



Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO)
Faculté ouverte de politique économique et sociale (FOPES)

L'habitat alternatif réduit-il les inégalités d'accès au logement pour les femmes ?

Approche par les capacités.

Mémoire réalisé par
Vanessa Janssens

Promoteur(s)
Patricia Vendramin

Lecteur(s)
Damien Bouchat et Géraldine Simon

Année académique 2017-2018
Master en politique économique et sociale

L'habitat alternatif réduit-il les inégalités d'accès au logement pour les femmes ?

Approche par les capacités.

Mémoire réalisé par
Vanessa Janssens

Promoteur(s)
Patricia Vendramin

Lecteur(s)
Damien Bouchat et Géraldine Simon

Année académique 2017-2018
Master en politique économique et sociale

REMERCIEMENTS

Je tiens à dédier ce travail à mes enfants, Arnaud et Laura.
À Christiane, ma grand-mère.

Et à Carlos, qui se reconnaîtra.

Je remercie toutes les personnes qui, de près ou de loin, m'ont accompagnée, soutenue et supportée durant ces années à la Fopes. Famille, amis, collègues, fopésiens, fopésiennes, professeurs, lectrice. J'ai une pensée particulière pour chacun-e d'entre vous. Jean, bedankt voor je steun.

Je voudrais souligner le travail, la gentillesse, la disponibilité et surtout la patience de Claudine, notre coordinatrice au grand cœur.

Je souhaiterais également remercier la Fopes et l'ensemble de son corps professoral et administratif. Sans oublier Anne-Hélène et Céline.

Le processus de la valorisation des acquis de l'expérience (VAE) mis en place par la faculté m'a permis de reprendre des études, de me découvrir, de grandir et d'ouvrir mon esprit à des possibles que je n'imaginai même plus. En tant que tel, la Fopes est un fonctionnement fertile... Ces vers de W. Blake l'illustrent merveilleusement :

*To see a World in a Grain of Sand
And a Heaven in a Wild Flower
Hold Infinity in the palm of your hand
And Eternity in an hour*

("Auguries of Innocence")

Ensuite, je tiens à remercier les membres de ma commission d'accompagnement, qui n'ont pas eu peur de me suivre sur le terrain du logement et des capacités. Votre confiance et votre soutien m'ont été infiniment précieux.

Merci à ma promotrice, Patricia Vendramin, qui m'a soutenue dans mes choix et guidée quand je me sentais perdue. De même que Damien Bouchat et Géraldine Simon. Sans vous, je n'y serais pas arrivée.

Olivier, qui m'a montré qu'un agent immobilier pouvait pratiquer son métier en restant humaniste. Et Patrice, qui m'a convaincue de faire la Fopes. Merci à vous.

Je remercie les membres du Collectif Logement d'Hannut, d'Habitat et Participation, de Vie Féminine et du service logement du CPAS pour avoir pris le temps de partager avec moi leurs expériences.

Enfin, j'ai une pensée toute particulière pour Flora, Dolorès, Inès, Frida, Lisa, Paloma, Paula, Rosalie, Vicky et Camélia. Chaque rencontre a été une expérience humaine riche et enrichissante. Et quoiqu'il arrive, je garderai cela en moi.

Table des matières

REMERCIEMENTS	3
INTRODUCTION.....	10
PREMIÈRE PARTIE : REVUE DE LITTÉRATURE	13
1. DÉFINITION PLURIELLE DU LOGEMENT	14
2. ETAT DES LIEUX DU LOGEMENT EN BELGIQUE	17
A. Résumé.....	17
B. Les statuts d'occupation.....	19
C. Coûts du logement	21
D. La crise du logement.....	23
E. Location	24
F. Achat.....	27
G. Le logement et ses paradoxes	30
H. Les obstacles de l'accessibilité aux logements.....	32
3. L'HABITAT ALTERNATIF EN BELGIQUE : LOGEMENT ET FINANCEMENT ..	33
A. Logement	33
B. Financement.....	34
C. Logements alternatifs.....	35
D. Alternatives au logement.	38
Ou comment devenir créateur-trice et acteur-trice de son logement.....	38
4. LE LOGEMENT AU FÉMININ.....	41
A. Inégalités	41
B. Secteur privé - location	42
C. Secteur public- location	43
D. Marché acquisitif et accès au crédit.....	43
5. APPROCHE DU LOGEMENT PAR LES CAPABILITÉS.....	45
A. Les capacités : notions théoriques	45

B. La théorie de Martha Nussbaum	46
C. Le seuil.....	47
D. Les concepts capabilistes	48
1. Choix tragique	49
2. Fonctionnement fertile (capabilité féconde).....	50
3. Désavantage corrosif	51
4. Liberté de choisir.....	51
5. Sécurité.....	52
E. Le logement à travers l’approche des capacités : les indicateurs	52
6. RÉSUMÉ DE LA PREMIÈRE PARTIE	55
SECONDE PARTIE : L’ÉTUDE EMPIRIQUE.....	58
1. QUESTION	59
2. CONCEPTS.....	60
3. HYPOTHÈSES DE RECHERCHE	61
4. L'HABITAT ALTERNATIF : GRILLE D'ANALYSE PAR LES CAPABILITÉS.....	62
5. CADRE THÉORIQUE.....	63
6. MÉTHODE DE RECHERCHE	64
1. L'entretien individuel.....	64
2. L'entretien semi-directif.....	65
3. Le guide d’entretien.....	67
4. Le niveau d’intelligibilité	68
5. L’analyse du contenu.....	68
7. ÉCHANTILLON.....	69
A Organisations	71
1. APL : Habitat et Participation (Louvain-la-Neuve) et Le Collectif Logement d’Hannut (droit de superficie)	71
2. CPAS (ville de taille moyenne en Wallonie).	72
3. Vie Féminine (antenne wallonne)	73

B.	Habitantes	73
1.	Logements alternatifs (LA) : Flora, Camélia, Paloma, Frida, Lisa	73
2.	Alternatives au logement (AL) : Dolorès, Paula, Rosalie	74
3.	Logement traditionnel : oui mais non. Inès et Vicky.....	75
8.	ÉTUDE EMPIRIQUE : ANALYSE	77
A.	Les capacités.....	77
1.	La vie.....	77
2.	La santé du corps.....	79
3.	L'intégrité physique	80
4.	Les sens, l'imagination, la pensée	81
5.	Les émotions.....	81
6.	La raison pratique.....	83
7.	L'affiliation	83
8.	Les autres espèces	87
9.	Le jeu.....	87
10.	Le contrôle sur son environnement matériel et politique	87
11.	Conclusion.....	88
B.	Les concepts capabilistes	89
1.	Le fonctionnement fertile	90
2.	Le désavantage corrosif.....	92
3.	Le choix tragique.....	93
4.	La liberté de choix.....	94
5.	La sécurité	94
6.	Conclusion.....	95
C.	Comparaison entre AL et LA.....	96
D.	Hypothèses : les réponses	97
9.	CONCLUSION D'ANALYSE	102

10.	CONCLUSION GÉNÉRALE	106
11.	PROPOSITIONS Ou comment laisser la place à la voix citoyenne	108
BIBLIOGRAPHIE		114
ANNEXES :		118

INTRODUCTION

*“J’adore l’idée que je bouge avec le nid que j’ai fait.
Il y a un truc tellement beau avec ça, juste dans l’idée de me dire qu’à travers
ces fenêtres,
je peux voir la montagne ou la mer.
Il y a de la magie qui est là et qui, même si elle est juste en rêve,
elle est possible,
elle est belle,
elle me fait du bien,
elle me fait plaisir.
Il y a un plaisir comme ça qui est là,
des possibles.
En fait, l’horizon est ouvert.¹”*

¹ Lisa, extrait de son interview.

Le choix du sujet de mon mémoire est le fruit de deux expériences professionnelles : celle d'accompagnatrice sociale des personnes précarisées et des sans-abris et celle, que j'exerce toujours, de rédactrice dans une agence immobilière.

Lorsque je travaillais avec les sans-abris et les personnes vulnérables, j'avais été marquée par les difficultés auxquelles étaient confrontés ceux et celles qui voulaient s'en sortir en obtenant d'abord un "vrai" logement. Critère de fortune, délit de "sale gueule", statut de chômeur, CPAS, possession d'animaux, couleur de peau, culture, ...

En travaillant dans une agence immobilière, je croyais ne plus être confrontée à ce genre de scénario. J'avais tort. Je suis toujours témoin de discriminations. Critère de fortune, de race, d'âge. Le sexe, la possession d'animaux, la caution du CPAS, le statut de chômeur, la couleur de peau, la culture, le statut de réfugié. Le profil Facebook qui ne correspond pas au profil souhaité. Ce qui m'a le plus frappé dans ces deux expériences, c'est la condition des femmes dans ces situations. Ainsi, à partir de ce constat, j'ai décidé de me pencher sur leurs situations de logement.

Abréviations

HG : habitat groupé

HL : habitat léger

HT : habitat traditionnel

HA : habitat alternatif

LA : logement alternatif

AL : alternative au logement

LT : logement traditionnel

FF : fonctionnement fertile

DC : désavantage corrosif

LC : liberté de choix

CT : choix tragique

PPP : partenariat public-privé

NIMBY : “Not In My Backyard”, Pas dans mon jardin

VF : Vie Féminine

CLH : Collectif logement d’Hannut

CPAS : Centre public d’action sociale

APL : Association de Promotion du Logement

CLT : Community Land Trust

PREMIÈRE PARTIE : REVUE DE LITTÉRATURE

“Il faudrait pouvoir habiter autrement dans ce monde. La manière dont nous habitons n'est peut-être pas, ou plus, ce qui correspond à ce qui permet à l'être humain de s'épanouir.

On est dans un monde en transition pour tout, y compris sur la question de l'habitat. Je ne sais pas si demain il y aura plein d'habitats groupés, ou d'habitats légers ou autre chose qui va éclore. Mais je pense que tout ce qui est entrain, là, d'émerger et qu'on peut observer. Ça nous dit quelque chose sur le modèle dominant, ça nous dit quelque chose sur le fait que ce modèle dominant est ou est devenu insatisfaisant et qu'il faut essayer de créer autre chose.

Et c'est pas juste l'alternative d'un logement ou d'un habitat, c'est une alternative de société qui est en germe derrière.”²

² Pascale Thys.

1. DÉFINITION PLURIELLE DU LOGEMENT

“C’est parce que l’homme habite que son habitat devient son habitation”. Thierry PAQUOT

Logement, habitat, maison, foyer, demeure, habitation, logis, l’habiter, abri, se loger, demeurer, vivre, être, se fixer, séjourner, peupler, posséder, occuper, ...

Tous des synonymes ? Presque...

Le logement [1. *Lieu où on loge, action de se loger*. 2. *Partie d’un immeuble, d’une maison où l’on habite (Larousse)*] est une réalité changeante et plurielle. Il se caractérise au cours de l’Histoire par une évolution de ses fonctions : d’abord, celle d’abriter les individus contre le monde extérieur. Selon Yankel Fijalkow³, trois étapes majeures se succèdent dans l’évolution de la fonction du logement, évolution qui illustre le rapport entre la nécessité de se loger et le besoin d’habiter, et qui correspondent avec les progrès techniques : la domiciliation, l’affiliation, l’individualisation. Chaque stade bouscule le sens donné à l’habitat, à l’aménagement du territoire et à l’espace habité ainsi que la définition du besoin de logement.

Habiter [du latin ‘habitare’ (avoir souvent), traduit l’action de demeurer, rester, séjourner] est une notion riche de sens : celle de se loger, d’avoir un abri et celle *de la relation qui définit l’habitant*⁴. Car habiter un lieu, c’est s’y investir, se situer parmi d’autres tout en occupant une place parmi eux. L’habiter est le lien entre l’espace privé et celui des pratiques sociales, car on n’habite pas seulement un logement, on investit également une rue, un quartier, une ville. Mais, pour que l’homme habite, il doit prendre possession de son logis et s’y identifier. Dès lors, il est prêt à expérimenter les espaces de vies publics, culturels, professionnels, d’où l’importance pour chacun d’être en adéquation avec son lieu de vie afin de pouvoir se positionner dans la société. Habiter est véritablement un *acte constituant*⁵.

L’habitat [milieu dans lequel évolue l’homme] est un *espace positif de construction identitaire, le témoin du réseau social d’appartenance qui dévoile le niveau de vie de ses occupants et permet de montrer à l’autre sa capacité à habiter et donc d’exister*⁶. Se l’approprier, c’est maîtriser ces espaces et poser son statut social. C’est vivre sa demeure comme le prolongement de soi, y faire habiter son corps, ses objets et développer son rapport aux autres. L’impossibilité de se

³ FIJALKOW Y., *Sociologie du logement*, Paris, La Découverte, 2011, p.7

⁴ VASSART S., “Habiter”, in *Pensée plurielle*, 2006, numéro 12, n°2, p.11.

⁵ AVERLANT Ph., SABATIER R., « Habiter, habitant, habitat », in *VST - Vie sociale et traitements*, n° 97, 1/2008, p. 26-32.

⁶ L’Autre lieu, L’habitat autrement. En ligne: http://www.autrelieu.be/Documents/Biblio/Ecrits/HABITAT_contenu_campagne.pdf. Consulté le 05 juin 2017.

l'approprier le réduit à un simple abri matériel, freine l'expression de soi et l'accès à des droits fondamentaux.

Le foyer. *Lieu où habite la famille, la famille elle-même, le milieu familial. (Larousse)*

Lieu dans les pièces d'une maison où l'on fait le feu ; lieu d'où la lumière ou la chaleur rayonne ; le siège, le centre ; maison. (Littré)

Lieu servant d'abri à une famille ; demeure, famille elle-même (le Dictionnaire.com)

A partir du moment où le logement est investi par ses occupants, il devient leur foyer, un endroit épanouissant, structurant, rassurant qui leur permet de s'ancrer dans leur vie privée et publique. C'est un déterminant positif de l'existence, par opposition au *facteur corrosif*⁷ qu'est le mal-logement.

Mal-logement : *privation de logement, mauvaise qualité du logement, maintien dans le logement* (Fondation Abbé Pierre, 1995). Deux critères, souvent cumulés, sont généralement avancés pour définir une situation de mal-logement : les caractéristiques techniques du logement⁸ et le statut de ses occupants⁹. C'est véritablement un phénomène de société dont les effets négatifs impactent durement les ménages concernés : précarité énergétique, taux d'effort exagéré, précarité économique, problèmes de santé, facteur négatif de maintien ou retour à l'emploi, endettement, expulsion. Les causes sont multiples : économique, démographique, urbanistique, sociale. Martha Nussbaum le qualifie de *facteur corrosif à l'existence*.¹⁰

Mal-logement spécifique : l'hébergement chez des tiers, le « non-logement », les copropriétés dégradées et fragiles, l'habitat précaire, la caravane, le squat, le sans-abrisme, ...

Le logement, on l'a vu, est plus qu'un toit qui abrite. Facteur déterminant dans la construction des individus et de leurs rapports aux autres et au monde, espace envisagé comme lieu de vie et d'expériences vécues, ses enjeux dépassent la simple fonction d'habiter. Car ses effets se répercutent directement sur tous les aspects de la vie de ses occupants : santé, emploi, vie sociale, vie familiale, développement personnel, culture, politique, ... A contrario, le mal-logement EST un puissant déstabilisateur et une cause de multiples précarités. Et la précarité est une cause de mal-logement.

Le Bouillonec parle de "fonction première vitale du logement" qu'il définit comme « condition

⁷ NUSSBAUM M., "Capabilités. Comment créer les conditions d'un monde plus juste", Paris, Editions Flammarion, 2012, (Climats), p.69.

⁸ Surpeuplement, insalubrité, inhabitabilité, insécurité, privation de confort, électricité non conforme, infiltration d'eau, absence d'installations sanitaires ou de cuisine, peu ou pas d'isolation thermique, phonique, absence ou insuffisance de chauffage ...

⁹ Profils familial

¹⁰ NUSSBAUM M, *op. cit.*, p.69.

d'épanouissement individuel et de stabilité familiale, il assure à chacun une liberté, une autonomie et une vie familiale, quelle qu'en soit la forme, et le rend disponible pour se projeter dans l'avenir. Il est aussi un vecteur de bien-être dans la collectivité qui permet un rapport apaisé à autrui¹¹ ».

Jean-François Stassen parle, quant à lui, de "fonctions subjectives"¹²: les rôles de refuge, de lieu pour se ressourcer, de créateur de lien, de solidarité que joue le logement dans la vie de tout un chacun¹³.

Le logement se compose de plusieurs caractéristiques et divers indicateurs entrent en compte : **le type** (location, achat), **le secteur** (privé, public, mixte), **les moyens**, **les statuts d'occupation** (propriétaire, locataire), **les catégories de ménages** (les familles monoparentales, les isolés, les cohabitants (avec et sans enfants), les couples mariés (avec et sans enfants), **les catégories de revenus** (sans revenu, revenu de remplacement, salaire ; revenu unique ou plusieurs revenus), **la qualité** (habitabilité, sécurité, salubrité, éléments basiques de confort et d'infrastructure).

“Une maison est une construction, un chez-soi est un sentiment” (anonyme).

¹¹ LE BOUILLONEC J.-Y., *Logement : le bien premier*, Fondation Jean Jaurès, 2010, (Les Essais), pas de lieu?

¹² STASSEN J.-F., “Les fonctions subjectives du logement face à l'épreuve de l'exclusion. Quelques jalons sur la route d'un logement alternatif”, in *Actes du colloque Du logement en marge au logement alternatif*, mai 1999, p. 49-57.

¹³ SERVICE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, LA PRÉCARITÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE, "Droit au logement". In *Le logement en Belgique*, p.41. En ligne: www.luttrepauvreté.be.

2. ÉTAT DES LIEUX DU LOGEMENT EN BELGIQUE

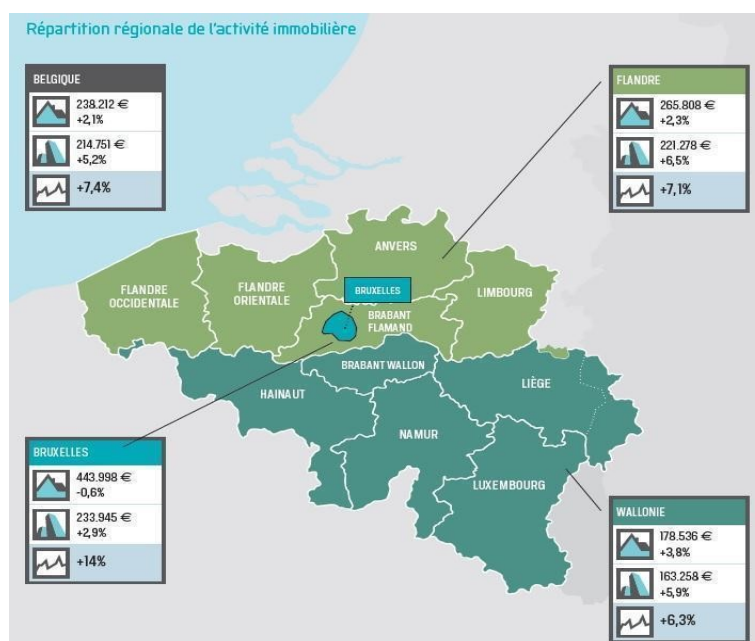
Dans les pages qui suivent, nous allons nous pencher sur la situation du logement en Belgique : ses particularités et les éléments qui le composent (types d'habitat, ménages, ...), en nous focalisant sur la situation de logement des femmes.

A. Résumé

Au 1er janvier 2017, la Belgique comptait 11 376 070 habitants répartis sur un territoire de 30.528 km². Ce chiffre global est réparti de manière assez proportionnelle entre les sexes, bien que les femmes soient environ 180 000 de plus que les hommes. La densité de la population s'élève à 372,06 habitants par km² (2017). Le nord du pays est toutefois nettement plus peuplé que le sud.

En 2016, le parc total des logements s'élevait à 5.056.974 unités d'habitations (Flandre : 2.948.406, Wallonie : 1.585.406, Bruxelles-Capitale : 523.162)¹⁴. Le premier facteur influençant le prix des habitations est la localisation du bien, d'abord au niveau régional. On constate des différences significatives entre les trois régions. La plus chère est Bruxelles-Capitale. Les prix pratiqués en Flandre et en Wallonie sont nettement plus bas. Par exemple, le prix d'une maison coûte en moyenne à Bruxelles-Capitale 149% en plus qu'en Wallonie et 67% en plus qu'en Flandre, tandis que la différence entre la Flandre et la Wallonie est de 48%.

Graphique 1 : Répartition régionale de l'activité immobilière en Belgique (2016).



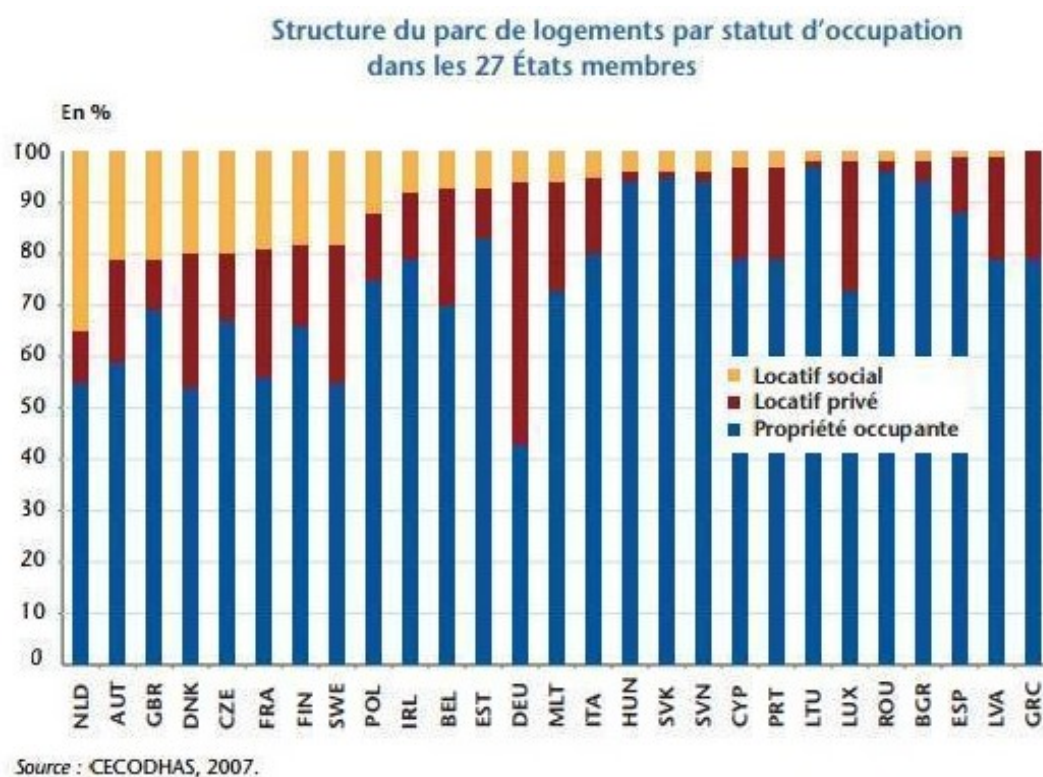
¹⁴ SPF Economie - Statistics Belgium, *Le parc des bâtiments en 2016*. En ligne: <http://statbel.fgov.be>

Source : Le baromètre des notaires. 4^{ème} trimestre 2016.¹⁵

D'autres facteurs influencent aussi les prix, tels que la ville, le quartier et même la rue, le type de bien, la situation (urbaine, rurale, rurbaïne), l'environnement, l'état, la composition, les éléments de confort, l'offre disponible sur le marché immobilier ainsi que la demande, ...

Chaque pays a sa propre philosophie immobilière et mène des politiques de logement qui y correspondent. Certains, comme les Pays Bas, ont une approche dite "généraliste" en terme de logement public, lequel s'élève à 34% du parc immobilier néerlandais. La Belgique se situe dans les 6%.

Graphique 2 : Structure du parc de logements par statut d'occupation en Europe.



Les ménages belges consacrent en moyenne un tiers de leurs dépenses pour le logement. Plus précisément, en Flandre, le pourcentage s'élève à 27,8%, contre 30,3% pour la Wallonie et 32,5% à Bruxelles (en 2014). Ces pourcentages se précisent encore différemment selon le statut d'occupation, les revenus, la région habitée, le type et le statut socio-économique des ménages : 31,1% pour les familles les plus pauvres contre 17,4% pour les plus riches, 40% pour les familles monoparentales¹⁶. Ces chiffres confirment l'écart entre les revenus et les prix des loyers constaté

¹⁵ NOTAIRE.BE, *Le baromètre des notaires. 4^{ème} trimestre 2016*. En ligne: <https://www.notaire.be/nouveautes/barometre-des-notaires>

¹⁶ DE KEERSMAEKER M.-L., "Enquête 2010", in *Observatoire des loyers de la Région de Bruxelles-Capitale*, Bruxelles, 2011, p. 61.

ces dernières années.

B. Les statuts d'occupation

Les **différents statuts d'occupation** : les propriétaires et les locataires.

La répartition de ces statuts en Belgique¹⁷ (moyenne en pourcentage), d'une part et dans les trois régions, d'autre part, est la suivante : on compte 57,4% de logements occupés par leur propriétaire (soit 64,5% en Wallonie, 70,1% en Flandre et 37,6% à Bruxelles-Capitale), 41,4 % de logements loués (33,8% en Wallonie, 29,1% en Flandre contre 61,3% à Bruxelles-Capitale) et enfin, 1,2% d'autres unités d'habitations (1,7% pour la Wallonie, 0,8% en Flandre et 1,1% à Bruxelles-Capitale)¹⁸. On peut aussi examiner ce statut sous un autre angle : propriétaires vs locataires : 74,4% des ménages belges sont propriétaires (76,6% en Flandre, 73% en Wallonie et 41,7% à Bruxelles-Capitale) et 24,1 % sont locataires (dont 18,5% dans le marché privé et 5,6% dans le public)¹⁹. Ce nombre élevé de propriétaires correspond à une certaine culture dans notre pays d'investir dans l'immobilier/l'investissement dans l'immobilier. "Le Belge a une brique dans le ventre", dit-on. Ce n'est pas sans raison. D'ailleurs, les pouvoirs politiques l'ont bien compris et encouragent l'accès à la propriété au moyen de politiques publiques spécifiques.

Malheureusement, si cette stratégie acquisitive est considérée comme un investissement pour la pension et le moyen de se constituer un patrimoine, seulement certaines catégories de revenus y ont accès. Car le fait d'être ou non propriétaire dépend de nombreux facteurs et varie notamment en fonction du type de ménage et du type de revenus :

Graphique 3 : Distribution de la population par statut d'occupation du logement et par type de ménage (en %)

¹⁷ Voir annexes 1 et 2.

¹⁸ CENTRE D'ETUDES EN HABITAT DURABLE, *Chiffres-Clefs du logement en Wallonie*, décembre 2015. En ligne: <http://www.cehd.be/>. Consulté 15 mai 2016.

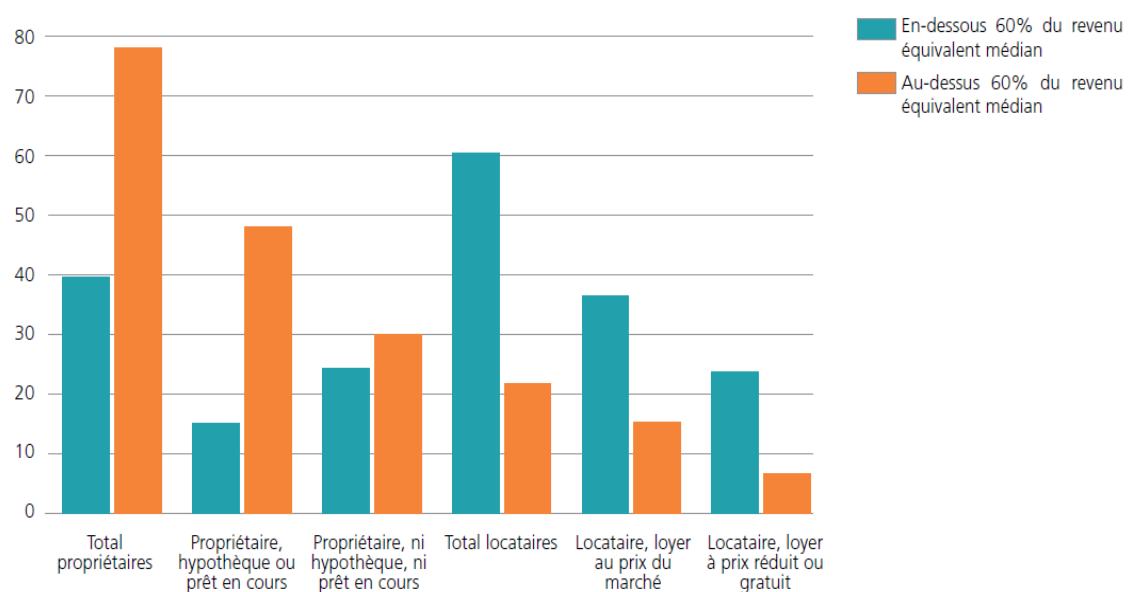
¹⁹ SERVICE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, LA PRÉCARITÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE, *Le logement en Belgique*. En ligne: www.luttrepauvreté.be.



Source : EU-SILC 2012 (ilc_lvh02)

Dans ce graphique, on constate que peu de familles monoparentales sont propriétaires. Pour rappel, ces ménages sont composés à 85,5% de femmes. A contrario, elles sont majoritairement locataires. On constate également que ces familles occupent une large part des locations à prix réduit ou gratuit.

Graphique 4 : Distribution de la population par statut d'occupation du logement et par groupe de revenu (en %)



Source : EU-SILC 2012 (ilc_lvh02)

Les ménages ayant un revenu équivalent médian supérieur au seuil de risque de pauvreté sont majoritairement propriétaires.

En 2012 (année de l'étude), le revenu médian équivalent annuel s'élevait à 22.308€ pour les propriétaires et à 14.440. € pour les locataires. Les propriétaires ont un profil socio-économique plus stable que ces derniers, qui n'ont pas les moyens d'accéder à la propriété durant leur vie active.

A contrario, les ménages se situant en dessous de ce seuil sont majoritairement locataires. Par ailleurs, les femmes connaissent un risque de pauvreté supérieur aux hommes et sont majoritairement locataires.

C. Coûts du logement

Parmi les ménages propriétaires ou locataires, il est important de distinguer les propriétaires accédants²⁰ ou non-accédant d'une part, de même que le statut socio-économique et la composition de ménages des locataires ainsi que le type de location dans lequel ils se trouvent (privé, public, PPP²¹) d'autre part. En effet, ces distinctions impactent directement sur le poids du **coût du logement**²² (ou consommation du service de logement) dans le panier des ménages et le **taux d'effort mensuel**²³ consenti par ceux-ci. Le taux d'effort diffère selon le statut d'occupation. Les propriétaires non-accédants ont la charge du logement la plus faible (uniquement la charge des fluides et les taxes). A l'échelle européenne, 11,5% de la population supporte un taux d'effort excessif (plus de 40% du revenu disponible) et on arrive à 40% pour les ménages pauvres.

Graphique 5 : taux de surcharge des coûts du logement par statut d'occupation du logement en Belgique (en %)²⁴ :

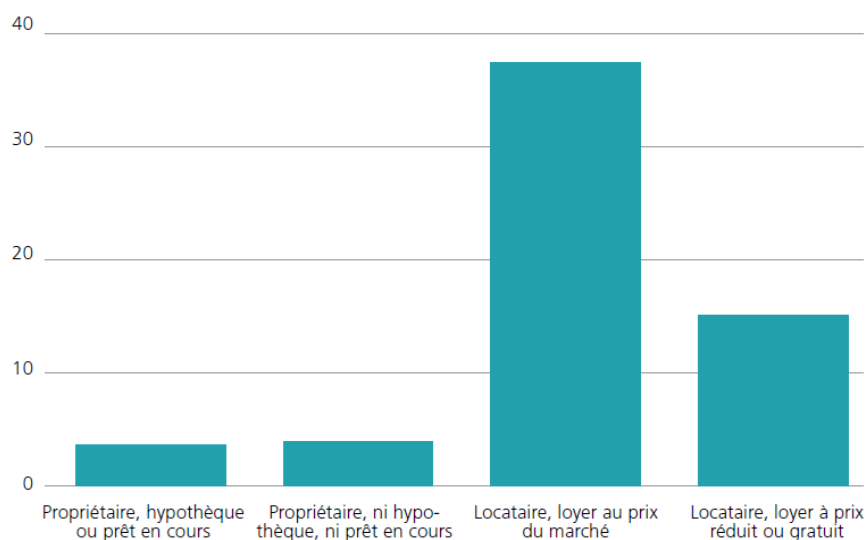
²⁰ Le propriétaire accédant a un prêt hypothécaire en cours et a donc cette charge reprise dans le coût du logement. Ce qui n'est plus le cas pour les propriétaires non-accédants (prêt hypothécaire payé).

²¹ PPP: partenariat public-privé

²² Le coût du logement reprend les charges qui y sont liées: loyer, charges de fluides (eau, gaz, électricité, autres combustibles), taxes diverses

²³ Le taux d'effort est la charge des coûts du logement dans les ressources des ménages.

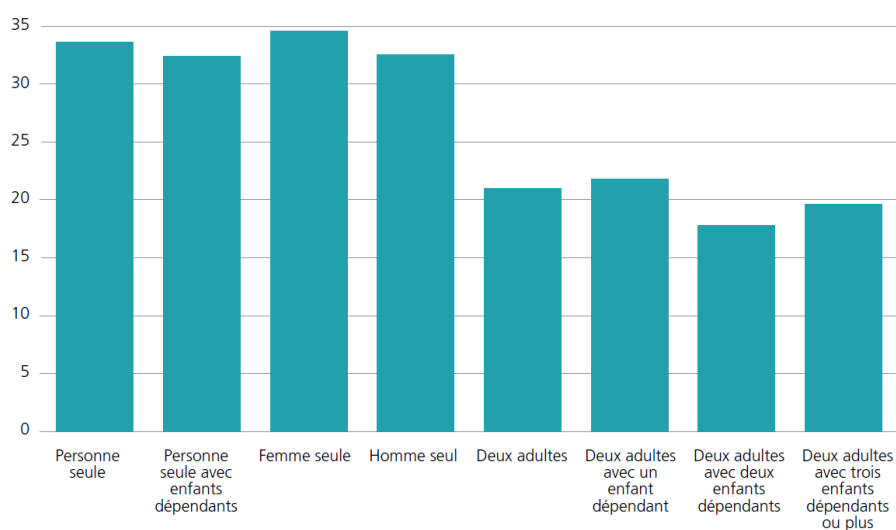
²⁴ SERVICE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, LA PRÉCARITÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE, *Le logement en Belgique*, tableau p. 255. En ligne: www.luttrepauvreté.be.



Source : EU-SILC 2012 (ilc_lvho07c)

Comme nous l'avons mentionné plus haut dans l'analyse du graphique XXI, les locataires ont un profil socioéconomique plus faible qui ne leur permet pas d'accéder à la propriété. Ils supportent aussi une surcharge importante du taux d'effort en regard de celui des propriétaires ou locataires à loyer réduit ou gratuit, ce qui accentue encore plus leur précarité et le risque de pauvreté.

Graphique 6 : part du coût du logement dans le revenu disponible du ménage par type de ménage en Belgique (en %) ²⁵:



Source : EU-SILC 2012 (ilc_mdcd01)

A la lecture de ce graphique, on note que les personnes seules et les familles monoparentales ont

²⁵ SERVICE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, LA PRÉCARITÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE, *Le logement en Belgique*, tableau p. 264. En ligne: www.luttrepauvrete.be.

un coût de logement nettement plus élevé par rapport à leurs revenus que les autres ménages. Plusieurs facteurs l'expliquent : un revenu faible et unique, le statut de locataire (profil socioprofessionnel plus fragile avec un taux d'effort et un coût du logement très élevés), le risque de pauvreté, l'augmentation cumulée des prix de l'immobilier et des énergies supérieure à celle de l'indice santé et des revenus. Les femmes (isolées et familles monoparentales) sont les plus touchées, ainsi que les hommes seuls.

Depuis 2005, on constate une augmentation du coût du logement de près d'un tiers. En cause, l'augmentation du nombre de ménages et le déficit annuel de l'augmentation de logements. En effet, il y a deux fois plus de nouveaux ménages que de nouveaux logements disponibles. Cela provoque une pression, à la hausse, sur les prix des logements, surtout sur les meilleurs marchés (hausse de 51% du prix contre 23% pour les logements plus chers). Dès lors, les ménages n'ayant pas la *flexibilité financière*²⁶ pour parer à cette hausse sont les plus atteints : les isolés, les familles monoparentales, les seniors. Cette hausse concerne à la fois les marchés acquisitif et locatif.

D. La crise du logement

La Belgique connaît une **crise du logement** depuis plusieurs années. Elle touche particulièrement les ménages plus faibles.

Il s'agit d'une réalité difficile, quelquefois violente, d'un nombre croissant de ménages belges²⁷. Ces ménages, ciblés comme "les plus fragiles", car fortement paupérisés, sont les suivants : les isolés, les familles monoparentales, les personnes âgées. Le point commun de ces ménages est qu'ils sont composés majoritairement de femmes. Nous les appellerons "ménages vulnérables" dans ce travail.

En effet, les chiffres²⁸ sont explicites. Le taux de pauvreté²⁹ en Belgique pour l'année 2014 s'élève à 14,9%³⁰ ou, pour le dire autrement, 14,9% de la population ont un revenu net inférieur à 60% du revenu net médian belge³¹. Plus précisément, les femmes connaissent un risque de

²⁶ SERVICE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, LA PRÉCARITÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE, *Le logement en Belgique*. En ligne: www.luttrepauvreté.be

²⁷ Mais pas seulement. Ce phénomène ne se limite pas à notre territoire. Il existe aussi bien dans les pays du Sud que du Nord, prenant des formes ou des chemins divers.

²⁸ SPF Economie - Statistics Belgium, *Eu-Silc 2015*. En ligne: <http://statbel.fgov.be>

²⁹ Taux de risque de pauvreté: pourcentage de personnes qui ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil équivaut à 60% de la médiane, à l'échelle individuelle, du revenu disponible. (Eurostat)

³⁰

³¹ Selon l'Eu-Silc 2015, 14,9% des ménages ne disposent pas d'un revenu de 12.993€ pour un isolé (1.083€/mois) et 27.285€ pour un ménage comprenant deux adultes et deux enfants, soit 2.274€/mois. Ces 14,9% appartiennent au groupe courant un risque de pauvreté.

pauvreté de 15,6% tandis que les hommes arrivent au taux de 14,1%³². Le taux de pauvreté des locataires est quatre fois plus élevé que celui des propriétaires : 32,8% contre 8,1%. Pour les types de ménages, les écarts sont également révélateurs : 21,1% pour les isolés, 8,6% pour 2 adultes, 9,5% et 9,3% pour 2 adultes avec 1 ou 2 enfants et 35,7% pour les familles monoparentales. Notons que 85,5% de ces dernières sont dirigées par une femme.

Le logement devient un bien rare, certes, et à plus forte raison pour les femmes qui cumulent les inégalités sur le long terme et, de ce fait, sont surreprésentées dans les catégories de ménages vulnérables. Les inégalités sociales entraînent les inégalités d'accès au logement.

Selon Nicolas Bernard, cette crise du logement comporte trois dimensions : sociale, pécuniaire et quantitative³³.

Sociale car il y a pénurie de logements publics (ils représentent moins de 6% des logements³⁴) pour les ménages à revenus modestes et précaires. Ces ménages sont alors obligés de louer dans le marché privé, avec toutes les conséquences financières, sociales, individuelles que cela engendre.

Pécuniaire car les loyers sont fixés librement par les propriétaires selon les mécanismes du marché plutôt libéral.

Quantitative : on compte deux fois plus de nouveaux ménages que de nouveaux logements.

Ajoutons à cela le risque de pauvreté. Le pourcentage de personnes en situation précaire ne cesse de croître et la capacité pour elles d'accéder à un logement correct devient difficile. Les femmes sont particulièrement touchées par cette crise.

E. Location

En Belgique, plusieurs secteurs composent le marché locatif : le secteur privé (les particuliers, les entreprises) et le secteur public (les sociétés de logement social, les communes, ..)³⁵.

Le **logement privé** est l'ensemble des logements mis sur le marché par les particuliers. La finalité est la rentabilisation de leur patrimoine immobilier. Ce secteur fait l'objet d'un certains nombres d'inégalités et discriminations, notamment à l'égard des femmes, tant dans l'accès que dans la

³² Le taux de pauvreté subjective est de 19,7% pour les hommes et de 21,4% pour les femmes. Source: Eu-Silc 2015.

³³ BERNARD N., "Il manque des logements", in *Espace Citoyen*. En ligne: <http://www.espace-citoyen.be/article/783-il-manque-des-logements/>. Consulté le 10 mai 2015

³⁴ La moyenne européenne du parc public est de 20%. La Hollande affiche un taux de 35%!

³⁵ SOCIÉTÉ WALLONNE DU LOGEMENT, *Rapport d'activité 2015*, 2016. En ligne: <http://www.swl.be/images/ra15WEB.pdf>

jouissance du logement.

Le **logement public** est l'ensemble des logements ayant une finalité sociale en termes d'accessibilité et ce, sur base de critères financiers³⁶, d'un système de points de priorité, de l'ancrage et de la composition de ménage. Chaque région fixe son objectif social en termes de quota de logement sociaux à atteindre pour chaque commune³⁷ et d'attribution de logements. Les acteurs du logement public sont nombreux et interreliés. Le parc de logement public est composé d'instances propriétaires et gestionnaires³⁸. En Belgique, la conception du logement public est dite généraliste.³⁹ La demande de logements publics est inégalement répartie sur notre territoire. Elle est plus élevée dans les communes "qui connaissent un niveau d'inégalités de revenus plus grand".⁴⁰

Le logement public regroupe le logement social, de transit, moyen, d'insertion, d'équilibre et étudiant. Ce marché est composé de deux types de locataires : ceux pour qui la location est une étape intermédiaire et temporaire avant l'achat d'un logement et ceux dont les revenus ne sont pas suffisants pour devenir propriétaires. Avec la crise et les problèmes d'accessibilité à l'acquisition, de plus en plus de ménages stagnent dans la seconde catégorie. Ces secteurs répondent à des logiques qui leur sont propres, mais leurs évolutions distinctes s'influencent mutuellement et, pour ainsi dire, les lient. De la sorte, les conditions d'accès au logement privé influencent la demande de logement public, particulièrement le social, et inversement. Un troisième secteur existe également : le **PPP**. Le partenariat public-privé (tel que les AIS⁴¹, par exemple). Ce PPP s'étend de plus en plus et est, pour certains, une des solutions à la crise du logement.⁴²

L'interdépendance entre les secteurs du logement s'explique comme suit : la pénurie de logements sociaux, qui n'arrivent plus à satisfaire la demande, oblige les candidats locataires à se (re)tourner vers le logement privé. Paradoxal quand on sait que la mission du logement social

³⁶ Voir annexe 5

³⁷ Région flamande : 9%, région wallonne : 10%, région de Bruxelles-Capitale : 15%.

³⁸ Les premières sont les communes, les centres publics d'aides sociale (CPAS), le Fonds du Logement des Familles nombreuses (FLW), les sociétés de logement social, les Offices centraux d'Action sociale et Culturelle (OCASC), les propriétaires privés. Les secondes sont les Agences Immobilières Sociales (AIS), les communes, CPAS, FLW, OCASC et les sociétés de logement social.

³⁹ Trois conceptions existent : résiduelle, généraliste, universelle.

⁴⁰ SERVICE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, LA PRÉCARITÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE, *Le logement en Belgique*, p. 47. En ligne : www.luttrepauvreté.be

⁴¹ AIS : agence immobilière sociale.

⁴² Le "PPP est réservé aux grands projets impliquant une privatisation globale des infrastructures publiques incluant la conception, le financement, la construction et la gestion sur une longue période de l'infrastructure. Il inclut toute forme d'arrangement de nature contractuelle ou associative associant un pouvoir adjudicateur public à un ou plusieurs partenaires privés. Source : <http://www.uvcw.be/articles/33,245,226,226,1622.htm>

est justement de pallier au marché privé. Au 31/12/2015 en **Wallonie**, 38.628 ménages candidats-locataires étaient en attente d'un logement public, soit 86.374 personnes. Fin 2012, en **Flandre**, il y avait 147.196 habitations sociales louées par la Vlaamse Maatschappij voor Sociaal Wonen (VMSW)⁴³ et la Sociaal Huisvestingsmaatschappijen (SHM's)⁴⁴. La liste d'attente de candidats-locataires inscrits comptait 107.351 demandeurs⁴⁵. En Région wallonne, à la même époque, on comptait 99.634 logements sociaux et 37.983 candidats-locataires sur la liste d'attente⁴⁶.

En ce qui concerne **Bruxelles-Capitale**, le nombre de ménages sur la liste d'attente (38.928) est supérieur au nombre de logements sociaux occupés (35.477). Ainsi, la demande de logements sociaux s'élève à 74.405. Une petite moitié des demandes seulement est satisfaite.⁴⁷ Malgré des plans logement successifs (Plan régional du logement en 2005, Alliance Habitat en 2014), les nouveaux logements sont insuffisant pour combler la demande tandis que le parc existant, vétuste, se dégrade et doit être rénové. De ce fait, fin 2013, on comptabilisait 2.275 logements vides, hors vacance locative !

On le comprend, cette dynamique crée une augmentation de la demande de logement privé et affecte le prix des loyers qui sont revus à la hausse (loi de l'offre et de la demande). La Belgique n'a pas encore mis en place de politiques structurelles visant la régulation du marché du logement privé, grâce à un encadrement des loyers notamment, bien que le sujet soit soulevé depuis un certain temps. La France, la Hollande et l'Allemagne ont déjà franchi ce pas. Notre pays reste à la traîne même si l'amorce est enclenchée avec le projet de grille indicative des loyers en Wallonie qui a été approuvé par le Gouvernement wallon en juin 2016 pour entrer en application au printemps 2017. Bruxelles-Capitale devrait suivre également cette initiative. A l'heure actuelle, le prix des loyers est soumis à l'appréciation des bailleurs et, corrélativement, à l'influence très forte des mécanismes du marché. "Les logements de qualité ne seront offerts qu'à partir d'un prix minimum ; les personnes ne pouvant pas payer ce prix seront orientées vers une offre (relativement petite) de logements de qualité inférieure" ;⁴⁸

Il va sans dire que tous les ménages ne sont pas touchés par ce double phénomène. En effet, seules

⁴³ Société flamande de logement social

⁴⁴ Société de logement social

⁴⁵ VLANDEREN, *VRIND 2013. Vlaamse Regionale Indicatoren*, p. 300. En ligne : <https://www.vlaanderen.be/nl/publicaties/detail/vrind-2013-vlaamse-regionale-indicatoren-1>

⁴⁶ SOCIÉTÉ WALLONNE DU LOGEMENT, *Rapport d'activité 2012, 2013*, p. 13. 68. En ligne : <http://www.swl.be/images/ra15WEB.pdf>

⁴⁷ OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL DE BRUXELLES-CAPITALE, *Baromètre social 2013*, p. 65-66. En ligne : <http://www.observatbru.be/documents/>

⁴⁸ SERVICE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, LA PRÉCARITÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE, *Le logement en Belgique*, p. 146. En ligne : www.luttrepauvrete.be

certaines catégories de ménages en sont victimes ou du moins, potentiellement victimes. Dans cette configuration, le premier facteur déterminant est le revenu, du point de vue de sa nature (revenu de remplacement ou salaire) et/ ou son montant (revenus précaires et modestes). La part du coût du logement (loyer, assurances, charges communes et/ou individuelles) est disproportionnée par rapport aux revenus : plus ils sont bas, plus importants sont le coût du logement et le taux d'effort consenti. En ce qui concerne les revenus plus élevés, on constate que la part dévolue au logement n'atteint pas une proportion aussi grande que pour les revenus plus modestes et précaires.

L'estimation de la hausse annuelle du prix des loyers est supérieure d'au moins 1% à celle de l'indice santé.

Dès lors, les ménages vulnérables se retrouvent en position de faiblesse et n'ont pas toujours d'autre option que de louer ce qui reste à leur portée sur le marché privé, à savoir des logements de moins bonne qualité (bien souvent non conformes, mal isolés, énergivores, en mauvais état), caractérisés par des loyers relativement élevés par rapport à la qualité proposée. Il faut ajouter à cela l'augmentation constante des loyers et des énergies (la TVA sur l'électricité qui est passée de 6% à 21% en 2016, par exemple), qui évolue plus vite que les salaires, comme facteur de paupérisation des ménages.

F. Achat

L'Etat fédéral belge encourage l'accès à la propriété et applique dans ce but des politiques fiscales. Ainsi, il a consacré plus de 2,6 milliards d'euros en incitants fiscaux en 2005. Bien que la Belgique compte une majorité de propriétaires (74,4%)⁴⁹, seuls 43,7% des ménages aux revenus les plus bas sont propriétaires contre près de 89% des 25% de ceux aux revenus les plus élevés⁵⁰. De même, on constate que ces incitants profitent surtout aux ménages à revenus moyens et supérieurs et peu aux autres ménages.⁵¹ Les ménages à faible revenu qui acquièrent un bien *vont à l'extrême limite de leurs possibilités pour acheter un logement de très mauvaise qualité*⁵² et ensuite, n'ont pas (plus) les moyens d'assumer des travaux de rénovation ou de réparation nécessaires. Ils ne peuvent donc pas investir leur logement, s'y ancrer concrètement et se construire pleinement une identité sociale, professionnelle, politique et culturelle. Comme écrit

⁴⁹ Op. Cit. p.3.

⁵⁰ Ib.

⁵¹ Le 1er quintile (catégorie inférieur de revenus) utilise seulement 3% du budget attribué à la déduction fiscale pour l'habitation principale contre 34% pour le 5ème quintile (catégorie supérieure de revenus). Source : Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, *Le logement en Belgique*, www.luttrepauvreté.be

⁵² Ib.

plus haut, la pénurie de logement et l'augmentation du nombre de ménages exercent une forte pression à la hausse sur les prix de l'immobilier (+ 30% depuis 2005), rendant de ce fait un large segment du marché acquisitif inaccessible à un nombre croissant de ménages. De plus, on constate une inégalité géographique des prix du marché selon les régions et les villes. Le coût d'acquisition d'un bien comprend plusieurs postes en plus du prix d'achat : l'assurance-vie, l'expertise bancaire, les frais de dossiers, les frais de notaire, le droit d'hypothèque, les intérêts bancaires, les droits d'enregistrement, l'assurance habitation. En plus de la hausse des prix immobiliers, les exigences bancaires se sont renforcées depuis ces dernières années. En conséquence, l'acquisition immobilière devient un projet difficile à concrétiser pour beaucoup de ménages, et ce, malgré les taux d'intérêts hypothécaires très bas, jusqu'à 1,40% (en 2016) pour un taux fixe de plus de dix ans⁵³. Les plus touchés sont bien évidemment les ménages à revenus modestes et précaires. Mais pas seulement. Les banques ne se basent pas uniquement sur le montant des revenus d'un ménage mais bien sur sa *capacité d'emprunt*, calculée en fonction des charges réelles (crédits à la consommation, composition familiale, ...) et sur le montant minimum devant lui rester pour vivre. La quotité, c'est-à-dire le rapport entre le montant emprunté et la valeur de l'habitation selon l'évaluation effectuée par l'institution financière et le taux d'intérêt jouent également.

Auparavant, les banques accordaient volontiers des prêts dont le montant couvrait à la fois le capital et les frais (droits d'enregistrement, assurance-vie et frais de notaire). Désormais, la plupart des banques classiques exigent un apport personnel pour une partie du capital et pour la totalité des frais⁵⁴. Plus question de les englober dans le prêt hypothécaire, les candidats-acquéreurs doivent impérativement avoir l'argent pour les payer ou bien, faire un crédit à la consommation pour les couvrir⁵⁵. Les banques exigent des sécurités professionnelle (contrat à durée indéterminée) et financière (fonds propres). A ce jour, seules certaines banques sociales prêtent encore l'entièreté du capital plus les frais, moyennant certaines conditions.

Les logements sont de types, budgets, qualité et standing variés. Ceux "pas chers" sont très recherchés par les ménages à faible revenu, mais pas seulement : ces derniers se trouvent en concurrence directe avec d'autres ménages à revenus plus élevés, à savoir les propriétaires-investisseurs. Cela réduit le parc de ces logements "bons marchés et accessibles" et augmente la pression sur les prix. Ils sont par la suite donnés en location à ces mêmes ménages modestes.

⁵³ NOTAIRE.BE, *Le baromètre des notaires*. En ligne : <https://www.notaire.be/nouveautes/barometre-des-notaires>

⁵⁴ Elles accordent encore 100% du capital pour un premier achat et jusqu'à 80% pour un investissement, mais pas les frais.

⁵⁵ Depuis le 01/04/2017, une loi l'interdit.

On trouve divers établissements de crédit agréés en Belgique : ceux qui relèvent du droit belge et ceux qui relèvent du droit d'un Etat non membre de l'espace économique européen. A savoir pour les premiers : les banques, les banques d'épargne ou caisses d'épargne, la fédération d'établissements de crédit, les banques de titres, ainsi que les succursales en Belgique des établissements de crédit non européens pour les seconds. De même, plus de 4100 agences intermédiaires en crédit sont présentes sur le territoire. Sont présentes également les sociétés de crédit agréées pour les prêts sociaux, réparties par région⁵⁶. Les modalités d'emprunt (taux, durée du prêt, jouissance, quotité, ...) varient selon le type de banques (traditionnelles ou sociales). Si les banques sociales facilitent l'accès à une plus large catégorie de ménages, en contrepartie, elles ont plus d'exigences, lesquelles varient en fonction de la région. A titre d'exemple, en Région wallonne, pas moins de dix critères doivent être remplis pour l'octroi d'un prêt (voir annexe 4). Des intermédiaires de crédit proposent également des crédits dits "achat frais de notaires compris" qui permettent d'emprunter le prix d'achat d'acquisition plus les frais annexes, mais cela devient très difficile voire rare.

En début d'année 2017, les secteurs immobilier et bancaire belges ont été "secoués" par le controversé projet de loi du ministre des finances, Johan Van Overtveldt, visant le remaniement de l'accès au crédit hypothécaire. Ce projet reprenait une série de nouvelles règles recommandées par la banque nationale belge (BNB), avec pour conséquence, s'il avait été approuvé par le conseil des ministres, une augmentation des taux de prêts hypothécaires à quotité élevée (les plus risqués)⁵⁷, rendant de ce fait plus difficile encore l'accès à la propriété pour les particuliers. La recommandation de la BNB aux banques était la suivante : limiter l'emprunt à concurrence de 80 % de la valeur du bien, les 20 % restants devant être apportés en fonds propres par les acquéreurs. A un taux plus élevé, car l'emprunt est "plus risqué". A titre d'exemple, pour un appartement de 100.000 euros, l'acquéreur doit apporter 20.000 € en fonds propres, plus les frais de notaires et de droits d'enregistrement (environ 15.000 euros pour un taux à 12,5% et 8.500 € pour un taux à 6%), les frais de mainlevée et divers frais de dossier (entre 1.000 et 2.000 euros). Au total, il devra puiser dans son épargne un montant de minimum 30.000 € pour un achat de 100.000 €. Combien de ménages belges possèdent-ils un tel montant d'épargne en banque ? Bien que le projet ait eu pour objectif d'éviter le surendettement des ménages "à risques", il prive surtout un nombre important de ménages ne disposant pas d'une épargne conséquente et suffisante d'un

⁵⁶ Banque Nationale Belge. En ligne : <https://www.nbb.be/fr/supervision-financiere/controle-prudentiel/domaines-de-controle/etablissements-de-credit/listes-7>

⁵⁷ Trends Tendances, "Johan Van Overtveldt plaide pour une évaluation globale du financement immobilier." En ligne : <http://trends.levif.be/economie/immo/johan-van-overtveldt-plaide-pour-une-evaluation-globale-du-financement-immobilier/article-normal-650453.html>, consulté le 24/04/2017.

accès à la propriété. Autre effet pervers associé à ce projet : l'évolution du marché immobilier. Si moins de ménages accèdent à la propriété, ils vont se tourner vers la location, créant un surplus de demandes et ce, dans un contexte déjà de crise et de pénurie de logements. La demande importante va modifier à la hausse le prix des loyers, qui ne sont soumis à aucun encadrement. On peut escompter ainsi une augmentation du nombre de ménages qui ne sauront plus assumer un loyer dans le privé (ce qui est déjà le cas, comme explicité plus haut) et devront se tourner vers le public. Or, il y a pénurie de logements publics. Donc, la crise du logement va s'emballer puisque rien n'est politiquement mis en place pour pallier au déficit du logement public et aux problèmes liés au logement privé. De même, le prix de vente des logements va chuter au vu de la demande qui va diminuer. Les seuls candidats propriétaires qui pourront acheter seront les ménages appartenant à des catégories financièrement privilégiées. Cela risque d'accentuer plus encore le fossé entre les catégories de ménages et empêcher la mixité sociale des propriétaires. A l'annonce de ce projet, une pétition citoyenne⁵⁸ a été lancée à titre personnel par un élu d'Anderlecht, Lofti Mostefa⁵⁹. Plus de 6.500 signatures ont été recueillies en quelques jours seulement, traduisant l'émoi de la population face à cette disposition "brisant leurs rêves d'achat immobilier". Particuliers, professionnels de l'immobilier, élus, tous ensemble ils ont signé contre le remaniement du crédit hypothécaire.

Une telle loi, si elle venait à être adoptée, renforcerait considérablement la précarité immobilière pour les familles monoparentales, les isolés et les ménages à un seul revenu. Sans mesures adéquates, sans politiques de logement concrètes, réalisables et durables pour répondre à la crise actuelle du logement, il est difficilement imaginable de restreindre encore plus l'accès à la propriété dans un pays qui n'est pas tourné vers la location.

G. Le logement et ses paradoxes

Paradoxalement, il y a des logements disponibles (vacance immobilière) en Belgique pour combler les demandes. Cependant, ces logements sont soit inadaptés à la composition familiale des ménages, soit inoccupés volontairement, soit impropres à l'occupation⁶⁰, soit trop chers en regard des revenus des candidats locataires, soit trop éloignés des villes et pôles économiques, souvent mal desservis par les transports en commun, rendant ainsi difficile voire impossible l'accès ou le maintien à un travail, à la scolarité, ... Ce paradoxe existe à Bruxelles qui connaît un taux de vacance supérieur au nombre de ménages en attente d'un logement, comme le

⁵⁸ Change.org. En ligne : <https://www.change.org/p/apr%C3%A8s-la-chasse-aux-ch%C3%B4meurs-la-chasse-aux-propri%C3%A9taires>. Consulté le 15 mai 2017.

⁵⁹ Conseiller communal de la commune d'Anderlecht.

⁶⁰ Selon les critères d'habitabilité, sécurité et salubrité.

démontre Nicolas BERNARD dans son article “Situation de logement à Bruxelles : vers une ville duale?”⁶¹. Les chiffres avancés s’élèvent de 15.000 à 30.000 unités d’habitation vides selon le RBDH- BBroW⁶² et jusqu’à 93.000 d’après les résultats du Censur 2011!

La duplication de logements pour un même ménage. Cela concerne essentiellement des couples dont au moins une personne qui le compose bénéficie d’allocations sociales (CPAS, chômage, pension) et qui, pour percevoir des allocations au taux majoré (isolé ou chef de ménage), plus élevé que le taux cohabitant, se domicilie ailleurs. Il y donc deux logements pour un même ménage : un logement qu’on pourrait qualifier de foyer et un second purement administratif (boîte aux lettres). Cette duplication du logement réduit encore le parc locatif disponible (et accessible aux revenus précaires et modestes) sur le marché. Autre cas de figure : l’éclatement de la cellule familiale en raison de la modification de statut des enfants. Sont concernées les familles composées d’enfants ayant terminé l’école et dont un parent bénéficie d’allocations sociales : afin de préserver le taux majoré, certains parents sont obligés de demander à leur(s) enfant(s) de quitter le domicile familial. Cette situation est motivée uniquement dans un but financier ou plutôt, de préservation économique, séparant pour cette (mauvaise) raison les membres d’une famille. Ces deux cas sont l’illustration des conséquences directes des droits sociaux cumulatifs et non individuels.

A noter également un autre type de démultiplication de logements pour une même famille et dont l’origine se situe dans l’évolution même de la structure familiale. La famille nucléaire a laissé place depuis quelques décennies à la famille intermédiaire et à la famille recomposée : ces nouvelles cellules familiales dépassent le cadre des murs d’une seule maison, créant de ce fait des nouveaux besoins en logement et surtout, des logements adaptés à ces modèles modernes.

Une autre situation existe aussi, tout à l’inverse des premières énoncées, à savoir le maintien d’une structure “familiale” ou de couple dans le but de garantir une stabilité financière. Ainsi, plusieurs enquêtes menées en Europe ont démontré que des couples restent ensemble et donc, occupent un seul logement, uniquement pour des raisons financières (économies d’échelle) et par crainte de la précarité. D’après les résultats obtenus lors d’une étude commandée par le Centre Consultatif de la Dette (CDD) en Grande-Bretagne, cela concerne une personne sur cinq. Une autre étude de l’Institut national d’études démographique (Ined) démontre également que depuis la crise de 2008, le phénomène du “*living together apart*” (le vivre ensemble séparés) connaît

⁶¹ BERNARD N., “Situation du logement à Bruxelles : vers une ville duale ?”, Fédération Inter-Environnement Wallonie. En ligne : http://www.iewonline.be/IMG/pdf/Texte_Nicolas_Bernard.pdf

⁶² RÉSEAU BRUXELLOIS POUR LE DROIT À L’HABITAT. EN ligne : <http://www.rbdh-bbrow.be/?lang=fr/>, consulté le 15/06/2016.

une franche expansion⁶³. Enfin, selon l'étude menée par la société suédoise Intrum Justicia⁶⁴ sur un panel de 22.000 personnes dans 21 pays européens sur leurs comportements de paiement et leur capacité à gérer les dépenses mensuelles du foyer, on constate que 21% des Belges sont dans cette situation.

Ainsi, plusieurs phénomènes opposés coexistent au sein de notre société : d'une part, l'occupation de plusieurs logements pour un même ménage dans le but de se prémunir d'une baisse conséquente de revenus ou l'occupation d'un seul logement par des personnes formant un ménage "forcé" dans le but de se prémunir contre une baisse de revenus, réduire les dépenses (logement, énergie, ...) tout en mutualisant les charges. D'autre part, une pénurie de logements et une vacance immobilière avérée. De même, plus les revenus sont bas, et plus la charge de logement et le taux d'effort des ménages sont élevés, pour une qualité de logement souvent médiocre. Les politiques facilitant l'accès à la propriété ne sont pas aisément accessibles aux ménages qui en ont le plus besoin.

H. Les obstacles de l'accessibilité aux logements.

Au fil de nos lectures pour ce mémoire, nous avons établi une liste d'obstacles rencontrés par les ménages vulnérables dans leur recherche de logement. Ces obstacles sont récurrents dans les études et recherches menées sur cette problématique. Certains sont d'origine structurelle tandis que d'autres découlent du sexe, directement ou indirectement, à savoir :

La discrimination. La mobilité. Le parc de logement public insuffisant. La non-régulation des loyers. L'inadéquation entre l'offre immobilière et la réalité des compositions familiales. La nature des revenus. La qualité des logements. La caution locative. La non-individualisation des droits sociaux.

⁶³ LIVING TOGETHER APART. En ligne : <http://livingtogetherapart.eu/> . Consulté le 15 mai 2016.

⁶⁴ INTRUM JUSTICIA. En ligne: <https://www.intrum.com/fr/fr/a-propos-dIntrum/newsroom/les-francais-restent-en-couple-pour-largent/> . Consulté le 01 février 2016.

3. L'HABITAT ALTERNATIF EN BELGIQUE : LOGEMENT ET FINANCEMENT

A. Logement

Le logement alternatif est une variante, dans la conception, la construction et la gestion, des logements classiques présents sur les marchés immobiliers privé et public. C'est surtout un mode de vie alternatif. Dans certains cas, c'est l'alternative au manque de logements publics ou abordables et la rue. En Belgique, il existe sous de multiples formes : coopérative d'habitants, habitat léger⁶⁵, occupation d'immeubles vides, habitat intergénérationnel, habitat groupé, Community Land Trust (CLT), habitat kangourou, écoconstruction, épargne collective, maison passive, Tiny House, mobile home, ... Les motivations (souvent concomitantes) pour investir ce type d'habitat sont d'ordre économique, écologique, idéologique, social ou encore sont liées au vieillissement. Contrairement à d'autres pays, la Belgique n'a pas encore reconnu entièrement la pertinence et la validité de ces nouveaux modes d'habiter alors même que le pays souffre d'une grave crise du logement. Cependant, des évolutions régionales en matière de réglementation (collaboration du secteur du logement et du bien-être en Flandre⁶⁶, engagement du gouvernement wallon à reconnaître et accompagner d'autres formes de logements⁶⁷, révision du code du logement en 2013 en région de Bruxelles-Capitale⁶⁸) voient le jour et modifient peu à peu le paysage politique en matière d'immobilier. Même si les réglementations évoluent, les projets se heurtent encore à d'autres obstacles : les politiques communales, les normes en matière de construction, les difficultés de domiciliation, les préjugés négatifs et l'effet "NIMBY"⁶⁹ (image de la pauvreté, envisager le logement autrement que classique,...), la non-individualisation des droits sociaux,... Pourtant, les effets positifs sont réels : remaillage social, être acteur-actrice de son logement, dimension collective, écologique.

De prime abord, on pourrait penser que ces types d'habitat sont destinés à tout un chacun. Ce n'est pas le cas. L'alternatif, s'il est pensé et créé par des personnes (ménages vulnérables ou associations) voulant pallier les problèmes d'accès et/ou de maintien dans un logement, est également un mode de vie pensé par des ménages "plus riches" voulant "vivre autrement". Le

⁶⁵ Caravanes, roulottes, yourtes, cabanes, chalets, ...

⁶⁶ SAMENWERKING WONEN-WELZIJN. Cabinet du ministre flamand de l'énergie, du logement, des villes et de l'économie sociale et cabinet du ministre flamand du bien-être, de la santé publique et de la famille, *Afsprakenkader samenwerking wonen-welzijn*, Bruxelles, 04 juin 2010.

⁶⁷ GOUVERNEMENT WALLON, *Déclaration de politique régionale wallonne 2009-2014. Une énergie partagée pour une société durable, humaine et solidaire*, 2009, p. 97.

⁶⁸ Initiative du Secrétaire d'Etat au logement Christos Doukeridis, qui a des impacts positifs sur le logement alternatif : reconnaissance des conventions d'occupation précaires, protection des occupants, ...).

⁶⁹ Nimby est l'acronyme de l'expression « Not In My BackYard », qui signifie « pas dans mon arrière-cour ».

point de départ de leur projet est donc idéologique, les lieux et les moyens pour le concrétiser ont un coût et ne sont pas toujours à la portée de tous.

*” Les logements alternatifs ne sont pas abordables parce que l’ensemble des exigences qui y sont liées ne correspondent ni aux réalités qu’ils vivent, ni à leurs moyens (coût des matériaux, accès aux primes, confrontation aux normes de salubrité, sécurité, urbanisme). Ce que les plus pauvres construisent au quotidien, ce sont des alternatives au logement, pour se garantir un habitat qui soit abordable financièrement et dont ils auront la maîtrise ”*⁷⁰.

L’habitat alternatif, ce sont donc deux conceptions : le **logement alternatif** et les **alternatives au logement**. Catégoriser formellement deux types de ménages à caser dans l’une ou l’autre conception sur base du statut socio-économique n’est pas pertinent. En effet, les motivations à accéder à un habitat différent ne sont pas que financières. Si pour certains, ce “choix de vie sous contrainte”⁷¹ est le point de départ de l’aventure alternative, ce n’est pas forcément le cas pour tous. Le désir de liberté et d’essentiel, le retour à la nature, une vision écologique, une vie communautaire l’emportent sur le reste. Les initiatives émanent de particuliers ou d’associations telles qu’Habitat et Humanisme, CLTB, Habitat Collectif (Hannut), Habitat et participation, CIRE, ...

Deux conceptions pour une même finalité, quelles que soient les motivations : choisir de vivre autrement en devenant son propre acteur de logement.

B. Financement

Financer l’achat d’un logement est devenu, comme écrit plus haut, plus difficile qu’auparavant. Mais heureusement, d’autres alternatives que le mode d’emprunt traditionnel existent. Soit elles sont “indépendantes”, soit elles font parties du “paquet” proposé par les associations ou sociétés œuvrant dans l’habitat alternatif. Dans la première catégorie, on trouve les prêts sociaux avec le Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie (FLFNW), le Fonds du logement wallon, le Fond du logement de la région Bruxelles-Capitale, le Vlaams Woningfonds (Flandre), la société wallonne du crédit social (SWCS). Les groupes d’épargne collective et solidaire (GECS) qui se basent sur le principe des tontines africaines, le crédit social (Crédal, par exemple), le réseau de financement alternatif (micro-crédit, ...), Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Etrangers (CIRE) composent, notamment, la seconde.

⁷⁰ Habitat et participation, SUM research et FUSL, *Habitat solidaire : étude sur les possibilités de reconnaissance de l’habitat groupé par les personnes en précarité sociale*, Politique des grandes villes, 2006, p.72.

⁷¹ PRAILE D., "L’habitat permanent en camping et parcs résidentiels en Wallonie. Question sociale, enjeux sociaux, rapport à l’habitat", 2005, in BERNARD N. et MERTENS C., *Le logement dans sa multidimensionnalité : une grande cause régionale*, Namur, Publications de la région wallonne ; Stassen J.-F., op cit, 1999.

Que ce soit via le mode d'emprunt traditionnel ou alternatif, tous les financements requièrent un certain nombre de critères aussi stricts dans l'alternatif que dans le traditionnel.

L'épargne collective solidaire. Dans les logements privés, les ménages à faibles revenus sont souvent contraints de payer des loyers élevés pour des logements de piètre qualité. Dans le logement public, les listes d'attentes sont longues et les biens disponibles rares. Dès lors, acheter son propre logement peut être la solution. Le remboursement d'un prêt hypothécaire social étant, dans certains cas, équivalent au prix du loyer. Mais, sans ressources financières pour payer l'acompte, ce n'est pas possible. S'inspirant du principe de la *tontine africaine*, l'épargne collective solidaire a vu le jour. Cela nécessite la création d'un groupe d'épargne qui rassemble des familles. Chaque famille cotise ainsi un montant fixe décidé par le groupe tous les mois. L'épargne collective fonctionne comme un fonds de roulement qui peut être utilisé, à tour de rôle, par les différentes familles du groupe pour avancer l'acompte exigé lors de la signature du compromis de vente. Le Fonds du Logement Wallon est un partenaire privilégié et participe à ce projet, au cas par cas, en incluant dans le prêt hypothécaire le montant de l'acompte déjà versé et en le rendant à l'épargne collective le jour de la signature de l'acte authentique de vente.

Les **banques éthiques** proposent une solution alternative au crédit classique en se basant sur des critères d'habitat ayant un impact social (les habitats groupés et kangourous) et/ou environnemental (maison passive, basse énergie, rénovations écologiques). Elles proposent des formules diversifiées mais transparentes et les taux varient en fonction du potentiel écologique ou social du projet immobilier. Mais tous les ménages n'ont pas les ressources pour investir dans un logement durable, social ou écologique. En effet, construire ou rénover une maison passive implique l'achat de matériaux plus chers, une mise en œuvre spécifique et des habitudes de consommation particulières.

C. Logements alternatifs

Mots clefs : coopérative, habitat groupé, habitat communautaire, habitat intergénérationnel, CLT, habitat kangourou⁷², habitat léger, ...

L'**habitat groupé** est le plus connu. Cette forme de cohabitat n'est pas nouvelle puisqu'elle a vu le jour dans les années 60. A l'origine, il s'agissait d'habitats *communautaires* créés par quelques familles danoises, où les espaces communs primaient sur les privés. Le cohabitat était une "réponse novatrice aux défis sociaux, économiques et environnementaux de l'époque, permettant

⁷² Le terme "kangourou" se réfère à la poche du kangourou, dans laquelle le jeune marsupial se sent en sécurité, à l'abri. Concrètement, la personne âgée s'installe au rez-de-chaussée d'un habitat tandis qu'un jeune ménage ou une famille occupe le reste de la maison. Dans la plupart des cas, la personne âgée est la propriétaire ou le bailleur des lieux et il est prévu un contrat qui précise les modalités de la relation de services et le loyer modique payé par la famille. Cette formule d'habitat simple et efficace permet aux personnes âgées de mieux vivre chez elles grâce à un voisinage bienveillant. Source : http://www.atoimontoit.be/index_html_files/habitat_kangourou.pdf

de se créer un voisinage plus sécurisant où tous pourraient vivre ensemble et contribuer au bien-être collectif. Ils parlaient de communauté de vie.”⁷³ La vague de mai 68 s’est emparée de ce mouvement communautaire en lui donnant l’impulsion nécessaire pour se propager partout dans le monde. Les espaces privés ont pris le pas sur les espaces collectifs, afin de privilégier in fine l’épanouissement personnel des cohabitants. A l’heure actuelle, cet habitat répond à de nouveaux besoins et a évolué en l’habitat groupé que l’on connaît, avec de nouvelles attentes (écologiques, économiques et sociales) et de nouveaux buts : être solidaire à l’intérieur et vers l’extérieur, développer un projet communautaire qui permette aux habitants de partager leurs valeurs. Il continue de s’étendre sous diverses formes et appellations : *Collectif d’Habitants* en France, *Co-housing* dans les pays anglo-saxons, *Centraal Wonen* aux Pays-Bas, *Bofaelleskaber* au Danemark, *Kollektivhuis* en Suède.⁷⁴ Il met l’accent sur la cohabitation entre espaces privés et communs. Mais cet habitat, ou du moins sa création, exige la mise en œuvre d’un certain nombre de ressources. La création d’un habitat groupé prend du temps. Il ne s’agit pas d’acheter un bien immobilier et de le scinder en plusieurs parties pour que l’habitat groupé existe. Plusieurs années sont nécessaires entre l’idée et l’aboutissement du projet. Certains ne voient jamais le jour en raison, entre autres, des normes (urbanistiques), de l’effet Nimby et du découragement de certains participants face aux obstacles et à la durée de réalisation du projet, à la méconnaissance ou aux réticences des administrations, des notaires, des professionnels de l’immobilier. Il existe des associations qui ont pour but d’informer, de former et d’apporter les pistes et les outils nécessaires à la concrétisation d’un projet (par exemple, Habitat et Participation⁷⁵). On recense plus d’une centaine d’habitats groupés sur le territoire belge.

Les **habitats communautaires** n’ont pas disparu pour autant. A Bruxelles, La Poudrière⁷⁶ existe depuis plus de 50 ans et regroupe 26 cohabitants. Ces personnes cèdent leurs revenus à la communauté et partagent tout : repas, pièces de vie, charges, ... La communauté prime sur l’individuel. Les personnes habitant au sein de cette communauté, principalement des personnes seules, choisissent ce mode de vie simple pour sa sobriété, son absence de stress et de compétition, sa convivialité. Cet habitat se caractérise essentiellement par le fait que les habitants partagent tout. Le seul espace privé se réduit à la chambre à coucher.

Plusieurs formes juridiques sont possibles pour ces types d’habitat : la copropriété⁷⁷, la

⁷³ LA GRANGE C., *Habitat Groupé*, Terre Vivante, 2008, p.10

⁷⁴ LA GRANGE C., *Habitat Groupé*, Terre Vivante, 2008, p.11

⁷⁵ <https://www.habitat-participation.be/>

⁷⁶ La Poudrière, rue de la Poudrière, 60 à 1000 Bruxelles, Belgique

⁷⁷ Régime de propriété qui s’applique à un ensemble immobilier constitué de privatives et communes réparties entre les copropriétaires. La copropriété est régie par un acte de base, un règlement d’ordre intérieur, notamment.

coopérative⁷⁸, l'association sans but lucratif (ASBL⁷⁹).

Au Canada, dans la province de Québec, le premier habitat participatif⁸⁰ a vu le jour : Cohabitat Québec⁸¹. Cet habitat groupé est issu du mouvement des Castors⁸² (1950). Les habitants ont pensé et développé le projet selon leurs besoins spécifiques : partage, lien social, communauté. Vivre ensemble et s'organiser ensemble (autogestion sociocratique).

Venue des Etats-Unis depuis peu, une nouvelle forme d'habitat qu'on pourrait qualifier de "groupé" fait ses premiers pas en Belgique : le **Community Land Trust** ou **CLT**. Il s'agit d'une *fiducie foncière communautaire*⁸³. La première version des actuels CLT a été fondée dans le Sud des Etats-Unis en 1969 (la New Communities Inc.) durant la lutte pour les droits civiques. Depuis lors, ses formes et statuts ont évolué avec la particularité de s'adapter au contexte dans lequel le CLT voit le jour, même si la base est commune : la propriété collective du sol et les unités d'habitation privatives. L'ouvrage de référence sur les CLT⁸⁴ de John Emmeus Davis en retrace très bien le parcours et les particularités. En Belgique, plusieurs CLT ont vu le jour : à Gand et à Bruxelles. En tant que nouvelle forme d'habitat, la difficulté majeure résidait dans le vide juridique de la législation. Ainsi, en région de Bruxelles-Capitale, le code bruxellois du logement a été adapté récemment⁸⁵ afin de permettre la création de projets CLT sur son territoire. *Outil innovant*⁸⁶, il était nécessaire d'acter afin que les acteurs puissent développer cette réponse à la crise du logement. Selon Thibaut Leroy⁸⁷, le CLT comporte sept caractéristiques : *"l'existence d'une personne morale sans but lucratif, la dissociation de la propriété du sol de celle du bâti, le caractère permanent de l'accessibilité des logements (et du verrouillage corrélatif du subsidie), la responsabilité perpétuelle, l'intendance, l'ouverture de l'affiliation et la gestion tripartite."* Le CLT a donc pour objectif de permettre à des familles à bas revenus de devenir propriétaires d'un logement et ce, en séparant la propriété du sol de celle du logement. En restant propriétaire du terrain, le CLT permet aux familles d'acheter seulement le bâtiment à un prix nettement plus

⁷⁸ Organisation axée sur la personne et fondées sur l'équité, la solidarité et l'assistance mutuelle. Association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement.

⁷⁹ Groupement de personnes physiques ou morales qui poursuivent un but désintéressé. L'association ne peut recevoir des bénéfices qui résulteraient des activités de l'association.

⁸⁰ Habitat participatif = habitat groupé.

⁸¹ Cohabitat Québec. En ligne : <http://temp.cohabitat.ca/>

⁸² Des ouvriers ont créés leur logement via l'autoconstruction sur un terrain collectif.

⁸³ DAVIS J. E., *Manuel d'antispéculation immobilière. Une introduction aux fiducies foncières communautaires*, Ecosociété, Montréal, 2014.

⁸⁴ ibidem.

⁸⁵ Le 11/07/2013 le parlement adopte une ordonnance qui modifie le Code Bruxellois du logement, laquelle est entrée en vigueur le 28/07/2013.

⁸⁶ LEROY T., *Les Community Land Trust. Un outil innovant pour concrétiser le droit à un logement décent?*, Louvain-la-Neuve, 2014.

⁸⁷ ib. p. 10.

abordable que celui du marché. Le CLT est composé d'une structure double : une asbl et une fondation d'utilité publique (FUP ou *Trust*). La première gère les activités du CLT (vente, recherche de projets, accompagnement des habitants, information et diffusion, ...), tandis que la seconde administre le patrimoine foncier et en garantit la perpétuelle propriété. Le conseil d'administration de l'asbl est tripartite : les habitants, les pouvoirs publics et les membres de la communauté y siègent paritairement. Tout ménage entrant dans les conditions pour accéder à un logement social peut accéder au dispositif CLT. Le CLT reste propriétaire du sol et revend le bâti aux familles qui vont y vivre. Comme la valeur du sol n'est plus prise en compte dans la valeur du bâtiment, celui-ci est dès lors moins cher que sur le marché classique. Le terrain reste la propriété du CLT à perpétuité, mais le bâti, lui, devient la propriété des familles. En cas de revente, le propriétaire du logement reçoit la valeur de son achat initial et une partie de la plus-value acquise par son bien. Le capital ainsi constitué doit lui permettre d'envisager l'achat d'un autre bien. De son côté, le CLT reste propriétaire du foncier, les subsides obtenus par le premier ménage retournent dans le patrimoine du CLT qui pourra aider d'autres familles à devenir propriétaires. Les moyens régionaux investis sont ainsi récupérés.

Il existe bien d'autres formes d'habitats alternatifs qui sont aussi variées que propres au contexte dans lesquels elles émergent et s'implantent.

D. Alternatives au logement.

Ou comment devenir créateur-trice et acteur-trice de son logement.

Habitat léger, Tiny House, habitat permanent dans les campings, squat, autoconstruction, épargne collective solidaire, vivre dans la rue, cohabitation/colocation, mobile home, maison en container, ... sont autant de stratégies alternatives pour accéder à un logement, qu'il soit de type classique ou non. Les occupants sont les promoteurs de leur mode de vie et leur habitat.

Comme on l'a déjà souligné, l'accès à l'habitat dit *traditionnel* s'avère de plus en plus difficile pour un plus grand nombre de ménages. L'habitat alternatif n'est pas accessible à tout le monde non plus. Dès lors, les individus n'ont d'autre choix que de trouver des *alternatives au logement*, véritables stratégies pour avoir un logement qui corresponde à leurs attentes idéologiques, économiques, écologiques, familiales, de qualité de vie, de connexion avec la nature, de choix et de liberté d'habiter. Les alternatives au logement, c'est une réponse de la société civile à une crise de logement et à l'absence concrète de réponse de la part des autorités régionales et communales pour y remédier. Bien qu'en défaut vis-à-vis des normes urbanistiques et de salubrité, cette réponse est jugée nécessaire et vitale par les associations, les collectifs et les habitants concernés.

A noter que les problèmes de salubrité et d'urbanisme ne sont pas l'apanage de l'habitat léger. Quantité de logements qualifiés de "normaux" se trouvent, eux, en défaut.

Qu'est-ce que l'**habitat léger** ? L'un de ses fondements, c'est l'appropriation par les occupants de leur habitat, via l'autoconstruction.

Des critères objectifs permettent de l'identifier : poids léger de l'habitation (par exemple, une yourte est 7 à 8 fois plus légère qu'une maison en ossature bois et 30 à 40 fois qu'une maison en brique et béton), sa petite taille, son moindre coût (10.000 euros pour une caravane, 20.000 euros pour une petite yourte), sa faible empreinte énergétique et la possibilité de le construire par ses propres moyens. On peut aussi l'identifier par ses formes architecturales. Roulotte, caravanes, yourtes, chalets, Tiny House, kerterre, zomes⁸⁸ ou d'autres constructions légères en bois, paille, terre crue, constituent cette forme nouvelle d'habitation. Ces habitations ont une légère empreinte au sol par rapport à la moyenne des logements et une moindre empreinte environnementale (peu d'énergie grise consommée). Elles sont facilement démontables, transportables et/ou réversibles, voire évolutives. De plus, elles sont économiquement et financièrement accessibles. En 2017, près de 12.000 personnes en Wallonie sont officiellement concernées⁸⁹. Selon le collectif "Habitat léger", ce serait entre 12.000 et 15.000 personnes qui vivraient dans un habitat léger. Demandé en 2015 par le ministre wallon de l'action sociale, Maxime Prévot, le rapport "Habitat permanent" a été rendu public le 19 mai 2017. La mesure phare de ce plan est la mise en place de nouvelles zones d'habitat vert en Wallonie : *«une nouvelle zone urbanistique où la résidence sera autorisée pour autant que les parcelles qui la composent présentent une surface minimale de 200 m² et que la zone comprenne entre 15 et 35 parcelles au maximum par hectare»*⁹⁰. Contrairement aux zones d'habitat et d'habitat à caractère rural, la zone d'habitat vert pourra comprendre de l'habitat dit « alternatif » (ce qui n'était pas le cas auparavant) pour autant que celui-ci respecte certaines conditions, notamment en matière de normes de performance énergétique des bâtiments (PEB) et incendie. En effet, la non-reconnaissance juridique et sociale de ce type d'habitat contraint les habitants à vivre dans l'illégalité. De nombreuses habitations sont menacées, alors qu'elles sont la seule, voire la dernière solution pour des ménages modestes qui ont souvent tout investi pour créer et aménager leur logement ou encore pour ceux qui souhaitent profiter de leur droit de vivre autrement. Cette situation illustre bien les problématiques auxquelles nous sommes confrontés par nos choix d'habiter. Des milliers de

⁸⁸ <http://www.zomes-concept.com/>

⁸⁹ Alter Echos n°446, 19 juin 2017. En ligne : <http://www.alterechos.be/habitat-permanent-une-zone-dhabitat-vert-mais-pour-quand/>. Consulté le 02/10/2017.

⁹⁰ Mission parlementaire Habitat permanent, rapport au gouvernement wallon, 2017, p. 42.

ménages ont choisi d'être acteurs de leur logement en créant un habitat qui leur convienne et dans lequel ils se sentent heureux et épanouis. L'habitat léger pose problème aux autorités, car il se situe hors des normes urbanistiques et de salubrité.

Les alternatives au logement ne se limitent pas à des modes de logement particuliers.

Il sera intéressant d'aborder également les **stratégies** menées par les ménages, les femmes, dans l'**habitat traditionnel** qui leur permettent d'accéder ou de se maintenir dans leur logement. Il s'agit bien souvent d'aménagements débouchant sur la création d'un nouveau logement dans l'habitation, de colocation ou cohabitation, d'achat groupé avec division par la suite et/ou de création de logement permettant un autofinancement d'une partie de son projet immobilier, le propriétaire devenant ainsi propriétaire-investisseur.

4. LE LOGEMENT AU FÉMININ

A. Inégalités

L'égalité de droit entre hommes et femmes est inscrite dans différents textes légaux et dans la Constitution belge, mais, dans les faits, elle n'est pas toujours appliquée. Par conséquent, les femmes continuent de subir un certain nombre d'inégalités en termes de salaire, emploi, santé, capacités, droits, ...

Ces inégalités sociales induisent les inégalités d'accès **au** logement. Le Baromètre de la diversité logement le confirme : les hommes semblent de prime abord victimes de discrimination. Néanmoins, un examen plus attentif démontre une autre réalité : les discriminations indirectes potentielles émanant des propriétaires, portent sur la composition familiale et les femmes.⁹¹ Ajoutons à cela "la dérégularisation ultra-libérale et les politiques d'austérité"⁹² qui touchent de plein fouet les femmes, les précarisent et les empêchent d'accéder à certains droits fondamentaux. Les femmes éprouvent donc plus de difficultés que les hommes à accéder au logement. Les facteurs explicatifs sont multiples : les revenus, la composition familiale, le statut socioprofessionnel, les préjugés, le risque de pauvreté plus élevé, l'accès au crédit, les discriminations liées au revenu, à l'origine, le sexe. Selon René Begon, " dans l'accès au logement locatif privé, il n'est pas rare que les femmes seules subissent des discriminations injustifiables au seul motif qu'elles sont des femmes"⁹³. Les femmes cumulent les inégalités et, pour certaines d'entre elles, cela se traduit par l'impossibilité d'acheter ou même de louer un logement et le cas échéant, un logement décent et sain qui corresponde à leurs choix et besoins. Leurs choix de vie (couple, amour, famille⁹⁴) se répercutent directement sur leur situation financière, leur vie professionnelle et sociale. Ainsi, on constate que les femmes se précarisent au sein du couple et lorsque celui-ci éclate, elles se retrouvent démunies et en position de faiblesse. Les rôles que la société leur attribue et la place qu'elle leur laissent occuper influent aussi ces aspects. Les femmes, en termes de capacités telles que Martha Nussbaum et Amartya Sen les définissent⁹⁵, sont limitées. Et les problèmes d'accès au logement en sont une démonstration flagrante.

91

92 COLLECTIF CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES ET L'EXCLUSION, « L'habitat, une question de genre ? », in *Femmes, violence et logement*, Liège, janvier 2008, p.2

93 COLLECTIF CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES ET L'EXCLUSION, « L'habitat, une question de genre ? », in *Femmes, violence et logement*, Liège, janvier 2008, p.4

94 VIE FÉMININE, *Au féminin précaire. Comment les femmes vivent-elles la précarité aujourd'hui ? Vie féminine*, Bruxelles, p. 28.

95 Capacités : réponse à la question "qu'est-ce que cette personne est capable de faire et d'être ?".

“Candidates-locataires, elles subissent davantage les préjugés des bailleurs ; candidates-propriétaires, elles se heurtent au refus des banquiers.”⁹⁶

Les inégalités de revenus entre hommes et femmes sont multiples : inégalités salariales (écart salarial de 23% en moyenne en 2016) , interruption de carrière, secteurs moins bien rémunérés, plafond de verre, travail à temps partiel (donc revenu partiel), revenu de remplacement, revenu unique, inactivité professionnelle, cumul de (certaines de) ces inégalités, précarisation de la femme au sein du couple (inactivité, travail partiel, revenu de remplacement), sous-représentation aux postes de cadres et dirigeants (freins : temps partiel, interruptions de carrière, obligations familiales, sexisme, care, paternalisme), mais surreprésentation dans le travail à temps partiel et les emplois précaires (titres services, entre autres) . Non seulement les femmes ont un salaire inférieur aux hommes, mais de plus, leur carrière est plus courte (congé de maternité, care, travail à temps partiel, congé parental, vie au foyer). Ces inégalités se répercutent sur l'accès au logement.

B. Secteur privé - location

Dans le secteur *locatif privé*, on constate que les femmes seules, avec ou sans enfants, sont particulièrement discriminées, tant dans l'accès que dans la jouissance du bien : stéréotypes négatifs à leur égard, précarité féminine, crainte du défaut de paiement, origine et/ou montant des revenus, statut socioprofessionnel, origine, présence d'enfant(s), autant de facteurs qui rebutent les propriétaires de leur louer un bien. Ainsi, certains estiment *“qu'une femme manifesterait moins d'aptitudes qu'un homme à s'occuper des aspects pratiques de l'entretien d'un logement”⁹⁷*. Les femmes qui obtiennent malgré tout un logement acceptent ce qu'on veut bien leur louer. La notion de choix n'intervient pas, car, dans beaucoup de cas, il s'agit d'obtenir un logement à tout prix. Beaucoup de locations sont de mauvaise qualité, voire insalubres, les propriétaires ne faisant pas les entretiens ou réparations nécessaires. Les loyers sont fixés librement par les propriétaires et la demande étant supérieure à l'offre, ils ont, eux, le choix et ne craignent pas de passer à côté d'un locataire potentiel. La concurrence est rude, les femmes laissent faire par peur de perdre le logement. Un mauvais logement vaut mieux que la rue, surtout avec des enfants. Mais les propriétaires bailleurs ne sont pas les seuls à craindre des candidats locataires au profil socioprofessionnel fragile. En effet, les agents immobiliers jouent un rôle déterminant dans l'accès à un logement. D'une part, ils se font les relais des attentes de leurs

⁹⁶ Gillet J., “Un toit mon droit. Douze femmes en colère”, FPS, 2017, p. 10.

⁹⁷ BERNARD N., “Les femmes et le mal-logement, un lien fatal à dénouer”, in *Courrier hebdomadaire du Crisp*, n°1970, p.32.

clients-bailleurs, même si ces dernières sont indirectement ou directement discriminatoires, et d'autre part, ils ont une obligation de résultats : certains écartent ainsi d'office les profils qui ne correspondent pas au candidat locataire idéal en termes de stabilité familiale, financière, professionnelle, sociale ou d'identité (nationalité, âge, handicap).

C. Secteur public- location

Le *marché public* reste attentif à lutter contre les discriminations. Des groupes cibles ont été déterminés sur base de critères positifs (fortune, handicap, âge). Cependant, on constate même des discriminations indirectes qu'on pourrait qualifier et expliciter comme suit : “spatiale”, “fonctionnelle” et “administrative”. Les logements publics sont inégalement répartis géographiquement et les communes ayant un taux plus grand d'inégalités de revenus enregistrent une demande plus importante par rapport aux autres. Les logements ne sont plus adaptés ni adaptables aux nouvelles structures familiales. La pénurie de l'offre renforce ces inégalités. Le loyer n'est pas fixé selon les règles du marché, mais est calculé en fonction du montant du revenu des ménages. Sa mission est de combler les demandes du marché privé, mais il connaît lui-même un grave déficit en termes de logements disponibles. Une situation qui s'accroît au fil des ans malgré les différents plans pour y remédier, générant de ce fait une injustice sociale sous forme de délais d'attente très longs, manque de logements adaptés à la composition familiale (3 chambres et plus), règles administratives complexes et rigides et souvent inaccessibles, priorité aux ménages les plus fragiles. Ce dernier élément provoque une homogénéisation des ménages bénéficiaires qui devient un public paupérisé⁹⁸, ce qui a également comme effet d'appauvrir la trésorerie des sociétés de logement qui se retrouvent sans argent pour renouveler et rénover leurs parcs (vétustes et insuffisants). Cela exclut de ce fait tous les autres types de ménages qui ne font pas partie des groupes cibles privilégiés, tel un “effet rebond” des politiques d'attribution des logements. Ces groupes sont composés en grande partie de femmes.

D. Marché acquisitif et accès au crédit

Tout comme dans le secteur locatif, “les logements de qualité ne sont offerts qu'à partir d'un montant minimum”⁹⁹. Des incertitudes liées au marché et au profil des ménages ont pour effet que les crédits sont octroyés de manière plus sélective. Plusieurs facteurs sont en cause : la hausse des prix de l'immobilier, l'instabilité d'emploi et de salaire, les inégalités de revenus, la mutation

⁹⁸ A ce niveau, on peut dire qu'il y a discrimination du fait de la priorité donnée à un seul type de ménages : les précarisés.

⁹⁹ SERVICE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, LA PRÉCARITÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE, *Le logement en Belgique*, p. 146. En ligne : www.luttrepauvreté.be

de la cellule familiale nucléaire vers d'autres modèles (isolé, monoparentale, flexible), le cumul d'inégalités envers la gent féminine, l'accessibilité facile aux crédits personnels à la consommation qui impactent sur le revenu disponible et ipso facto, sur l'obtention d'un crédit immobilier. Tous ces facteurs sont autant de motifs qui rendent l'accès au crédit hypothécaire problématique pour les ménages concernés. En l'occurrence, pour les femmes.

5. APPROCHE DU LOGEMENT PAR LES CAPABILITÉS

Dans le contexte actuel du logement, il va sans dire que l'habitat alternatif est une option intéressante, voire nécessaire. À plus forte raison pour les femmes. Un certain nombre d'initiatives citoyennes prouvent que là où les structures officielles ne parviennent pas à endiguer ce problème de logement et à proposer des solutions concrètes, d'autres possibles sont envisageables et réalisables. Différents modes d'habiter (co)existent, répondant ainsi à la nécessité de se loger. Au-delà des murs, nous avons constaté les enjeux du logement et les impacts sur le bien-être et le bien-vivre des individus. Ces enjeux et ces impacts sont idéologiques, écologiques, économiques, politiques et sociaux. Pour comprendre à quel point cela influence les individus, nous allons mobiliser la théorie de la justice sociale de Martha Nussbaum, la théorie des capacités, fondée sur l'individu **et** les ressources dont il dispose -ou devrait disposer- pour vivre une vie dignement humaine. Cela va nous permettre de mieux cerner l'articulation entre le logement et l'individu dans un premier temps, puis entre le logement alternatif et les femmes, dans un second temps.

Grâce à cette approche théorique, nous tenterons d'élaborer des hypothèses et de construire des indicateurs de capacités afin de comprendre la logique des différents types d'habitat, le rapport des femmes avec leur logement, la place du logement dans la vie des femmes et la place des femmes dans un habitat.

A. Les capacités : notions théoriques

La théorie des capacités est une approche de la théorie de la justice mise au point par l'économiste indien Amartya Sen dans les années 80¹⁰⁰. Deux concepts phares la définissent : celui de fonctionnements - *functionings*- (composés d'états -*beings* et d'actions -*doings*) et de capacités -*capabilities*. Les fonctionnements sont ce qu'un individu peut réaliser en fonction des biens qu'il possède. Les capacités sont les différentes combinaisons possibles de fonctionnements. Elles se composent de potentialités¹⁰¹ et d'opportunités¹⁰². Le but de Sen est d'évaluer le bien-être et le bien-vivre des individus. Sen mesure la pauvreté, non pas en termes de carence financière exclusivement mais plutôt en termes de privation de libertés économique, sociale et politique. La situation économique des personnes dépend de leur capacité à valoriser les opportunités. Il s'agit donc d'une approche individualiste.

¹⁰⁰ SEN A., *Commodities and Capabilities*, Oxford, Elsenier Science Publisher, 1985.

¹⁰¹ Les potentialités regroupent diverses capacités liées à l'individu et au capital social, physique, humain disponible.

¹⁰² Les opportunités sont l'ensemble des environnements favorables (économiques, politiques, sociaux) qu'offre la société.

B. La théorie de Martha Nussbaum

Martha Nussbaum, qui a collaboré avec Sen, a développé ce concept de capacités¹⁰³ dans une théorie qui lui est propre et ce, dans un ancrage plutôt féministe. Elle franchit une étape supplémentaire en évaluant et comparant les qualités de vie. Ainsi, elle va établir une liste de dix capacités¹⁰⁴ qui permettent aux individus d'atteindre leurs objectifs de vie dans la dignité humaine et la liberté.

Les capacités sont la réponse à la question *“Qu'est-ce que cette personne est capable de faire et d'être ?” Autrement dit, un ensemble de possibilités de choisir et d'agir. La capacité est donc une forme de liberté : la liberté substantielle d'atteindre différentes combinaisons de fonctionnements. Il ne s'agit donc pas simplement des capacités dont une personne est dotée, mais des libertés ou des possibilités créées par une combinaison de capacités personnelles et d'un environnement politique, social et économique.*”¹⁰⁵

D'autres chercheurs utilisent la théorie des capacités pour leurs recherches. Parmi eux, nous avons sélectionné ceux qui étudient la problématique du logement, tels que Jonathan Wolf et Avner De-Shalit¹⁰⁶, Jacques Poirot¹⁰⁷, René Begon¹⁰⁸ et Mayoro Diop¹⁰⁹. Leurs analyses vont nous permettre de compléter l'approche de Nussbaum et de répondre à notre question de recherche.

Mots clefs : *capacités, indicateurs, pauvreté, seuil, inégalités, égalité, choix, liberté, dignité, fonctionnements, désavantage corrosif, fonctionnement fertile, territoire, ressources, combinaison, habitat, logement, opportunités, potentialités, sécurité, capacité féconde, dignité humaine, sécurité, choix tragique ...* Nous en avons sélectionné quelques-uns qui seront explicités plus en détail ci-après.

Nussbaum catégorise et définit plusieurs types de capacités : les capacités de **base**, les capacités **internes**, les capacités **combinées**.

¹⁰³ NUSSBAUM M., *Women and Human development. The capabilities approach*, Cambridge University Press, 2000.

NUSSBAUM M., *Capacités. Comment créer les conditions d'un monde plus juste*, Paris, Editions Flammarion, 2012, (Climats).

¹⁰⁴ Voir annexe 6.

¹⁰⁵ NUSSBAUM M., *Capacités. Comment créer les conditions d'un monde plus juste*, Paris, Editions Flammarion, 2012, (Climats), p.38

¹⁰⁶ WOLFF J., DE-SHALIT A., *Disadvantage*, Oxford, Oxford University Press, 2007

¹⁰⁷ POIROT J., “La construction d'indicateurs du développement durable urbain dans l'optique des capacités”, in *La mesure du développement*, in colloque international sous le patronage de l'Unesco GEMDEV, Paris, février 2012.

¹⁰⁸ COLLECTIF CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES ET L'EXCLUSION, “Accès au logement, capacités et empowerment pour les femmes victimes de violence conjugale : la démarche de l'équipe ‘pré-post-hébergement’ ”, in *Terrains d'entente*, décembre 2013.

¹⁰⁹ DIOP M., “L'approche par les capacités comme instrument d'analyse de la pauvreté une application sur des données au Sénégal”, in *Innovations sociales, innovations économiques. XXIVe journée de l'Association d'Economie sociale*, in *Cahier du Cirtes*, Hors-série #4, Grenoble, septembre 2014, p. 180-189.

Les premières correspondent aux facultés innées de l'individu qui rendent possible dans le futur le développement et l'éducation.

Les deuxièmes se rapportent aux états de la personne : les caractéristiques qui correspondent à sa personnalité, ses capacités motrices, perceptives ou intellectuelles. Par exemple : les capacités politiques apprises, un talent, la confiance en soi, critiquer le régime politique, maîtriser un métier ou un sport. Capabilités internes qui peuvent se développer en contact avec l'environnement et que la société a l'obligation de protéger pour en favoriser l'expression dans le fonctionnement. C'est alors qu'elles deviennent des « capabilités combinées », des capabilités qui, soutenues par les conditions sociales, politiques et économiques, favorisent le bon fonctionnement et le libre choix. À titre d'exemple, pratiquer un sport dans une société qui favorise les activités sportives grâce au soutien financier, aux infrastructures, aux compétitions... A contrario, de “nombreuses sociétés procurent aux individus une éducation qui leur permet de discourir librement sur les questions politiques, en leur for intérieur, tout en leur refusant l'expression libre en pratique par la répression de la parole.”¹¹⁰

À partir de là, Nussbaum a élaboré une liste de dix capabilités **centrales**. Cette liste est le seuil minimum à atteindre pour poursuivre une vie “humainement digne et minimalement épanouie”.¹¹¹ Sa théorie s'attache ainsi à protéger des domaines de liberté si centraux que leur absence rend la vie indigne.

Par exemple, le logement. Véritable pilier majeur dans la vie humaine qui influence tous les autres domaines, on le retrouve dans les dix capabilités centrales.

Puisqu'il s'agit aussi d'une théorie politique des droits fondamentaux, Nussbaum prône l'investissement d'un ordre politique garantissant à tous ses citoyens ce seuil minimum et la sécurité des capabilités qui doivent être protégées des caprices du marché. “Les capabilités sont des espaces de liberté et de choix” et les “promouvoir revient à promouvoir des zones de liberté.”

C. Le seuil

Qu'est-ce qu'une vie humainement digne exige ? Pour Martha Nussbaum, la réponse est un minimum absolu de dix capabilités centrales, qu'elle définit comme le **seuil** nécessaire à atteindre. C'est le fondement même de sa théorie de la justice sociale :

“Le respect pour la dignité humaine exige que les citoyens soient placés au-dessus d'un certain

¹¹⁰ Ibidem, p.41.

¹¹¹ Ibidem p.55

*seuil de capacités, dans chacun de ces dix domaines.”*¹¹²

Elle reprend l'idée émise au XIX^e siècle par T.H. Green¹¹³ concernant les capacités humaines. En effet, selon ce dernier, “*protéger la liberté humaine consistait à créer les conditions dans lesquelles toutes sortes d'individus sont capables de faire de nombreux choix, tout en jouissant d'une sécurité suffisante de la part de la société.*”¹¹⁴ On comprend mieux l'importance de cette notion de seuil, véritable élément conceptuel de la liste des capacités et minimum social relativement ambitieux à atteindre. Le seuil n'est pas figé dans un canevas fixe. Au contraire, il a la particularité de pouvoir être ajusté nationalement en fonction des coutumes, des ressources économiques et de la situation du pays.

La notion de *seuil* conduit à l'égalité dans certains cas. Cependant, il n'est pas aisé de rendre compte dans quelle mesure chacune des capacités exige *l'égalité* en vertu du respect de la dignité humaine.

Ainsi, le logement en termes d'égalité. Avoir un logement décent et spacieux peut être suffisant, car la dignité humaine n'exige pas forcément que chacun ait le même logement. Les attentes et les besoins des ménages leurs sont propres et, de ce fait, le type de logement souhaité varie d'un ménage à l'autre. Cette notion peut être associée aux caractéristiques qu'on attend d'un logement : qualité, coût, salubrité, habitabilité, modalités d'accès, composition, isolation, prestations énergétiques, conformité, sécurité, situation géographique.

Le seuil est un objectif ambitieux à atteindre. L'étude des concepts transversaux à la théorie des capacités va nous permettre de mieux comprendre cette difficulté d'accomplissement.

D. Les concepts capabilistes

L'approche des capacités est une théorie complexe basée sur un ensemble de capacités et de concepts transversaux. Ces concepts sont la traduction de situations produites par des facteurs exogènes qui influencent directement la portée, voire l'existence même des capacités et des fonctionnements. Pour rappel, un fonctionnement est la réalisation active d'une ou plusieurs capacités. La nature de ces facteurs exogènes varie : manque de ressources, régime politique, constructions sociales, ...

Il arrive que les conditions sociales interdisent d'assurer à tous ce seuil de capacités et que

¹¹² NUSSBAUM M., *Capabilités. Comment créer les conditions d'un monde plus juste*, Paris, Editions Flammarion, 2012, (Climats), p.60.

¹¹³ T.H. GREEN (1836-1882) : professeur de philosophie et conseiller du parti libéral britannique.

¹¹⁴ NUSSBAUM M., *Capabilités. Comment créer les conditions d'un monde plus juste*, Paris, Editions Flammarion, 2012, (Climats), p.190.

certaines d'entre elles entrent alors en conflit. Quand c'est le cas, cela crée une situation dite tragique. Pourquoi tragique ? Parce que l'individu se retrouve alors dans une situation où plusieurs options dommageables s'offrent à lui. Mais il lui faut faire un choix. C'est ce que Nussbaum appelle le **choix tragique**.

1. Choix tragique

Nussbaum affirme à ce sujet que dans une telle situation (tragique), *“il peut arriver qu'un choix soit à l'évidence meilleur qu'un autre, même si tous les choix possibles impliquent du mal”*.¹¹⁵ Par exemple, en Inde, soit les enfants travaillent pour aider leur famille, sans possibilité d'un futur meilleur, ou bien ils vont à l'école pour s'instruire, sans rapporter l'argent nécessaire à leur famille.

Les femmes sont très (trop) souvent confrontées aux choix tragiques. Leur vie en est jalonnée : se consacrer à la vie de famille, au *care* ou travailler ; travailler à temps plein ou à temps partiel pour s'occuper des enfants ; faire le choix du couple au détriment d'une carrière, d'un projet. La conséquence de ces choix tragiques est l'appauvrissement et la précarisation de la femme au sein du couple. Cet appauvrissement et cette précarisation ne sont pas que matériels. Le niveau de leurs ressources et de leurs libertés d'accomplissement - de leurs capacités - s'affaiblit. Une des conséquences de ce manque de ressources pour les femmes se traduit dans l'accès au logement.

Dans le secteur locatif, des choix tragiques se posent : avoir un logement à tout prix (n'importe quel logement, à n'importe quelles conditions) ou pas de logement ; faire valoir ses droits de locataire en matière de réparations, d'entretien... versus ne rien demander par crainte de perdre son logement si on les demande au propriétaire, ...Ainsi, entre le risque de se retrouver sans logement et l'opportunité d'obtenir ou de garder un logement médiocre, quelle option serait la moins mauvaise ? Dans les deux situations, le locataire subit un tort.

La sécurité est une notion importante qui, à la fois, découle du choix tragique et le provoque également. En effet, dans leurs choix, les femmes privilégient la sécurité, toute relative soit-elle. Elles s'assurent de garder une certaine stabilité, malgré des conditions de vie précaires parfois, pour éviter de tomber dans plus d'insécurité encore, tant en termes de logement que de maintien à l'emploi, de préservation de l'intégrité physique, d'accès à la scolarité pour les enfants, à la santé ... Ce n'est pas un hasard si le taux de femmes vivant dans la rue est faible, entre 10 et 30

¹¹⁵ NUSSBAUM M., “Capabilités. Comment créer les conditions d'un monde plus juste”, Paris, Editions Flammarion, 2012, (Climats), p. 61.

% selon une étude sur le sans-abrisme féminin menée en 2017¹¹⁶ (bien qu'il soit en constante augmentation depuis quelques années, il est proportionnel avec l'augmentation du sans-abrisme général), car elles trouveront toujours une solution intermédiaire à la rue. Ce n'est pas sans raison non plus que beaucoup de ménages préfèrent rester dans un logement qualifié de médiocre, malsain, inhabitable, car ils ne sont pas certains qu'un autre logement pourrait leur être attribué et, si c'était le cas, dans d'aussi "bonnes conditions".

*"J'habite à côté d'une boîte de nuit. Je ne dors plus. Je ne dis rien, car si je me plains, le propriétaire menace de me mettre dehors avec mes enfants. Je n'ai qu'une fenêtre au rez-de-chaussée, je n'ai aucune lumière. Il n'y a pas d'aération dans la cuisine, le carrelage jaunit. Je voudrais trouver autre chose, mais c'est difficile. J'ai pris cette maison parce que je n'avais pas d'autre solution, c'était ça ou la rue. Et j'ai préféré prendre ça que de me retrouver à la rue. Le propriétaire ne m'a pas demandé de fiche de salaire. Je n'ai pas les moyens de déménager, j'ai à peine de quoi m'en sortir."*¹¹⁷

La question qui se pose est la suivante : comment faire pour sortir de la spirale des choix tragiques ? Augmenter son capital capabiliste (c'est-à-dire augmenter le nombre de capacités effectives) est une des pistes proposées pour y arriver, notamment au moyen de fonctionnements dits fertiles.

2. Fonctionnement fertile (capabilité féconde)

Le *fonctionnement fertile*¹¹⁸ (appelé aussi par certains auteurs "capabilité féconde") favorise d'autres capacités et provoque des effets positifs dans les domaines de la vie. Nous avons choisi pour ce travail de garder le terme de "fonctionnement fertile." On doit ce concept à Jonathan Wolff et Avner De-Shalit qui le définissent dans leur ouvrage "Disadvantage" comme suit :

Doing well in one functioning (or preconditions of a functioning) will lead to improvements in other functionings. This we have named a "fertile functioning".

*"A truly fertile functioning is a "golden lever" of social policy".*¹¹⁹

Par exemple, la sociabilité, qui permet d'entretenir des liens avec autrui dans le respect mutuel, d'augmenter son capital humain, de partager ou de soutenir des idées, des projets, d'élargir son

¹¹⁶ Sans-abrisme au féminin : enjeux et réalité. Femmes Prévoyantes Socialistes 2017. En ligne : <http://www.femmesprevoyantes.be/wp-content/uploads/2017/12/Analyse2017-Sans-abrisme-feminin.pdf>. Consulté le 1er avril 2018.

¹¹⁷ Gillet J., "Un toit mon droit. Douze femmes en colère", FPS, 2017, p. 23. En ligne : <http://www.femmesprevoyantes.be/2017/09/06/etude-2017-un-toit-mon-droit-douze-femmes-en-colere/>. Consulté le 20 mars 2018.

¹¹⁸ NUSSBAUM M., "Capabilités. Comment créer les conditions d'un monde plus juste", Paris, Editions Flammarion, 2012, (Climats), p. 68.

¹¹⁹ Wolff J., De-Shalit A., "Disadvantage", Oxford University Press, 2007, p. 134, 136.

cercle professionnel...

Le logement est une capacité très fertile, tout comme l'accès au crédit, car en tant que tels, ils permettent aux individus l'accès et le maintien à l'emploi, la sécurité, la santé, à l'éducation, la stabilité (sociale, familiale et professionnelle), à la citoyenneté, au bien-être, à la dignité humaine... Le logement, comme décrit plus haut, est un pilier essentiel de la vie qui permet la formation et l'épanouissement des autres aspects de la vie et des capacités.

3. Désavantage corrosif

L'exact opposé du fonctionnement fertile est le *désavantage corrosif* (aussi appelé "facteur corrosif"). C'est une privation qui a des effets négatifs particulièrement dévastateurs dans d'autres domaines de la vie. Ou, pour le dire autrement, c'est l'absence de certaines capacités qui mène à des échecs. Wolff et De-Shalit¹²⁰ la définissent comme suit :

*"A corrosive disadvantage is something whose absence or insecurity will lead to problems with other functionings."*¹²¹

La violence domestique et ses conséquences dramatiques : absence de bien-être, blessures corporelles et émotionnelles, retrait de la vie sociale, absence de protection de son intégrité physique. La pauvreté (mauvais logement, revenus faibles, accès restreint à l'éducation, à la vie politique, à la santé, ...). Le mal-logement : la privation d'un logement de qualité impacte à la fois tous les aspects de la vie et les autres capacités. Le sans-abrisme (pas d'adresse donc pas d'emploi ou de pension, pas de sécurité sociale, ...).

Cependant, pour Wolff et De-Shalit, il faut garder à l'esprit que *"that corrosive disadvantages and fertile functionings are not mirrors images of each other"*. En effet, *"to see this, consider for example of lack of secure bodily integrity. Such as living in constant fear of arbitrary assault at the same time, it does not seem that it is always the case that full bodily integrity will lead to any further advantages. Absence of bodily integrity is corrosive, whereas its presence is not necessarily fertile."*¹²²

4. Liberté de choisir

La liberté de choisir est un concept intrinsèque aux capacités. Sen donne l'exemple suivant pour illustrer ce concept : une personne qui meurt de faim et une autre qui jeûne. Elles ont le même

¹²⁰ Ces derniers enrichissent la théorie de Nussbaum en introduisant les concepts de *désavantage corrosif* et de *fonctionnement fertile*.

¹²¹ Ibidem p. 138

¹²² Ibidem p. 134, 138

type de fonctionnement (ne pas manger), mais pas la même capacité parce que la personne qui jeûne est capable de ne pas jeûner, tandis que celle qui meurt de faim n'a pas le choix.

La liberté de choisir un logement n'est pas toujours possible, particulièrement pour les femmes. Différents facteurs interviennent. Ils peuvent être objectifs et positifs : un ménage composé de trois personnes n'a pas, dans l'absolu, besoin d'un logement comprenant six chambres. Mais il pourrait tout à fait choisir ce type d'habitation ... La discrimination dont font l'objet les femmes, leurs revenus plus faibles que ceux des hommes, leur composition familiale sont autant de facteurs qui freinent, voire empêchent, l'acquisition ou la location d'un logement, les confinant alors dans des choix limités et généralement tragiques. Ne pas avoir la possibilité de sélectionner un logement en fonction de ses moyens, par exemple un logement public, et n'avoir d'autre choix que de se rabattre dans le logement privé, c'est une privation de liberté de sélectionner (et un désavantage corrosif, par la même occasion).

5. Sécurité

La sécurité est une notion récurrente dans l'approche et les concepts capabilistes. C'est un concept à part entière également. Dans ce travail, nous la concevons sous deux angles. Le premier correspond à une situation objective qui ne comporte pas de risques. Le second, à la sécurité des capacités, notion que nous devons à Wolff et De-Shalit et déjà abordée dans le choix tragique. En effet, il est important de garder à l'esprit qu'il n'y a pas de garantie qu'une ou plusieurs capacités effective(s) le reste dans le futur. Le logement contient ces deux notions : d'une part, il procure la sécurité en tant que barrière tangible contre les attaques extérieures (protection de la santé, de l'intégrité physique, ...). D'autre part, jouir aujourd'hui de la sécurité du droit et de l'accès au logement n'est pas aisé. La sécurité de cette capacité pourrait ne plus être assurée dans le futur.

Ainsi, les femmes ayant accès actuellement à un logement n'ont aucune garantie que ce sera toujours le cas par la suite. Cela explique certains choix tragiques.

E. Le logement à travers l'approche des capacités : les indicateurs

Parmi les chercheurs ayant traité la question du logement à travers l'approche capabiliste, nous avons retenu le travail de Jacques Poirot¹²³ qui a étudié la construction d'indicateurs du développement durable urbain. Son analyse comprend deux entrées : les capacités et la notion de territoire. Il va ainsi construire des indicateurs qui reflètent *l'extension des capacités dont*

¹²³ Op cit.

sont susceptibles de bénéficier des résidents. Pour ce faire, il part de la définition du développement d'Amartya Sen : le développement est un *processus d'expansion des libertés réelles ou concrètes des individus*. Ces libertés procurent aux individus des *capabilités d'être* (*capabilités à se nourrir, se vêtir, se loger, ...*) et *d'agir* (*capabilités à se déplacer, à participer à la vie sociale, à accéder au marché du travail, à l'éducation, ...*). Poirot traite également la question du *maintien des capabilités concrètes actuelles sans compromettre la capacité des générations futures d'avoir une liberté semblable ou supérieure*. Il s'agit du concept de sécurité des capabilités. Il rejoint en cela Wolff et De-Salit qui abordent ce point dans leur ouvrage "Disadvantage"¹²⁴.

Les indicateurs sont des indicateurs de capabilités, et non pas de fonctionnements réalisés, comme ceux de la consommation, par exemple. Dans le cadre du logement alternatif, nous avons pris et retravaillé les trois indicateurs construits par Jacques Poirot pour déterminer la capacité d'un individu à se loger, quel que soit son niveau de ressources : le coût, la qualité, la possibilité de choisir un logement parmi d'autres. Il nous a semblé pertinent d'en construire deux supplémentaires : les conditions d'octroi ou de maintien et la mobilité. Ces indicateurs vont nous permettre de mieux évaluer la problématique d'accès au logement pour les femmes.

Le coût du logement est calculé à partir du prix du loyer ou de la mensualité hypothécaire et du taux d'effort des ménages. Plus ce coût est faible, plus la capacité des ménages à se loger est forte.

La qualité du logement reflète la salubrité, le confort des logements, ses prestations énergétiques, le bien-être des résidents.

L'indicateur *possibilité de choix* entre logements est déterminé par les logements disponibles sur le marché.

La *mobilité* reflète la situation du logement par rapport à sa localisation et les facilités d'accès aux mondes du travail, scolaire, culturel, aux services de transports en commun et des administrations.

Les *conditions d'octroi ou de maintien* d'un logement renvoient aux formalités à accomplir et aux actions menées pour y arriver.

¹²⁴ Wolff J., De-Shalit A., "Disadvantage", Oxford University Press, 2007

Tableau 1 : correspondance entre les indicateurs de logement et les concepts capabilistes

Indicateurs \ Concepts	Coût	Qualité	Possibilités de choix	Mobilité	Conditions d'octroi ou de maintien
Fonctionnement fertile	Budget ok	Bonne et ++	Oui	Oui	Oui
Désavantage corrosif	Hors budget Qualité/prix -	Médiocre et --	Pas vraiment	Non	Difficile
Choix tragique	Hors budget qualité/prix--	Médiocre Et --	Pénurie de logements inadéquation	Non	Difficile
Liberté de choix	Relatif	Relatif	Relatif	Relatif	Relatif
Sécurité	Relatif	Relatif	Relatif	Relatif	Relatif

Grâce à ces indicateurs, nous avons réalisé une grille d'analyse afin d'évaluer l'existence et la portée des choix tragique, fonctionnement fertile, désavantage corrosif, liberté de choix et de la sécurité pour les femmes, spécifiquement dans le logement alternatif.

6. RÉSUMÉ DE LA PREMIÈRE PARTIE

La première partie de ce travail a été consacrée au logement (définition, état des lieux, habitat alternatif) et à la situation résidentielle des femmes en Belgique. Ainsi, les ménages vulnérables occupent globalement une position inégale dans l'accès au logement par rapport aux hommes en raison du cumul d'inégalités et de discriminations. Le logement **public** est en pénurie et le marché privé est peu accessible financièrement ou médiocre. Le logement est un pilier essentiel pour les individus et les difficultés pour y accéder ou le garder sont bien réelles. Il influence le bien-être, le bien-vivre et tous les aspects de la vie. Nous avons également introduit le cadre théorique choisi, à savoir la théorie des capacités de Martha Nussbaum. La problématique du logement analysée à travers le prisme des capacités est véritablement congruente car les notions capabilistes sont transversales au logement et inversement. Nous avons établi qu'en plus d'être transversal aux dix capacités, le logement est lié aux concepts de fonctionnement fertile, de choix tragique, de désavantage corrosif, de liberté de choix et de possibilité de sélectionner, de sécurité.

Finalement, étudier le logement, c'est questionner l'intime et l'autonomie des personnes. La théorie de Martha Nussbaum, avec sa liste, questionne aussi l'intime et l'autonomie. Le logement et les capacités sont donc étroitement liés puisqu'ils touchent identiquement les personnes. C'est pourquoi le logement est au cœur des capacités.

*“Un logement, ce n'est pas simplement un toit sous lequel dormir. C'est un endroit où poser ses affaires, se sentir bien, en sécurité. C'est une condition indispensable pour accéder à d'autres droits fondamentaux, mais aussi pour se développer et renforcer son autonomie, sa liberté de mouvement, sa capacité d'action et de décision. Un logement, c'est un lieu où prendre soin de soi, se reposer, se nourrir, se former, se divertir, se retrouver, seul-e, en famille ou entre amis. Le droit à un logement décent est un droit fondamental, que nous devons défendre avec force et conviction.”*¹²⁵

¹²⁵ Gillet J., “Un toit mon droit. Douze femmes en colère”, FPS, 2017. En ligne: <http://www.femmesprevoyantes.be/2017/09/06/etude-2017-un-toit-mon-droit-douze-femmes-en-colere/> Consulté le 20 mars 2018.

Tableau 2 : Capabilités et logement

Les capabilités	Explications	Le logement
1. La vie	Vivre sa vie normalement jusqu'à la fin	Pilier essentiel pour tous les aspects de la vie
2. La santé du corps	Être en bonne santé, avoir un abri décent, être bien nourri	Avoir un abri décent
3. L'intégrité physique	Liberté de déplacement, protection contre les attaques, satisfaction sexuelle et choix / reproduction	Protection contre les agressions Intimité
4. Les sens, l'imagination, la pensée	Pouvoir user de ses sens, imaginer, penser, raisonner, avoir des expériences heureuses	Pilier essentiel pour tous les aspects de la vie
5. Les émotions	Attachement à des choses et des personnes, amour, amitié	Foyer, sentiments dans l'intimité du chez soi et de l'extérieur
6. La raison pratique	Possibilité de concevoir une conception du bien + avoir une réflexion critique sur sa vie	Pilier essentiel pour tous les aspects de la vie
7. L'affiliation	Pouvoir vivre avec et pour les autres ; droit d'avoir une base sociale de respect de soi, protection contre l'humiliation, vivre dans la dignité et l'égalité	Relations sociales, interaction Estime de soi, dignité, égalité
8. Les autres espèces	Vivre dans le respect avec les animaux, la nature, les plantes	Interaction avec les animaux, les plantes, la nature dans son habitat
9. Le jeu	Rire, jouer, jouir de plaisirs	Pilier essentiel pour tous les aspects de la vie : rire, jouer, loisirs
10. Le contrôle sur son environnement (politique et matériel)	<u>Politique</u> : participation, protection droit parole et libre association <u>Matériel</u> : possession, droits de propriété sur base égalitaire, droit à l'emploi	Participation politique ; droit de propriété ; Pilier essentiel pour tous les aspects de la vie ; droit à l'emploi

Tableau 3 : Les concepts capabilistes, le logement, l'habitat alternatif.

	Le logement	Habitat alternatif
Fonctionnement fertile	- avoir un abri, un toit - crédit hypothécaire - logements disponibles - accès/maintien aux capacités centrales - alternatives au logement - les normes en matières d'habitat - pilier de l'existence - accès aux autres domaines de la vie - dignité humaine - sécurité - santé - vie sociale, politique, économique - intimité - famille	- le résident est créateur et acteur de son habitat - accès aux autres capacités - accès aux autres domaines de la vie - les normes en matières d'habitat - autonomie - autarcie
Désavantage corrosif	- mal-logement - pas de logement disponible - sans-abrisme - les normes en matières d'habitat - conditions d'accès au logement - conditions de maintien dans le logement -perte d'une capacité ou plus	- rejet des pouvoirs publics - les normes en matières d'habitat - conditions d'accès au logement - insécurité - refus de domiciliation - expulsion/relogement (?)
Choix tragique	- mal-logement - pas de logement disponible - sans-abrisme - conditions d'accès/maintien au logement	- être en infraction et vivre dans l'insécurité résidentielle ou se mettre en règle et rogner ses choix de vie
Liberté de choix	- logement privé - logement public - habitat alternatif	- choix de vivre simplement, en autonomie alimentaire, par exemple - choix différent privé, public, PPP
Sécurité	- accès au logement (privé, public, alternatif) - accès au crédit - conditions d'accès au crédit	- économique - alimentaire - besoins minimums - choix de vie et de liberté

SECONDE PARTIE : L'ÉTUDE EMPIRIQUE

*“Qu’est-ce que c’est que l’habitat alternatif ? C’est très divers.
Moi, dans mon cas, ce qu’il apporte en plus, c’est le moins.”¹²⁶*

¹²⁶ Lisa. Extrait de son interview.

Dans cette seconde partie, nous allons mettre en œuvre la partie théorique en mobilisant une série de concepts et d'indicateurs. Pour ce faire, nous allons construire un modèle d'analyse qui nous permettra de réaliser une série d'entretiens semi-directifs.

1. QUESTION

La question de départ de ce mémoire est le postulat suivant : **“L’habitat alternatif réduit-il les inégalités d’accès au logement pour les femmes ?”** Nous avons vu qu’il existe des inégalités d’accès au logement en termes de genre. Nous avons également souligné que le contexte actuel du logement est une crise pour laquelle aucune solution concrète n’est actuellement proposée par les pouvoirs publics. Des initiatives citoyennes, porteuses de projets alternatifs, émergent un peu partout. Ces modes de logement, qui ne sont finalement qu’une réappropriation de ce qui a déjà existé, représentent-ils une solution à envisager pour les femmes et leur autonomie résidentielle ? Nous allons tenter de répondre à cette question, notamment à l’aide d’hypothèses et de la collecte qualitative de données.

2. CONCEPTS

À ce stade du travail, un certain nombre de questions se posent sur le logement et les femmes en termes de capacités.

Dans un premier temps, il s'agit de prendre la mesure des capacités effectives des femmes. Ainsi, les femmes vivent-elles avec le seuil minimal défendu par Martha Nussbaum pour vivre une vie humainement digne ? Ensuite, le logement influence-t-il leurs capacités et le cas échéant, comment ? Dans quelle mesure l'accès au logement permet-il de réduire l'écart éventuel entre ce seuil idéal et la réalité ? Et enfin, est-ce que l'habitat alternatif pourrait être une réponse ou un levier pour atteindre ce seuil, particulièrement pour les femmes ?

A partir de ce questionnement et des concepts étudiés, nous avons émis plusieurs hypothèses de travail.

3. HYPOTHÈSES DE RECHERCHE

La démarche de ma recherche a pour origine l'observation des inégalités d'accès au logement pour les femmes, tant dans le marché public que privé. A partir de ce constat, l'intuition d'un autre possible a pris corps pour aboutir à une première réflexion : si le modèle dominant en matière de logement est un vecteur d'inégalités pour les femmes, est-ce le cas pour tous les modèles existants ? Car d'autres modèles, il en existe. De cette première réflexion à la formulation d'une question de recherche précise, il n'y avait plus qu'un pas : "L'habitat alternatif réduit-il les inégalités d'accès au logement pour les femmes ?"

L'habitat alternatif est en définitive une pluralité de modalités de logement. Afin de ne pas nous perdre dans des sous-rubriques infinies, nous avons préféré, lors de la formulation des hypothèses, garder le thème générique d'habitat alternatif.

1. Les femmes disposent d'un capital de capacités plus grand dans l'habitat alternatif que dans l'habitat traditionnel, notamment en raison d'une plus grande autonomie et d'une liberté de choix réelle qui prédominent dans l'habitat alternatif.
2. L'habitat alternatif produit des situations qui peuvent être défavorables aux femmes.
3. Les femmes accèdent plus facilement à l'habitat alternatif, car il est financièrement plus abordable, tant en termes d'achat et d'entretien qu'en termes de location.
4. L'habitat alternatif réduit les inégalités d'accès au logement pour tous les profils familiaux.
5. L'habitat alternatif réduit les inégalités d'accès au logement pour les femmes, car ce n'est pas un produit de consommation soumis aux règles du marché capitaliste. De ce fait, les critères d'attribution ou d'accès ne sont pas soumis à l'analyse du seul profil socio-économique du ménage, mais relèvent plutôt de ses spécificités personnelles.

Les réponses à ces hypothèses et le croisement des résultats obtenus devraient nous permettre de répondre à la question de recherche.

4. L'HABITAT ALTERNATIF : GRILLE D'ANALYSE PAR LES CAPABILITÉS

La grille d'analyse de l'habitat alternatif par les capacités comprend les tableaux exposés précédemment. Cela va nous permettre de mettre au jour les liens et les représentations sociales des répondants et de relever les concepts, indicateurs et capacités mis en évidence à la lumière de ces tableaux.

Nous reprenons ainsi le tableau 1 et 2 présentés précédemment dans le point 'Indicateurs'. Ils ont pour objectif de traduire le résultat des informations collectées lors des entretiens. Les indicateurs vont nous permettre de parler de manière homogène des concepts mobilisés.

5. CADRE THÉORIQUE

Le cadre d'analyse de ce travail repose sur la théorie de la justice selon les capacités de Martha Nussbaum. Cette théorie nous permettra de mieux comprendre les processus mis en œuvre par les femmes et par les initiateurs des habitats alternatifs et innovants, ainsi que les correspondances avec le logement. Les tableaux précédemment vus relèvent de ces processus et les explicitent.

Nous avons en outre établi un guide d'entretien¹²⁷ et interrogé différents niveaux d'acteurs : des organisations et des habitantes.

Lors de ces entretiens, nous nous sommes rendue compte que la définition de l'HA telle qu'explicitée aux répondants ne correspondait plus à celle rédigée dans les premières pages de ce travail. Après réflexion, nous parvenons à la conclusion que trois éléments ont produit ce glissement au fil des lectures et des rencontres : une imprégnation des représentations dans les discours, une distanciation (pensée critique sur le discours) et une construction personnelle aboutissant à la définition actuelle. Cela nous a amenée à nous pencher plus en profondeur sur les représentations sociales du logement et de l'HA. Nous avons donc interrogé les répondants dans ce sens, sous formes de dessins et d'association de mots autour des thèmes du logement et de l'HA.

¹²⁷ Voir annexe 7.

6. MÉTHODE DE RECHERCHE

Ce point explicite nos choix méthodologiques et les démarches effectuées sur le terrain, tant en phase exploratoire que d'enquête. Ainsi, nous commencerons par présenter les types d'entretiens retenus et les conditions dans lesquelles ils se sont déroulés. Cela nous amènera ensuite à la question du guide d'entretien, puis à celle de l'échantillonnage. Nous terminerons brièvement par la présentation de la méthode d'analyse choisie.

La recherche menée dans ce travail est une étude qualitative. Trois niveaux d'écriture ont été nécessaires. Selon Paillé et Mucchielli¹²⁸, « procéder à une analyse qualitative implique un travail d'écriture, lequel se situe à trois niveaux. Ces niveaux correspondent habituellement à trois moments du processus d'analyse : le travail de transcription (on passe du témoignage livré à leur inscription sous une forme discursive), le travail de transposition (annotations et catégorisation des verbatims) et le travail de reconstitution (rapport ou thèse sous forme de récit argumenté autour des principales catégories d'analyse, pistes d'interprétation, entre autres). »

La collecte de données a été pratiquée à partir d'une série d'entretiens individuels et semi-directifs basés sur un guide d'entretien.

1. *L'entretien individuel.*

Nous avons décidé de procéder par entretien individuel. L'entretien individuel est une méthode qui nous a permis "d'identifier dans quelle direction s'orientent les sujets interrogés et de reconstituer ultérieurement la logique sociale des directions choisies"¹²⁹. Le tête-à-tête a permis aux personnes interrogées d'aborder des aspects qui leur semblaient pertinents de manière autonome et libre. Ce n'est pas toujours le cas dans une démarche collective où les contraintes sociales peuvent influencer le répondant, particulièrement lorsque l'objet de la recherche touche à l'intime, ce qui est le cas pour le logement. Effectivement, à plusieurs reprises, les répondant-e-s nous ont confié des aspects intimes de leur vie ou des pensées très personnelles. Deux types d'entretien ont été mobilisés : l'informatif et l'entretien de recherche (ou le sensu stricto)¹³⁰. Le premier consiste à rencontrer des personnes ressources durant la phase exploratoire afin de collecter les informations pertinentes, factuelles et objectives¹³¹ pour la recherche. Ces entretiens complètent les lectures et les diverses démarches exploratoires. Le choix des personnes à

¹²⁸ PAILLE P., MUCCHIELLI A., *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Armand Colin, Paris, 2005, p. 30-31.

¹²⁹ Id. p. 93.

¹³⁰ ALBARELLO L., "Apprendre à chercher", 4ème édition, de Boeck, Louvain-la-Neuve, 2012, p. 85.

¹³¹ Ib.

rencontrer est issu d'une question simple : qui sont les acteurs qui évoluent dans le secteur logement et dans l'habitat alternatif ? Nous avons ainsi rencontré une série de personnes impliquées dans le secteur du logement : expert-e-s en matière de logement ou de droit au logement, spécialistes en crédit hypothécaire, juristes, militant-e-s, travailleurs sociaux, architecte, agents immobiliers, notaires, habitant-e-s, politicienne, universitaires. Le premier contact s'est fait par mail ou par téléphone. Tous ont répondu favorablement à nos demandes de rendez-vous, soit en tête-à-tête, soit par téléphone. Ce panel, qui semble de prime abord un peu décousu, nous a permis, préalablement, de tester sur le terrain la validité de notre question de recherche. Au fil de ces entretiens, elle a évolué progressivement pour aboutir à la question actuelle. Durant ces échanges, des contacts ont été établis et nous ont permis par la suite d'entrer en relation avec des femmes vivant dans des logements alternatifs. Ce qui nous amène au second type d'entretien, le sensu stricto : « La personne est interrogée sur un sujet car elle possède telle caractéristique, ou appartient à telle couche sociale, ou a connu tel type d'expérience, telle histoire. Ce qui intéresse le chercheur, c'est ce que cette personne pense en tant qu'acteur et comment elle se représente tel aspect de la vie sociale (et non pas les informations factuelles qu'elle détiendrait). »¹³²

2. *L'entretien semi-directif.*

L'intérêt pour l'entretien semi-directif avec un guide d'entretien repose en partie sur la flexibilité qu'il offre. Il s'agit plus d'une discussion dirigée et orientée que d'une interrogation. C'est pourquoi nous parlons d'interview, de rencontre ou d'entretien, et non pas de questionnaire. Les entretiens duraient d'une heure trente à deux heures. Nous avons dû reprendre rendez-vous avec deux répondants, car le temps prévu initialement s'est révélé être insuffisant. Cela vient du fait que les questions du guide sont ouvertes pour laisser toute la liberté à l'interviewé et que certains répondants prenaient du temps pour y répondre. Ne pas les brusquer en montrant des signes d'impatience a fait partie de la pratique de recherche.

Les rencontres ont eu lieu au domicile des habitantes et sur le lieu de travail des référents interrogés dans le cadre des organisations, mis à part pour la référente de Vie Féminine (interview par Skype). Chaque habitante nous a invité à visiter son logement avant de commencer l'entretien. Cela nous a permis de pénétrer dans la sphère privée et intime de chacune et de poser les jalons sur ce dont nous allions parler en définitive. D'entrée de jeu, plusieurs d'entre elles ont insisté pour savoir ce que nous entendions par "HA".

¹³² Id. p. 88

Elles souhaitent s'assurer du bien fondé de notre démarche, de notre perception de leur logement et de leur habitat et des conditions dans lesquelles nous abordions le sujet dans notre recherche. Nous avons interprété cette demande, et surtout la réponse apportée, comme une condition *sine qua non* pour la poursuite (ou non) de l'entrevue. Il est à noter que presque tous les répondants nous ont posé cette question de définition à un moment donné afin «de savoir de quoi on parle finalement. » (Paula). Cette intervention de la part des intervenantes nous a renvoyée au glissement de notre propre définition comme mentionné plus avant.¹³³

A la suite de cela, nous leur avons demandé leurs propres définitions. Les données récoltées ont été mobilisées sous forme de tableau, ce qui nous permet d'avoir une vue d'ensemble et d'avoir une clef de lecture des représentations sociales des répondants sur le logement et HA. Ce tableau ne sera pas analysé, il est présenté à titre informatif en annexe.¹³⁴ Nous n'avons pas fait ressortir une définition-type par les personnes interrogées mais plutôt des tendances générales. Nous retenons cependant la définition donnée par la répondante d'Habitat et Participation, qui résume, en termes de motivation, l'HA :

“L'HA. Par alternative, on peut entendre trois choses différentes :

- 1) d'abord, une alternative par rapport à un modèle dominant et, en général, parce que je ressens une insatisfaction par rapport à ce modèle dominant, j'ai envie de montrer qu'il y a des choses qu'on peut faire. Donc, je veux prouver quelque chose. Il y a cette idée de “j'apporte la preuve qu'un autre monde est possible, un autre modèle est possible. Je développe des formes, quelles qu'elles soient : dans le vivre ensemble, dans les formes d'habitat, n'importe quoi, je veux montrer qu'autre chose est possible.” Celui qui, quelque part, vit tout seul sur ces 5 ha dans une maison tout à fait classique, mais de manière autarcique, où il ne va plus au magasin pour acheter de la nourriture ni pour ses vêtements, il montre qu'un autre monde est possible. Et pourtant, de l'extérieur, on ne verra absolument rien de particulier.*
- 2) des alternatives par rapport aux matériaux, aux processus de construction. C'est généralement le plus visible en termes d'HA : une maison en rondins, en bois, en ballots de paille, ... Ce qui ne veut pas dire que ces gens ne vivent pas comme vous et moi, classiquement, dans ce monde. C'est vraiment le mode de construction et les matériaux qui sont alternatifs.*
- 3) des réflexions par rapport à l'alternatif, je ne veux pas démontrer qu'un autre monde est possible, mais je veux vivre au quotidien, de manière rapprochée, d'autres relations à mon voisinage. Par exemple, c'est le cas de H&P : quand on promeut de l'habitat groupé, solidaire*

¹³³ Voir Point 5, Cadre théorique.

¹³⁴ Voir annexe 10.

ou kangourou, de l'extérieur, ça ne veut pas dire que ces bâtiments sont très différents, ni que ces gens ont décidé de changer le monde. Ça veut simplement dire qu'ils veulent changer leur monde, à leur échelle, dans les relations qu'ils ont entre eux et avec leur voisinage, voire leur quartier." HP

Quant à nous, si nous rejoignons cette définition, nous gardons bien la distinction AL et LA au sein de l'HA : le LA représente toutes les formes de logement non traditionnelles (kerterre, roulotte, caravane, chalet en zone de loisirs, HG, bulles, HL, ...) et l'AL, c'est une réappropriation du logement dit traditionnel (colocation, création de logement, ...). Chaque HA est unique, même s'il se construit sur des bases communes.

3. *Le guide d'entretien*

Le guide d'entretien a pour objectif, en plus d'être un support pour le chercheur, de garantir la traçabilité des questions posées et l'adéquation entre ces questions et l'objet de la recherche. Il s'agit plus d'un carnet de route composé de « thèmes-questions »¹³⁵ et de questions ouvertes que d'un questionnaire rigide. Certains chercheurs prônent de respecter strictement l'ordre des questions, tandis que d'autres mettent en avant l'importance de laisser le répondant s'exprimer librement, même si l'ordre des questions est différent et que des sujets non prévus sont soulevés, pourvu que tous les points du guide soient abordés. Nous avons choisi la seconde tendance afin de garantir la spontanéité des réponses et la liberté d'expression. Tous les entretiens ont été transcrits.

Notre guide d'entretien a été construit à partir des hypothèses formulées, des indicateurs et des concepts étudiés. Cela nous a donné une marge de manœuvre pour adapter les questions au fur et à mesure des entrevues tout en veillant à aborder tous les sujets souhaités. Deux guides d'entretien ont été nécessaires : un destiné aux habitantes (niveau micro) et un second pour les organisations (niveau méso). Nous avons veillé à ce que la ligne directrice soit respectée tout en adaptant certaines questions aux publics ciblés. Ce guide (annexe 7) comprend une douzaine de questions. Il comprenait également des définitions et explications relatives à certains concepts ou termes théoriques. Notre guide est structuré comme suit : une introduction, des questions d'ordre général sur le thème du logement pour se mettre en situation ; ensuite, des questions plus ciblées, pour terminer par une question ouverte permettant au répondant de s'exprimer librement et au chercheur de recueillir éventuellement de nouvelles idées. Concrètement, nous avons commencé par une association de mots autour des concepts-clefs de l'habitat et du logement. Cette question

¹³⁵ Id. p. 88.

avait un double objectif : premièrement, celui de briser la glace et d'établir une relation de confiance dans une ambiance détendue, et secondement, d'identifier les champs mobilisés et les représentations propres à chacun-e. La représentation graphique libre suivait la même logique. La suite du guide était plus théorique car cela questionnait la problématique du logement et de son accès pour les femmes dans une optique capabiliste. La dernière question laissait la liberté à l'interviewé-e de s'exprimer sur un sujet de son choix. Une fiche signalétique comprenant les informations sociodémographique et professionnelle complétait le guide.

4. *Le niveau d'intelligibilité*

Dès les prémices de la recherche, notre réflexion sur la thématique du logement et de son accès pour les femmes s'est organisée en termes de niveaux. Les niveaux micro et méso ont été mobilisés. Les niveaux des personnes, celui des interrelations, du groupe et de l'organisation tels que définis dans la grille d'Ardoino le sont également. Au cours de ce travail, nous allons essentiellement parler du public cible en termes de niveaux micro (les habitantes) et de méso (les professionnels).

5. *L'analyse du contenu*

La méthode d'analyse retenue est l'analyse thématique. Paillé et Mucchielli la définissent comme suit : « La thématisation constitue l'opération centrale de la méthode, à savoir la transposition d'un corpus donné en un certain nombre de thèmes représentatifs du contenu analysé en rapport avec la problématique. Cela consiste donc à procéder systématiquement au repérage, au regroupement et à l'examen discursif des thèmes abordés dans un corpus. »¹³⁶

« Elle a deux fonctions principales : le repérage et la documentation. Le repérage, c'est relever tous les thèmes pertinents en lien avec l'objectif de recherche. La documentation va plus loin et concerne la capacité de documenter l'importance de certains thèmes en relevant les récurrences, les regroupements, ... »¹³⁷

¹³⁶ PAILLE P., MUCCHIELLI A., *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Armand Colin, Paris, 2005, p. 126.

¹³⁷ Ibidem.

7. ÉCHANTILLON

La suite du travail consiste à définir l'échantillon nécessaire. Pour vérifier nos hypothèses, nous avons déterminé qu'il devait se composer d'interlocuteurs se situant à différents niveaux : micro et meso. Au niveau micro, nous avons choisi de rencontrer des femmes vivant ou ayant vécu en habitat alternatif. Au niveau méso, nous avons privilégié les organisations dont au moins une des missions se rapporte au logement (recherche de logement, habitat groupé et alternatif) ou à la cause des femmes.

Nous avons dès le départ de la recherche quelques noms de personnes à contacter pour la partie 'alternative au logement'. Elles ont été contactées soit par téléphone ou par rencontre directe pour leur demander de témoigner et de participer à notre recherche. Par contre, pour les habitantes de 'logement alternatif', la démarche a été inverse, à savoir que ce sont elles qui sont volontairement venues vers nous. Sur la proposition d'une personne ressource militant en faveur de l'habitat léger, nous avons rédigé un mail de présentation décrivant l'objet de notre recherche et son contexte. Ce mail lui a été ensuite envoyé afin d'être transmis à l'ensemble de ses contacts féminins résidant en logement alternatif en Wallonie. Suite à cet envoi, une dizaine de femmes ont marqué de l'intérêt et nous ont contactée. Finalement, cinq d'entre elles ont participé à notre étude. Les intervenants n'ont pas sollicité l'anonymat, mais nous avons estimé qu'il était préférable d'anonymiser le travail. La plupart ont marqué leur accord en fin d'entretien. Tous les prénoms utilisés sont par conséquent des alias et certaines fonctions sont généralisées. Tous ont accepté d'emblée que l'entretien soit enregistré, hormis un des répondants qui a d'abord refusé. Il a ensuite changé d'avis après avoir été assuré que l'enregistrement et les annexes comprenant les transcriptions ne seraient pas diffusés en dehors du cadre de la commission mémoire.

Le tableau qui suit est un récapitulatif reprenant les profils de chaque répondant-e.

Les répondant-e-s se répartissent comme suit :

Tableau 4

Cinq vivent en LA.	/
Trois vivent en AL	dont deux ayant vécu en LA
Six vivent en HT	dont une a vécu en LA
Aucun des référents du niveau méso n'a vécu en HA	

Tableau 5

	Alias	Âge	Sexe	Statut	Isolée Cohabitante	Composition familiale	Habitat ¹³⁸ Logement actuel		Situation résidentielle	Propriétaire (P) Locataire (L)	Province
								<i>Logement précédent</i>			
Habit antes	Paula	48	F	Divorcée En couple	Isolée + enfants	2 enfants	AL	Maison Création d'un logement		P	Liège
	Dolorès	27	F	Célibataire	Cohabitante	////	AL LA	Colocation <i>Squat Camion aménagé Hébergements Sous-location</i>	Infraction Radiation	L	Liège
	Flora		F	En couple	Cohabitante + enfant	1 enfant	LA HL	Tiny House + yourte <i>Maison d'accueil</i>		P Tiny House L terrain L Yourte	Namur
	Camélia	56	F	Célibataire En couple	Isolée	2 enfants	LA	Chalet Parc résidentiel (camping)	Infraction	P	Namur
	Paloma	30	F	Célibataire	Isolée	////	LA HL	Kerterre Habitat collectif (coopérative)	Infraction	P terrain	Luxembourg
	Vicky	45	F	En couple	Cohabitante + enfants + conjoint	2 enfants	Trad. LA	Maison ouvrière <i>Bateau-logement Hébergement</i>		P	Liège
	Frida	48	F	En couple	Isolée + enfant	1 enfant	LA	Maison Habitat collectif <i>Roulotte colocation</i>	Infraction	P maison	Brabant Wallon
	Lisa	40	F	Célibataire	Isolée + enfant	1 enfant	LA HL	Roulotte Habitat collectif <i>Caravane Logement social</i>	Infraction	P roulotte	Brabant Wallon
	Inès	51	F	Célibataire	Isolée + enfant	1 enfant	Trad.	Maison Recherche un HA		L	Liège
	Rosalie	48	F	Célibataire	Isolée	1 enfant	Trad. LA	Maison <i>Caravane</i>		P	Liège
Orga nisati ons	CLH		M	////	////	////	////	Droit de superficie Location Informations	////	////	Wallonie
	HP		F	////	////	////	////	Habitat groupé + autres Informations Conseils	////	////	Wallonie
	Vie féminine (VF)		F	////	////	////	////	Informations Ateliers Ecoute	////	////	Wallonie
	CPAS		F	////	////	////	////	Aide sociale Action sociale	////	////	Wallonie

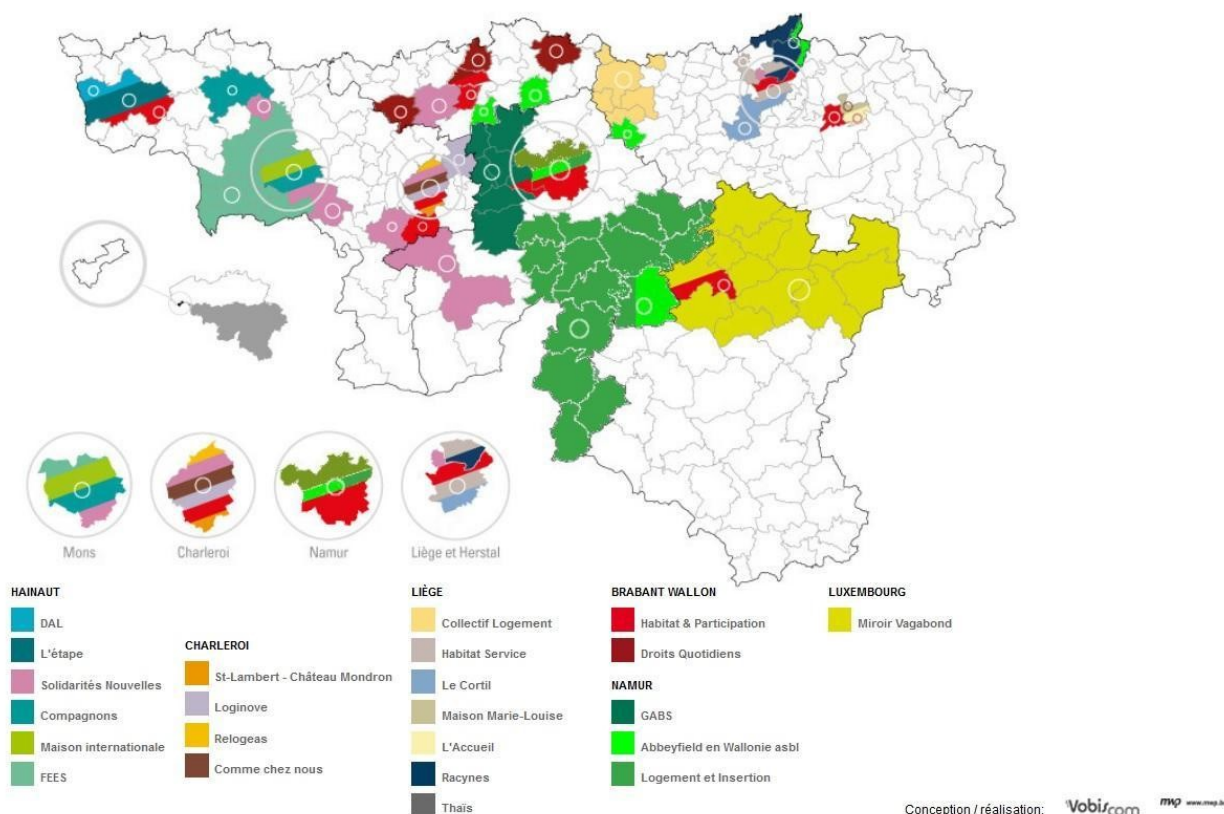
¹³⁸ Abréviations : **AL** : alternative au logement – **LA** : logement alternatif – **Trad.** : logement traditionnel – **HL** : habitat léger – **HA** : habitat alternatif

A. Organisations

Plusieurs organisations ont été sollicitées pour les entretiens de recherches : des APL, un CPAS et Vie Féminine. Elles ont comme point commun d'intervenir en matière de logement auprès d'un public varié. Hormis Vie Féminine, ces organisations n'ont pas de mission à caractère genré.

1. APL : Habitat et Participation (Louvain-la-Neuve) et Le Collectif Logement d'Hannut.

L'APL est une association de promotion du logement. La carte ci-dessous reprend l'ensemble des APL wallonnes et le territoire qu'elles couvrent. Nous avons pris contact avec deux d'entre elles pour les interroger sur la situation de logement des femmes qui les contactent. Une se trouve à Hannut et l'autre à Louvain-la-Neuve.



Source : <https://www.flw.be/wp-content/uploads/carteAPL/index.html>

Nous avons rencontré un coordinateur travaillant au sein du Collectif Logement d'Hannut et de la maison de la Solidarité (SIS)¹³⁹. La mission de l'asbl est d'aider les ménages en difficulté à trouver un logement. Des outils sont mis à leur disposition ainsi qu'un accompagnement social

¹³⁹ SIS : service d'insertion sociale.

adapté. L'asbl est également porteuse d'un projet innovant en matière de logement : la création sur le terrain de l'asbl de plusieurs logements à finalité sociale, destinés principalement à des familles monoparentales. Le régime du droit de superficie¹⁴⁰ a été choisi pour réaliser ce projet. Le projet est en cours depuis huit ans et touche à sa fin. L'association gère aussi un parc immobilier locatif.

Par la suite, nous avons été reçu par une chargée de mission de l'asbl Habitat et Participation, située à Louvain-la-Neuve. L'asbl travaille sur trois axes : la participation citoyenne en matière d'habitat et de logement, le vivre-ensemble et en dernier, le droit au logement. La rencontre a eu lieu dans les locaux de l'asbl à Louvain-la-Neuve, en présence de plusieurs membres de l'équipe. Après une présentation succincte de notre démarche, nous les avons invités, préalablement à l'entretien prévu avec la répondante, à s'exprimer sur notre recherche par rapport à leur réalité de terrain.

Les deux asbl n'ont pas comme centre d'intérêt d'aborder le logement dans un aspect genré, ce qui n'enlève rien à l'intérêt de notre démarche de recherche auprès d'elles. Au contraire, nous avons relevé un certain nombre d'aspects et de comportements pertinents.

2. CPAS (d'une ville de taille moyenne en Wallonie).

Au cours de notre pratique professionnelle, nous sommes régulièrement en contact avec les travailleurs sociaux des CPAS de la province dans le cadre de recherche de logement pour des allocataires sociaux ou toute personne s'adressant à leur service. C'est donc tout naturellement que nous avons pris contact avec le service logement du CPAS d'une ville wallonne de taille moyenne afin de connaître la position des intervenants sociaux sur le logement et de confronter leur réalité de terrain avec notre question de recherche. Après avoir pris rendez-vous avec une travailleuse sociale du service logement, nous avons été contacté quelques jours plus tard par son chef de service. Il se proposait d'être notre interlocuteur à sa place. Nous l'avons ainsi rencontré sur son lieu de travail. Là aussi, l'aspect genré ne fait pas partie des centres d'intérêts du centre. Le répondant s'est exprimé sur tous les sujets abordés, avec beaucoup de prudence en raison de son rôle professionnel et de son statut.

¹⁴⁰ Le droit de superficie consiste à avoir des bâtiments, ouvrages ou plantations sur le terrain d'autrui durant une période déterminée. A son expiration, le propriétaire du terrain devient également propriétaire de tout ce qui a été construit, à charge pour lui de les payer à leur valeur à la fin du contrat. Le droit de superficie, d'une durée maximale de 50 ans, est souvent utilisé pour des raisons fiscales.
En ligne : <https://www.notaire.be/lexique/S/superficie> . Consulté le 10 août 2018.
Voir annexe 9 pour une définition plus complète.

3. Vie Féminine (antenne wallonne)

Pour parler de la situation des femmes, il était évident que nous devions nous tourner vers une association dont la mission s'axe autour de la femme. Nous avons été accueilli chaleureusement par toute l'équipe d'une antenne locale de Vie Féminine. Cette entrevue nous a permis de cibler ensemble la personne qui serait la plus à même de répondre à nos questions et de partager son expérience de terrain. L'entretien eu lieu quelques jours plus tard par Skype.

B. Habitantes

1. Logements alternatifs (LA) : Flora, Camélia, Paloma, Frida, Lisa

Flora est une entrepreneuse d'une trentaine d'année, célibataire, mère d'une enfant, en couple. Elle vit en habitat léger depuis 2 ans, dans une Tiny House avec sa fille et son compagnon, en province de Namur. Le terrain sur lequel sa Tiny House est posée ne lui appartient pas, elle ne le loue pas non plus. Elle l'occupe à titre gratuit. Elle a une autorisation provisoire de la commune pour sa Tiny House et y est domiciliée. Elle gère une coopérative dans le secteur de la production bio. Pour elle, son logement représente avant tout les besoins primaires (se poser, manger, se reposer) avec le confort en plus, un endroit où on peut être en famille et en sécurité. Elle a quitté la maison familiale après ses études, puis a voyagé. Avant de vivre dans sa Tiny House, Flora habitait chez son compagnon, le père de sa fille, où elle subissait une relation toxique et violente. C'est l'opportunité de partir vivre en Tiny House qui lui a permis de quitter son compagnon, de poursuivre et développer son projet professionnel et de se reconstruire avec sa fille. Elle définit l'HA comme « une solution à des problèmes spécifiques, quelque chose de différent, parfois incompris, innovateur et qui permet de se libérer ». Elle a toujours vécu en habitat traditionnel, même durant ses voyages à l'étranger. Le logement alternatif a été la seule solution résidentielle pouvant résoudre son problème de logement.

Camélia est une femme célibataire de 56 ans, mère de 2 enfants. Elle vit dans un camping résidentiel depuis plusieurs années, en province de Namur. Elle est propriétaire de son chalet et de son terrain. Elle a vécu de nombreuses années à l'étranger. Elle a quitté la maison familiale après ses études. Elle vit seule avec ses animaux. Elle a un compagnon qui ne vit pas avec elle. Elle a fait des études supérieures et universitaires (graduat et master). Son parcours résidentiel correspond à l'aggravation de sa précarisation au fil des années. Après une succession de locations et, surtout, de fins de bail, elle a souhaité devenir propriétaire. Elle a choisi le LA car c'était la seule option en termes de logements qu'elle avait les moyens de financer. Elle a acheté son chalet et le terrain 35.000 €. Elle est domiciliée dans son chalet, mais sa situation est illégale

car on ne peut pas résider en zone de loisirs.

Paloma est une femme de 30 ans, célibataire, sans enfant. Elle vit en habitat léger (une kerterre) dans un habitat groupé. Elle travaille pour la communauté, c'est-à-dire qu'elle ne perçoit pas de salaire et vit sur les rentrées financières de la communauté. Elle a construit elle-même son logement qui ne lui a coûté que l'achat de quelques matériaux (chanvre, gravier, ...). Elle est coopératrice de 6 hectares de terres agricoles. Elle a vécu plusieurs années à l'étranger où elle faisait du travail d'artisanat. L'HA représente pour elle une possibilité de choix et une réflexion. Le fait d'avoir érigé des habitations dans une zone agricole met l'habitat groupé en situation irrégulière. L'avenir du fonctionnement de la communauté tel qu'il a été créé est incertain. Il n'y a aucune domiciliation sur le site.

Frida est une femme célibataire de 48 ans, mère d'un enfant, en couple. Elle vit dans une maison faisant partie d'un habitat groupé en Brabant Wallon, sur un terrain qui ne lui appartient pas et dont elle n'est même pas locataire. Elle se trouve en situation illégale du point de vue des normes urbanistiques. Elle a un enfant et vit seule. Elle a un compagnon. Elle a repris des études sur le tard. Elle travaille dans le milieu médical. Elle a toujours vécu en HA depuis qu'elle a quitté la maison familiale à 15 ans : colocation, roulotte, habitat groupé. Elle est domiciliée dans sa maison. Pour elle, l'HA représente la sécurité, le foyer, la famille. Sa santé psychique. Elle ne voudrait (saurait) pas vivre dans un logement traditionnel. La construction de sa petite maison lui a coûté environ 26.000 €, qu'elle rembourse en partie par petites mensualités car elle a bénéficié de dons en argent de la part de sa famille et de prêts auprès de membres de l'habitat groupé. L'HA est une philosophie de vie.

Lisa est une femme célibataire de 40 ans, elle a un enfant. Elle habite dans habitat groupé situé en Brabant Wallon depuis 8 ans et vit dans une roulotte. Elle a un diplôme universitaire et travaille dans le milieu de l'audio-visuel. Elle a quitté la maison familiale à 16 ans pour vivre en couple à Bruxelles. Elle est propriétaire de sa roulotte, mais pas du terrain sur lequel elle vit. Elle n'est pas non plus locataire. Elle y est domiciliée, mais la situation de l'habitat groupé n'est pas régularisée du point de vue urbanistique. L'HA correspond à ses attentes en termes de philosophie de vie et de besoins. Ce que son logement lui apporte en plus, c'est le moins.

2. Alternatives au logement (AL) : Dolorès, Paula, Rosalie

Paula est une femme divorcée de 48 ans, mère de deux enfants. Elle a quitté la maison familiale après ses études. Elle vit seule avec ses enfants et ses animaux en province de Liège. Elle est en couple. Elle travaille dans un bureau d'assurances comme assistante. Elle est propriétaire de sa

maison. Elle a divorcé il y a quelques années. Pour avoir la capacité financière de racheter la part de son ex-mari et garder sa maison, elle a investi et aménagé un studio dans une partie de sa maison. Grâce aux rentrées locatives du studio qu'elle a créé, la banque lui a accordé un prêt pour racheter sa part. Pour elle, un HA est un logement précaire, qui n'est pas sécurisant, une location, une caravane. Cependant, l'alternative au logement qu'elle a actionnée en créant le studio est une opportunité financière qui lui a permis de rester dans sa maison. L'HA représente pour elle un investissement. Elle n'est nullement en infraction urbanistique, le studio est déclaré, tout est en ordre à ce niveau.

Dolores est une femme célibataire de 27 ans, sans enfant. Elle travaille dans une association. Elle a quitté le domicile familial à 18 ans, puis a voyagé à l'étranger avant de poursuivre ses études (graduat). Elle a toujours vécu en HA (colocation, camion aménagé, squat, hébergement). L'HA lui apporte la sécurité, la liberté et le collectif sans que l'aspect financier soit une difficulté. Elle ne souhaite pas devenir propriétaire, sauf dans un projet d'habitat collectif. Après avoir squatté, elle est retournée dans un appartement en colocation. Suite à un contrôle à son ancien domicile, elle a été radiée de la commune, car elle était en squat et pas domiciliée ailleurs. Elle est désormais considérée comme SDF tant qu'elle ne se domicilie pas quelque part.

Rosalie est une femme célibataire de 48 ans, mère d'un enfant. Elle travaille comme accompagnatrice scolaire. Elle a quitté le domicile familial à 20 ans pour vivre avec son compagnon. Ils ont été hébergés dans la famille, puis ont vécu dans une caravane. Elle est actuellement propriétaire de sa maison. Pour elle, vivre en caravane n'apporte pas la stabilité, c'est pourquoi elle souhaitait devenir propriétaire. Après sa séparation, elle a vendu sa maison pour en acheter une autre avec sa part. Elle a demandé à un agent immobilier de l'aider à acheter la maison qu'elle désirait. Son logement lui apporte tout. Elle ne sait pas que c'est un HA.

3. Logement traditionnel : oui mais non. Inès et Vicky.

Inès est une femme divorcée de 51 ans, elle a un enfant. Elle loue une maison depuis 12 ans, dans un village en province de Liège. Elle est graduée en histoire et français. Suite à un burn-out, elle a arrêté de travailler il y a 10 ans. Cela lui a permis de se consacrer à sa passion : la peinture. Elle est en recherche d'emploi et bénéficie d'allocations de chômage. Elle n'a jamais vécu en HA mais l'HA l'attire beaucoup : la philosophie de vie, l'aspect financier et la vie en communauté, la nature, les types de projets, sont des caractéristiques qui lui correspondent. Elle ne souhaite pas être propriétaire mais reconnaît une certaine sécurité à l'être. Inès est donc une personne vivant dans un habitat traditionnel, mais dont les aspirations se tournent depuis plusieurs années vers l'HA et ce qu'il représente, sans pour autant « avoir sauté le pas ».

Vicky est une femme célibataire de 45 ans, mère de deux enfants et vivant en couple depuis longtemps. Elle travaille dans une association comme animatrice. Elle est propriétaire d'une maison ouvrière en province de Liège, en ville. Elle trouve sa maison trop petite. Elle a vécu en HA : bateau-logement, hébergements temporaires. Pour sortir d'une situation problématique de logement, elle a choisi d'acquérir une maison. Son logement lui laisse une liberté de choix. Elle définit l'achat de sa maison comme "un choix pragmatique pour sortir d'une situation problématique de logement."

Au total, nous avons rencontré dix habitantes et quatre organisations.

8. ÉTUDE EMPIRIQUE : ANALYSE

L'étude qualitative.

La recherche menée dans ce travail est une étude qualitative. Trois niveaux d'écriture ont été nécessaires. Selon Paillé et Mucchielli¹⁴¹, « procéder à une analyse qualitative implique un travail d'écriture, lequel se situe à trois niveaux. Ces niveaux correspondent habituellement à trois moments du processus d'analyse : le travail de transcription (on passe du témoignage livré à leur inscription sous une forme discursive), le travail de transposition (annotations et catégorisation des verbatims) et le travail de reconstitution (rapport ou thèse sous forme de récit argumenté autour des principales catégories d'analyse, pistes d'interprétation, entre autres). »

A. Les capacités

Nous avons constaté en première lecture des résultats de l'analyse thématique que, d'une part, certains thèmes sont plus relevant que d'autres, et d'autre part, qu'on pouvait distinguer des concordances en fonction de la catégorie résidentielle interrogée. Au niveau méso, on trouve un schéma de réponses propre aux organisations qui s'occupent de ménages précarisés ou en difficulté (CLH et VF, CPAS) et un autre pour Habitat et Participation. Au niveau micro, selon le type d'habitat, nous relevons également des similitudes pour le LA, l'AG et le LT. Un bémol est à noter toutefois : après avoir visité une dizaine d'HA, nous avons remarqué une certaine "hiérarchie" dans ces habitats et plus particulièrement dans les LA. Plusieurs facteurs conduisent à cette différence de "standing". L'origine de l'habitat (les raisons et les conditions de sa création ou de sa mutation), son fonctionnement, le statut socio-économique de ses résidents, la dimension collective existante ou non, les représentations sociales qui y font références. Ainsi, nous observons une nette différence entre les zones de loisirs (camping résidentiel) et les habitats groupés ou habitats légers.

Nous avons analysé les entretiens par le biais de deux entrées : les tableaux (réponses fermées et semi-ouvertes) et les questions (réponses ouvertes). Cela nous a permis de balayer et de croiser les réponses obtenues afin d'obtenir une vue complète et objective des représentations et des réalités de l'ensemble des répondants.

1. La vie

"La vie ? ... J'arrive à un moment de ma vie où oui, je peux me poser et me dire "Waw, ce n'est pas mal quand même !". Donc, oui, mais en même temps, tout est encore à faire tout le

¹⁴¹ PAILLE P., MUCCHIELLI A., L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales, Armand Colin, Paris, 2005, p. 30-31.

temps. Et l'horizon est là.” Lisa

“J'avais plein de rêves, ils se sont tous réalisés...” Flora

Lorsque nous leur avons posé la question, toutes les habitantes ont affirmé bénéficier de cette capacité. L'analyse du corpus vient corroborer en partie ces déclarations, avec une nuance pour l'habitante du camping résidentiel. Nous avons décelé dans son discours un problème de sécurité inhérent à son lieu de résidence et aux attaques (incendies criminels) qu'il a connu ces dernières années. Elle jouit effectivement de cette capacité, mais dans une moindre mesure à cause de cela.

Les résidentes de LA s'expriment de manière plus exhaustive que celles des AL sur ce thème. Concrètement, *la vie* se décline principalement en termes de qualité de vie, de sécurité procurée par le logement (sécurité physique et psychique) et a pour origine la vie en habitat alternatif, en harmonie avec les éléments (air, feu, terre, eau) comme un retour aux sources et aux valeurs essentielles. Vivre dans le présent et le bien-être procuré revient également dans les échanges. L'HA conditionne l'épanouissement personnel, car c'est avant tout un mode de vie et pas uniquement un logement.

“Moi, dans mon cas, ce qu'il (l'HA) apporte en plus, c'est le moins.” Lisa

Cependant, nous remarquons des différences entre les résidentes de LA et AL. Pour ces premières, cette capacité est totalement réalisée, malgré un mode de vie dur et malgré qu'être une femme implique de devoir assurer encore plus. La notion de sécurité est relative pour le logement en camping résidentiel, même si la répondante ne le formalise pas explicitement (très bonne assurance incendie, possession de chiens, ancrage récent).

“Parfois, je me dis que pour ma pension, ça se passe comment si je continue à vivre comme ça ma vie et que je deviens vieille et que j'ai besoin d'autres besoins. C'est une question en suspens” Paloma

En LA, la vieillesse et les besoins qui s'y rapportent posent également question à certaines femmes. Vivre en LA impliquerait donc d'être en bonne santé et en pleine possession de ses moyens ?

Les représentants des organisations tiennent un tout autre discours, du moins en ce qui concerne le CPAS, CLH et VF. Les avis sont mitigés quant à l'effectivité de cette capacité. Il s'en dégage que les ménages qui s'adressent à ces organismes se trouvent dans une situation *personnelle* pour le moins problématique. Il s'agit pour la plupart de ménages précarisés, de réfugiés, de familles

monoparentales et majoritairement féminins. Bien souvent, ces ménages vivent dans des logements de seconde zone : logement social, logement insalubre, en recherche de logement.

“Pensez-vous qu’ici, au sein de l’asbl, les personnes qui viennent vous trouver ont la capacité de la vie ? Sont-elles dans des/les conditions de vivre leur vie normalement jusqu’à la fin ?

Apl : “Non.”

Vanessa : “La santé du corps ? Ont-elles accès à ça ?”

Apl : “Non. Et vous me dites qu’il y a des gens qui vont ont répondu oui à toutes ces capacités ?”

Vanessa : “Oui”

Apl : “Ah bon. Ben je ne sais pas qui vous avez rencontré mais... ils ne travaillent pas dans le social !” CLH

2. La santé du corps

“ On était tellement dans la merde, dans une vie de merde, dans un logement social pourri. Il fallait qu’on fasse quelque chose d’extraordinaire dans notre vie, ça nous a fait oser prendre des risques. On n’avait plus rien à perdre. (...), En fait, on prenait le risque de ne plus avoir de logement en revenant aussi. (...) Et donc, étant donné qu’on a été tout à fait insatisfait de notre situation, n’importe quelle autre situation était bonne et donc, autant choisir une situation risquée mais chouette.” (Vicky)

Toutes les femmes se sont exprimées clairement sur le thème de la santé du corps, qui se décline sous différents aspects : l’impact de HA, qui ouvre d’autres possibilités de logement, l’inquiétude au sujet de la vieillesse et de la maladie, la mutualisation des ressources en HG. L’HA en tant que projet, combat et solution. Nous avons décelé un paradoxe : d’un côté, la prise de risque propre à l’HA et d’un autre, la sécurité qu’il procure. L’HA est une solution résidentielle qui permet aux femmes d’avoir un logement. Il procure une sécurité concrète (abri, toit contre les intempéries, les attaques) et une base pour les autres aspects de leur vie. Comme le logement traditionnel.

Mais ce type d’habitat peut engendrer également une prise de risque. Risquer autre chose, l’inconnu, sans savoir à quoi s’attendre.

Vanessa : “T’es-tu déjà sentie auparavant dans une situation où tu ne jouissais pas de cette capacité ?”

Vicky : “Dans la cité, c’était plus fragile quoi. Même en bateau, c’était risqué. On a pris des risques physiques même.”

Vanessa : “Vous êtes passé par-dessus bord ?”

Vicky : “Non, mais on a eu très peur. J’ai eu très peur de mourir. On a eu une fuite dans le bateau, on a dû le sortir de l’eau.”

Et le risque de ne pas savoir assumer cette vie hors du cadre, dure et remplie d’obligations “primaires”.

“Il y a des femmes dans ma situation, des copines avec enfants qui rêveraient d’habiter dans ce genre de logement, mais qui se disent qu’elles ne peuvent pas, qu’elles n’ont pas les capacités physiques pour les travaux et pour cette vie-là. C’est une vie qui est rude, de rentrer son bois, le fendre, le tronçonner. “ Lisa

3. L’intégrité physique

Les deux éléments majeurs de ce thème sont l’intimité et la sécurité.

“Juste que lorsque j’habitais seule avec ma fille ici, lorsque mon compagnon venait, ce n’était pas simple d’avoir des rapports sexuels dans un espace si petit. Et la yourte permet d’avoir des espaces séparés. L’intimité n’est pas simple et ma fille grandit. Et son intimité jusqu’à présent, ça allait, mais je trouve maintenant qu’elle doit avoir son espace. C’est bien d’avoir des espaces différents.” Flora

L’intimité et les relations amoureuses quand on vit en habitat léger avec un enfant est le souci récurrent des femmes vivant en HL. La solution est d’agrandir le logement en placement un volume secondaire (yourte, roulotte, annexe attenante, ...) afin de créer un espace intime. Ce souci n’a jamais été abordé par les autres répondants, hormis les organisations qui dénoncent le surpeuplement des ménages dans des logements trop petits.

“Dans quoi est-ce qu’elle vit ? Dans un clapier ! Il n’y a pas d’autres termes pour définir les logements que j’ai déjà vus. J’ai vu des gens qui vivaient dans des logements de 3 m sur 4m, même sans fenêtre, une famille nombreuse dans un deux pièces. La violence conjugale peut venir de là aussi. Et ces personnes ont parfois un matelas pourri par terre ! “ CPAS

A propos de la (l’in)sécurité, nous avons relevé plusieurs éléments paradoxaux.

Premièrement, l’HA amène une sécurité (résidentielle) qui se répercute ailleurs (sécurité corporelle, familiale, psychique, économique, professionnelle, ...). C’est possible parce que, tout simplement, l’HA est une réponse concrète à un problème concret de logement (pénurie, inadéquation, coût onéreux, ...).

“ On s’est séparé plusieurs fois avant la séparation définitive et à chaque fois j’ai essayé de trouver des logements pas chers. J’ai trouvé deux maisons et un appartement pour juste quelques jours. Trois petites solutions qui n’étaient pas durables car trop chères ou trop inconfortable ou de très courte durée. Ce qui fait que chaque fois, je suis retournée chez mon compagnon de l’époque et puis, à un moment donné, ça n’allait vraiment plus mais je n’avais plus l’espoir de pouvoir partir.” Flora

A contrario, l’HA aussi est une source d’insécurité résidentielle à plusieurs niveaux. Du point de vue légal, à cause de la non-reconnaissance par les pouvoirs publics du statut d’habitation (refus de domiciliation, infractions urbanistiques, constructions illégales, ...) avec pour conséquences l’expulsion, dans le pire des cas. Physique : vivre complètement isolée dans un habitat léger (structure légère, matériaux naturels) au milieu des bois ou dans un camping en proie à une vague d’incendies criminels sont des situations dans lesquelles une habitante ne se sent pas à l’aise ni en sécurité. Familial : toutes les structures alternatives, estiment les habitantes de LA, ne conviennent pas à un ménage avec enfant. L’expérimentation résidentielle n’est pas perçue ni même vécue comme un projet familial.

–”L’HA permet de partir et de vivre en sécurité, mais les outils pour le faire de bonnes conditions manquent.” Flora

4. Les sens, l’imagination, la pensée

“Mon logement, il me libère complètement.” Flora.

“S’il y a une chose pour laquelle il semblerait qu’il n’y ait pas de limites, c’est celle-là.” Inès

Ce thème est très présent et important chez tous les répondants. Les habitantes de LA déclarent que le logement leur permet de s’épanouir grâce au mode de vie et à la proximité, au lien avec les autres. C’est un lieu de ressourcement, de création, mais en même temps, il peut empoisonner la vie. La structure du logement influence les activités qui peuvent s’y dérouler.

5. Les émotions

Frida : “Moi, je m’estime chanceuse par rapport à ça. Je suis attachée à tous mes voisins de manière différente chaque fois, même avec celui avec lequel je me dispute et qui m’énerve au plus haut point. Il ne va pas bien et j’ai pitié de lui et j’ai envie d’aller vers lui.”

Vanessa : “La dynamique du logement ici renforce ça ?”

Frida : “Mais oui. Si tu as envie de vivre seule, il ne faut pas venir vivre ici.”

Ce thème est tout aussi important et influençant que le précédent pour toutes les habitantes.

“Et si mon logement est lié (aux émotions) ? Je pense que mon logement a tellement d’impacts sur ma vie que je crois qu’il fait partie de ma personnalité aussi. Dans le lien aux autres, il y a cet élément là aussi.” Lisa

Quand nous parlons avec les femmes qui vivent en LA, nous nous rendons compte que l’aspect collectif impacte favorablement sur leur épanouissement personnel et que les relations jouent un grand rôle pour elles.

Une caractéristique du LA, surtout pour les roulottes et Tiny House est l’espace. L’intimité est un problème qui a été explicité précédemment. Ajouté à cela, le stockage et l’accumulation des choses est également à gérer. Une philosophie minimaliste est nécessaire pour vivre dans des espaces restreint.

“Moi, dans mon cas, ce qu’il (HA) apporte en plus, c’est le moins. “

“Et puis, on s’est retrouvé ici et moi, j’adorais éliminer ce dont je n’avais pas besoin. C’était un plaisir, un truc de wow, ça je n’ai pas besoin en fait ! Et à un moment donné j’ai presque dû m’arrêter à me dire “non, je vais quand même garder”, mais c’était tellement d’une légèreté. Plus on élimine, plus on est léger. Enfin, je garde quand même cette idée que ça m’a apporté ça. C’est dommage d’avoir l’excuse du logement, du petit logement pour ça, mais il est bien aussi.”

Vanessa : “Je rebondis sur ce que tu m’as dit tout à l’heure. L’attachement à des choses, mais est-ce qu’on peut dire que ton logement t’a appris à te détacher d’un certain nombre de choses ?

Lisa : “Oui, mais peut-être aussi à m’attacher à des petites choses, qui peuvent paraître futiles pour certaines personnes, mais il y a quand même des éléments, je n’en ai pas beaucoup, qui sont inutiles et qui du coup, j’ai un attachement très fort avec ces éléments-là, auxquels je n’aurais pas pensé avant. Mais en triant, je me dis qu’en fait c’est inutile, mais j’en ai quand même besoin. Et du coup, l’attachement est là et est d’autant plus fort. Mais c’est clair que mon entourage a appris à ne pas m’offrir de cadeau. L’objet a une autre valeur. “

Vivre dans un habitat collectif renforce cette capacité (les émotions) pour les habitantes de LA. Les interrelations se réalisent à l’intérieur du groupe résidentiel, tandis que pour les résidentes de LT, les relations se situent à l’extérieur du logement car on est dans une dimension individuelle et pas collective.

“Si tu n’es pas bien chez toi, mais vraiment pas bien, et que ta maison ne te correspond pas, c’est pas un miroir qui réfléchit bien. Oui, je pense que ça peut atteindre les relations avec les autres aussi. En tout cas, moi, je pense, sans pouvoir mettre des images très claires, il y a quand même eu des moments où je ne pouvais pas être très bien dans un lieu et on peut être repliée plus sur soi-même, je ne vais pas aller voir mes potes, ... je sais que si le logement n’est pas un minimum bien, ça va avoir une influence sur la relation avec les gens, c’est sûr. Ce n’est peut-être pas la base mais quand même.” Inès

“ (Le logement influence-t-il les émotions ?) Oui et non. Il y a des gens qui passent au-dessus de ça, il y a des complexités de vivre dans des mauvaises conditions de logement, ça ne facilite pas une vie de couple. Mais ça renvoie à des mécanismes de solidarité. C’est compliqué d’avoir un avis tranché sur cette question, j’aurais tendance à dire NON parce que les situations compliquées ne facilitent pas ces choses-là et en même temps OUI, l’amitié ou l’amour, ce n’est pas lié à la qualité du logement. Mais c’est plus compliqué à entretenir certainement.” CLH

“Je trouve qu’au niveau social, le fait d’avoir une petite maison empêche aussi peut être certains types de relations, d’ouverture en fait de ton logement à un environnement social.” Vicky

ou l’appropriation de l’espace public pour repousser les murs d’un logement trop petit

“Cette réduction a des impacts qui sont positifs parce que, par exemple, ce qu’on a fait beaucoup, c’est organiser des pique-niques à l’extérieur. Donc, s’approprier un territoire en fait. Dans les bois, des barbecues aussi. On a découvert des endroits où on n’aurait jamais été, beaucoup de balades parce qu’on a un petit jardin et donc ça, c’est un atout.” Vicky

6. La raison pratique

Alors que cette capabilité est transversale à toutes les autres, les répondants ne se sont pas beaucoup exprimés sur le sujet et peu d’éléments ont été relevés. Ils confirment tous sans exception l’influence de leur logement, positivement ou négativement.

De manière générale, nous pouvons dire que toutes les personnes rencontrées ont une réflexion sur leur vie et la manière dont elles la vivent et la conçoivent.

7. L’affiliation

Ce thème est celui pour lequel nous avons relevé le plus de correspondances et d’éléments et sur lequel les répondantes (LA en habitat groupé et LT) se sont le plus exprimées.

Plusieurs d’entre elles ont attiré notre attention sur deux notions.

Vivre avec et pour les autres - L'(in)égalité

L'importance du collectif. Paloma dépend entièrement de la coopérative qui fonctionne selon un principe de pot commun pour l'ensemble de la structure : elle n'a aucun revenu, elle dépend donc financièrement du collectif. Elle participe à la vie de la communauté en travaillant au sein de la coopérative (dans les champs et dans les bureaux). Le vivre avec et pour les autres a une consonance importante pour elle, car c'est la base même du projet communautaire dans lequel elle vit depuis plusieurs années. Pour autant, la communauté vit selon le modèle du "Tout le monde ensemble et chacun chez soi". L'alternatif, seule, n'a pas de sens. D'où son choix du collectif.

Lisa vit dans un habitat groupé. Elle attire notre attention sur le rôle des femmes. Le *pour* la dérange car elle estime que la femme doit être attentive à ne pas vivre *pour* les autres, mais bien *avec* eux.

"Vivre avec, oui, mais pour, j'ai du mal avec ça... C'est surtout qu'en tant que femme, il faut être attentif à ça, à ne pas être pour les autres ! Être là avec, oui, mais, il y a un travail derrière ça. "

Cela nous interpelle, car durant tout l'entretien, son discours réfutait l'aspect genré de notre recherche et des inégalités :

"Oui, je suis victime d'inégalités par rapport à des situations, mais plus (des) inégalités sociales, plus qu'hommes-femmes parce que pour moi, le sexe n'a pas beaucoup d'importance dans les chemins de vie. Je n'ai pas depuis mon enfance pris un rôle de petite fille, j'ai toujours joué avec des marteaux et donc, voilà.

Néanmoins, elle revient sur les inégalités subies en raison de son statut de femme dans des milieux ou des circonstances bien précises.

En tant que créatrice-constructrice de son logement (secteur de la construction) :

"Si je veux avoir des choses très précises dans la construction de mon logement, eh bien, je me suis retrouvée dans des situations où, en tant que femme, on me n'a pas prise au sérieux parce que je cherchais des matériaux de constructions, voilà. Donc, dans les magasins de bricolage et matériaux, il a fallu que, au bout d'un moment donné, j'ai compris qu'il fallait que je tiens un vocabulaire un peu professionnel pour qu'on me prenne au sérieux. Donc, il fallait que je lance quelques mots pour montrer que j'avais de l'expérience parce que sinon, c'est vraiment qu'en tant que femme, on ne pensait pas que j'étais dans la construction. Et donc là, j'ai senti que, oui,

si j'étais un mec, cela aurait été différent, je pense."

Par rapport à l'habitat alternatif, elle souligne que vivre dans ces conditions dures n'est pas à la portée de tous, surtout les femmes en raison de leur double rôle : être mère et constructrice. Et que physiquement, il faut avoir les capacités pour le faire. En outre, le fait d'avoir un enfant influence les choix dans les possibilités alternatives :

"Quand on parle HA, j'ai l'impression quand même que c'est fort lié à des collectifs aussi. Parce que, voilà, moi, dans mon parcours, tu vois, je te disais qu'à un moment donné, j'étais dans une caravane et que je me disais "Allez, je vais être en recherche de comment vivre autrement, comment habiter autrement !" Et je l'ai fait, en solo, cette recherche-là. Et peut-être là l'inégalité, je ne sais pas si elle est là, mais j'étais une nana, avec un enfant. Et une caravane. Waw, c'était en fait compliqué. De trouver un terrain, comme ça. Je pense que si j'avais été un mec tout seul, peut-être que j'aurais été moins préoccupée d'un certain confort pour mon enfant. Oui, clairement. Ou une nana toute seule, sans enfant. Je pense que j'aurais été plus rentre-dedans. Ce n'est pas grave, je peux aller dans un squat, et faire cette expérience et me faire mon nid dans le squat. Mais c'est des choses auxquelles j'ai eu accès et je me suis dit "Non, je ne vais pas aller vers ça, parce que j'ai un enfant et que j'ai envie d'avoir une stabilité."

Frida vit dans une maison en autoconstruction dans un habitat groupé qui fonctionne comme celui de Lisa. Le collectif est le moteur de son mode de vie et la source de son épanouissement. Cependant, le vivre avec les autres correspond pour elle à se sentir en position d'inégalités vis-à-vis des hommes de l'HG. Plusieurs paradoxes sur le rôle et les attentes du collectif envers elle apparaissent dans son entretien.

Premier paradoxe : le soutien de l'HG et son autoconstruction. Elle n'a pas reçu de soutien (des hommes), seulement celui des autres femmes, mais celles-ci sont très critiques et l'attendent au tournant. Or, les femmes font preuve de beaucoup de solidarité entre elles.

Je crois que le fait d'être femme, j'ai dû montrer encore plus patte blanche et montrer que j'allais assurer, même par rapport à d'autres femmes. Et on emploie plus les ressources, notamment par rapport à nos enfants, on compte les unes sur les autres."

Deuxième paradoxe : le collectif et l'individu. D'un côté, c'est une vie en communauté, qui influence positivement la vie des habitants (l'HA est plus un mode de vie qu'un logement), mais d'un autre, il faut savoir se débrouiller seule et une femme doit assurer encore plus que les hommes.

“L’alternatif, c’est un mode de vie. Ce n’est pas seulement un autre logement. Je ne dis pas que c’est une vérité, c’est vraiment un avis personnel. C’est merveilleux pour moi, je vis avec les autres.”

Troisième paradoxe : le collectif et l’individu. On fait les choses ensemble, mais pas tout.

Quatrième paradoxe : le collectif et l’individu. Le collectif engendre beaucoup de solidarité, mais il ne faut pas être un poids mort.

Si je me retrouvais en chaise roulante... Là, j’aurais de l’aide... Je ne serais pas toute seule. Mais je mettrais très vite en place une aide extérieure qui me permettrait de ne pas compter trop sur les voisins, pour ne pas trop peser sur la collectivité.

Cinquième paradoxe : le collectif et l’individu. L’HA atténue les inégalités, mais il en produit d’autres. Les critères d’attribution relèvent de positions individuelles et pas du collectif. Des facteurs totalement subjectifs interviennent. Le risque est d’attribuer à la tête du client. D’autres vecteurs d’inégalités peuvent voir le jour, autres que ceux rencontrés dans le logement traditionnel (revenus, contrat de travail, origine, sexe, ...).

F : “Par exemple, un jeune voisin sans enfant à l’époque m’a dit que s’il avait été présent lors de la réunion, je n’aurais pas eu ma maison ! “

Vanessa : “Réaction ?”

F : “J’étais soufflée parce que c’était vraiment. J’étais attristée. Il y a de la méconnaissance et je crois qu’il ne sait pas que j’avais eu des problèmes de santé. Maintenant, il a des enfants... Mais il m’a dit ça il y peu de temps, deux ans ! Il était en voyage à l’époque de mon chantier et donc, il m’a dit “Si j’avais été là, c’était niet””.

Nous constatons une reproduction des rôles sociaux, comme partout ailleurs. Les clichés restent présents. Selon Vicky, une femme est techniquement moins bien outillée pour l’autoconstruction et éprouve plus de difficultés à concilier son rôle de mère avec celui de constructrice/rénovatrice de logement. C’est plus de la débrouille qu’autre chose.

Selon une des APL,

“Mais je pense que l’expérience m’apprend que, même si c’est difficile, les gens ne vivent pas moins bien avec les autres, même quand ils ont des situations de logement difficiles. Ça doit être plus difficile mais ça développe d’autres choses parfois.”

8. Les autres espèces

L'HA, dans son rapport privilégié à la nature, permet aux habitantes d'avoir des animaux. Certaines d'entre elles revendiquent leur choix de logement par rapport à cela. D'autres se sont orientées vers les potagers collectifs. Une seule restriction a été relevée au sujet du droit de posséder un animal dans le chef d'une APL. On peut même parler de discrimination à ce sujet car il s'agit d'un facteur de refus dans l'octroi d'un logement.

Apl : "Oui, les gens vivent dans le respect avec les animaux, c'est embêtant parce que chez nous, on ne les accepte pas !"

Vanessa : "C'est vrai ?"

Apl : "Oui."

Vanessa : "C'est une catastrophe... au point de vue individuel... ?"

Apl : "D'un point de vue moral, ça pose aussi beaucoup de questions. C'est un problème, c'est une incartade à la loi qu'on applique ici et c'est un problème moral aussi pour l'équipe. C'est une règle qu'on a décidé d'appliquer parce qu'on s'est retrouvé dans des logements avec des propriétaires qui interdisent et comme tous nos logements sont à proximité et que tous les locataires, finalement, sont proches et partagent le même règlement, ça créait de sérieux soucis entre eux. Donc, on a décidé d'appliquer les mêmes règles pour tout le monde."

9. Le jeu

Tous déclarent pouvoir rire, jouer et jouir de plaisir.

10. Le contrôle sur son environnement matériel et politique

L'ensemble des répondants a émis un commentaire positif direct sur ce thème, à l'exception d'une habitante de LA qui déclare que son logement n'influence aucunement cette capacité. Cependant, l'analyse de son discours démontre le contraire.

Le contrôle sur leur environnement politique est très important pour les habitantes d'HA, car il détermine le degré d'accomplissement, le pouvoir politique citoyen et l'aboutissement ou la pérennité de leur projet résidentiel. Le fait d'être ou non domicilié sur son lieu de résidence influence l'environnement politique, ne fût-ce que par le droit de voter pour les élus communaux ou de porter sa voix. Néanmoins, le droit à la parole commence d'abord en petit groupe. Mais est-ce pour autant que la parole est entendue ?

“Quand on vit dans des situations précaires et qu’on veut interpeller des autorités, je pense qu’on n’est pas écouté de la même manière si on est dans une situation alternative, hors norme, et presque à juste titre. Je veux dire que c’est la nature humaine qui veut ça. Si j’ai une personne qui vient ici et qui est dégueulasse et qui pue l’alcool, je ne vais pas la percevoir de la même manière que quelqu’un qui va bien se présenter à moi et ça, ce sera, malgré mes filtres de travailleur social, une question de perception. Et donc, faut voir ce qu’on en fait après... ça c’est l’enjeu. Et une personne qui va interpeller, en vivant dans sa yourte, pour peu qu’il n’ait pas quelqu’un qui ait cette ouverture d’esprit en face de lui, il va être perçu de toute manière, et entendu selon ce prisme-là. Et donc, c’est différent par rapport au voisin du bourgmestre qui vit dans sa belle maison, on va dire...” CLH

Tous s’accordent à dire que les pouvoirs publics et les normes produites compliquent tout en termes de logement, dans un contexte de crise de logement. Les normes produisent de l’insécurité pour les résidents d’habitats alternatifs, même pour ceux qui sont domiciliés. Cela affecte négativement leur épanouissement et leur qualité de vie pour certains.

“Soi-disant pour leur bien, quand on empêche les gens de se loger, je pense aux habitats de vacances style terrain de camping où plein de gens ont trouvé refuge là-dedans, je pense que ce n’est pas anodin non plus. Les gens qui sont là, ce n’est pas uniquement pour des raisons de rupture sociale ou économique, il y a peut-être aussi le besoin de se sentir un peu en marge. Les raisons qui amènent là-bas sont multiples, mais empêcher les gens d’accéder à ça, ça veut dire qu’on préfère qu’ils soient dans la rue ! Dehors ! Et ça, c’est inacceptable et intolérable.” Inès

“C’est un combat citoyen, puisqu’on est en infraction d’aménagement du territoire si on habite. Donc, je me bats pour qu’on nous autorise à rester. Pas juste nous tolérer, on est toléré. On est en infraction, puisqu’on utilise un logement destiné aux loisirs comme résidence principale. Maintenant, personne n’a jamais été poursuivi, donc on est toléré, mais... Et je me bats pour que ce soit accepté. Y en a d’autres, ils se battent pour que les zones où il y a de l’habitat permanent soit une autre zone. Mais il y aura toujours des exclus. Tandis que ma position c’est “mais pourquoi ne pas autoriser ?” Camélia

“A un moment donné, je me suis même dit qu’être contre l’HA, c’était comme m’obliger d’être à la rue et de laisser ma fille chez mon ex-compagnon à un moment donné, ce qui était très grave. Ou m’obliger à arrêter tous mes projets et à me soumettre à quelqu’un.” Flora

11. Conclusion

En conclusion, nous pouvons retenir que les thèmes les plus relevant sont la vie, les émotions,

l'affiliation, puis la santé du corps, l'intégrité physique et le contrôle sur son environnement (matériel et politique).

Nous avons constaté des divergences entre les LA, les AL et les LT. Plusieurs facteurs l'expliquent : l'aspect collectif, le fonctionnement de l'habitat, le type de logement et le lieu de résidence. Au sein d'un même habitat, en fonction du type de logement, on constate aussi des différences.

Trois types de réponses aux questions directes sur l'accomplissement d'une capacité sont apparus : pour les habitantes de LA, le logement influence, pour celles en AL et de LT, pas nécessairement et pour les répondants des organisations, le constat est mitigé ("ça dépend du contexte"). Cela nous pousse à dégager trois profils spécifiques au type de logement. Ainsi, les habitantes de LA ont un seuil de capacités quasi complet. Elles sont globalement les plus épanouies et les plus à l'aise financièrement en étant pour la plupart propriétaire de leur logement, voire de leur terrain. La raison de cet épanouissement vient de leur habitat et de leur mode de vie. C'est leur situation légale vis-à-vis de leur logement et de la reconnaissance (infraction urbanistique, logement non reconnu, illégalité) par les institutions qui freinent certaines d'entre elles.

Les habitantes d'AL ont moins de capacités, mis à part Dolorès qui vit en colocation. Peut-on impacter cette constatation au fait que la vie collective a un impact positif sur l'épanouissement des individus ?

L'analyse de ces entretiens démontre que l'HA réduit certaines inégalités sociales et genrées d'un côté pour en produire d'autres d'un autre.

B. Les concepts capabilistes

Nous abordons dans ce point les concepts déjà vus. Le processus d'analyse des données est identique à celui des thèmes (relevé des réponses directes complété par l'identification dans le corpus). Les indicateurs construits vont nous permettre de discourir de façon homogène sur ces concepts. Deux concepts ressortent en première lecture : le fonctionnement fertile et la sécurité. Le guide d'entretien ne comprenait pas au départ ce concept de sécurité. Il a émergé au fil des premiers entretiens à un tel point que nous avons décidé de l'intégrer sous forme d'indicateur. Ce choix s'est révélé pertinent par la suite, puisqu'il revient constamment dans le discours (implicite et explicite) des répondants.

Il est important de préciser que les indicateurs mobilisés ne sont pas exclusifs d'un seul concept.

Un indicateur peut être à la fois un FF et un DC, par exemple.

1. Le fonctionnement fertile

Que pouvons-nous dire sur ce concept ?

De prime abord, il semble que pour l'ensemble des répondants, le coût du logement soit un FF (fonctionnement fertile). Une des particularités du LA est le coût réduit, voire nul du logement (pas de loyer, pas de mensualités hypothécaire démesurée, charges réduites ou quasi nulles). Par conséquent, cela ouvre des possibilités : une liberté de choisir un travail ou un régime de travail ou de ne pas travailler, moins de contraintes d'ordre économique grâce à l'économie réalisée. Et devenir propriétaire. Corrélativement à cela, leurs besoins semblent plus restreints en termes de (sur)consommation. En effet, vivre en habitat léger, c'est aussi prendre de la distance par rapport au superflu.

- "Je suis ici, ça m'a rien coûté d'arriver ici. Ça m'a coûté de vivre ici, de travailler, ça m'a coûté beaucoup beaucoup de temps. Je n'ai pas dû payer à l'achat." Lisa

- "J'ai trouvé ce chalet. J'ai essayé de trouver un prêt hypothécaire. Ça avait l'air impossible pour un chalet (dans une zone de loisirs), et l'état avec les ronces qui passaient par-dessus le toit. J'ai fait une banque, deux banques, puis j'ai réessayé un peu plus tard une autre et j'ai dit : "Moi, ça fait des années que je paie 500-600€ de loyer, si vous me donnez le crédit dont j'ai besoin, je ne rembourserai rien que 200€ par mois, vous pensez bien que j'y arriverai toujours, peu importe ce qui arrive". Et il m'a répondu "Oui". Camélia

-Vanessa : "Le coût de ton logement ?"

Frida : "C'est un FF, ça me laisse assez pour vivre. Pas un DC. Ça représente ¼ (de mes revenus) mais ça me laisse ¾, je trouve que j'ai beaucoup de chance."

Les autres répondants estiment également que le coût est un FF, mais dans une moindre mesure, étant donné le taux d'effort que cela représente dans leur budget. C'est la raison pour laquelle nous retrouverons cet indicateur dans les autres concepts.

La qualité du logement, la mobilité, les conditions d'octroi et/de maintien sont effectifs pour les femmes vivant en LA, avec toutefois un bémol concernant la mobilité du point de vue du manque de transports en commun. Cet élément est partagé par l'ensemble des répondants, tant au niveau micro que méso.

Nous avons questionné les répondants sur la propriété et la location. Les avis sont diamétralement

opposés pour certains, entre un fonctionnement fertile et un désavantage corrosif, voire un choix tragique.

Au niveau du LA, chacune est propriétaire de son logement, mais pas nécessairement du terrain sur lequel elle vit. Cela provoque un sentiment de sécurité car, quoiqu'il arrive, il y a un endroit où se poser.

Au niveau des AL, nous trouvons des avis opposés et qui correspondent au statut de la répondante. Ainsi, les propriétaires estiment que la propriété est plus sécurisante que la location, tandis que la locataire trouve plus de sécurité dans la location.

- "Achat. Parce que la location, c'est de l'argent qui est laissé pour rien finalement. Et puis, je veux laisser un truc à mes enfants, je veux être libre. Pour moi, être propriétaire, c'est au départ être libre. Ça ne dépend que de moi, si je ne paie pas la maison, je ne serai plus libre d'y rester mais un locataire, si le propriétaire le décide, il doit partir. En fait, on ne sait pas s'investir. Quand on est propriétaire, on a envie de s'investir. Moi, j'adore mon jardin, il ne me viendrait jamais à l'idée d'aller planter et de travailler dans un jardin en y mettant toute mon énergie que je loue. Et en me disant que l'année prochaine, je ne serai peut-être plus là et ne pas avoir l'occasion de voir pousser ce que j'ai mis en place." Paula

- "Location, j'ai l'impression que ça me laisse une forme de liberté que, si j'achète, j'ai l'impression d'être liée à un truc et que je suis partie sur des années alors que la location permet de louer à un moment donné, d'être là et d'être autre part à un autre. Que je peux plus rompre un contrat sous forme de location que sous forme d'achat." Dolores

Au niveau méso, le CPAS émet un avis mitigé :

- Vanessa : "Je parle de la propriété. Lors de mes entretiens préparatoires avec vos collègues il y a quelques mois, j'affirmais dans mon discours que la propriété est une situation beaucoup plus sécurisante que la location pour les femmes, en l'occurrence."

CPAS : "Oui et non."

Vanessa : "C'était leur discours."

CPAS : "Oui et non, c'est sécurisant parce qu'on est chez soi, qu'on n'a pas peur que le propriétaire nous mette dehors, mais ça fait peur quand le toit fuit, que la canalisation commence à être défectueuse, quand les normes d'électricité ne sont pas à jour. Il faut quand même savoir que, lorsqu'ils deviennent propriétaires de leur logement, c'est pas une maison qui vient d'être construite. C'est parfois des maisons qu'ils ont héritées de leurs parents ou qu'ils

ont pu acquérir eux-mêmes, mais ce sont des maisons qui demandent des rénovations. On s'aperçoit que leur maison, qui leur appartient, devient insalubre parce qu'ils n'ont pas la possibilité financière de le faire. Ils ont juste le budget pour la nourriture, les factures et parfois une petite réparation, mais c'est un sparadrap, ce n'est pas une vraie réparation. Ça provoque un stress énorme aussi."

Vanessa : "Oui, c'était le discours de votre collègue également."

CPAS : "C'est du vécu chez nous, on le voit chez les propriétaires. Il y a d'autres stress."

Vanessa : "On ne s'en rend pas compte. D'un point de vue extérieur, on se dit qu'ils sont propriétaires et que c'est tranquille. Ils paient leur mensualité hypothécaire et voilà. (...) Maintenant, c'est vrai que je n'avais pas pensé à cet aspect de la précarisation chez les propriétaires à cause du logement."

CPAS : "Être propriétaire implique automatiquement des frais d'entretien de la maison. Est-ce qu'ils ont la possibilité de payer ces frais ? Notre population n'a pas toujours les moyens. S'il n'y a pas de prêt hypothécaire (héritage ou fini de payé), il y a peut-être moyen ? S'il y a un prêt, ça va devenir difficile."

(...) J'ai fait pas mal de visites chez tout le monde, pendant plus de vingt ans, et le logement dont la personne est propriétaire est loin d'être le logement le mieux entretenu, et je ne parle pas de l'hygiène du logement, je parle de son entretien. Qui parfois peut presque tomber en ruine, car ils n'ont pas les moyens. Le châssis foutu ne sera pas remplacé, l'ardoise, la tuile ou l'éternit qui est tombé et qui provoque une fuite, non plus... Donc, la pluie va aller dans les murs, ..."

Les possibilités de choix réelles sont possibles lorsque le coût du logement est faible. Il y a donc une corrélation entre ces deux indicateurs. Les habitantes de logement dont les taux d'effort est faible peuvent ainsi se permettre de choisir un travail à temps partiel, mal rémunéré, sous statut d'indépendante, d'avoir une voiture. A contrario, lorsque la charge est élevée, ces possibilités se réduisent fortement, jusqu'à empiéter sur leur liberté de choix.

2. Le désavantage corrosif

Le coût du logement est considéré par certains comme un désavantage corrosif. Les habitantes d'AL et de LT le signalent ainsi en raison du taux d'effort à fournir par rapport à leurs revenus. En LA, ce sont les conséquences financières liées aux infractions et régularisations du logement qui pèsent dans le budget. En LT, c'est le loyer ou la mensualité hypothécaire élevée qui pose problème.

“Clairement. Mon logement me coûte beaucoup. Et on est au ras des pâquerettes à ce niveau-là. Moi, je me sens en sécurité une fois que j’ai payé le loyer, mais il faut se débrouiller avec ce qui reste.” Inès

Les conditions de maintien qui ont des répercussions sur le coût :

Paloma : “Un des trucs qui est peut-être dur, c’est le fait, vu la situation dans laquelle on est, on a des coûts qui viennent de l’extérieur tels que frais d’avocat, d’architecte et qu’on va nous demander des aménagements aussi. Donc, ça peut être des choses qui influencent.”

Vanessa : “C’est déjà le cas maintenant ?”

Paloma : “Oui, et ça va continuer. Le fait d’être en infraction nous amène dans une situation avec des répercussions financières.”

La mobilité : le manque de transports en commun pose un réel problème. Et cela ne vient pas du fait de vivre en dehors des centres urbains, cela provient simplement d’une offre insuffisante.

Pour les associations, on note l’effet Nimby, les préjugés à l’égard de certains ménages ou profils, la stigmatisation, la précarité et l’isolement social.

3. Le choix tragique

L’indicateur qui revient pour tous les types de logement est celui des conditions d’octroi ou de maintien dans son logement.

“A un moment donné, je me suis même dit qu’être contre l’HA, c’était comme m’obliger d’être à la rue et de laisser ma fille chez mon ex-compagnon à un moment donné, ce qui était très grave. Ou m’obliger à arrêter tous mes projets et à me soumettre à quelqu’un. Choix tragique.” Flora

“ La vente de nos biens immobiliers (à perte parfois). Choix tragique car, ou bien je vendais nos biens et je pouvais rester. Ou bien on ne vendait pas et je devais partir. Et ce sont des choix que je n’avais pas envie de faire. Donc, j’ai vendu pour rester, mais j’ai vendu à perte. Mais je n’avais pas d’autres choix.” Paula

Des répondantes expliquent qu’elles sont confrontées à des choix tragiques qui impactent négativement d’autres capacités ou notions. Ainsi, parmi elles, Paloma qui vit très mal les conditions de maintien dans son habitat alternatif. Pour rappel, elle est copropriétaire dans un habitat groupé en infraction urbanistique. L’HG est sous le coup d’une procédure légale d’expulsion.

“ On pourrait aller s’installer à la ferme, il y a un grand bâti, mais on tient un peu ce truc du choix qu’on a fait de venir s’installer en pleine nature. ET qui est un peu un combat qu’on mène pour pouvoir rester quoi...” Paloma

A propos des logements sociaux, le CPAS s’exprime en terme de choix tragique :

CPAS : “Je vais revenir à vos choix tragiques : pour moi, le logement social est un CT, tel qu’il est organisé aujourd’hui.”(...) C’est un ghetto, c’est organisé comme un ghetto.”

CPAS : “Le logement public tel qu’il a été conçu à une certaine époque, je vais peut-être employer un mot fort, mais certains logements sociaux sont parfois tellement, pour moi, excentrés d’une ville, forment quasi un ghetto. Avec tout ce que ça entraîne d’y aller.”

Vanessa : “Est-ce que ça a été un choix ?”

CPAS : “ça a été un choix politique. Pourquoi n’a-t-on pas acheté des appartements répartis dans différents bâtiments pour qu’il y ait une mixité sociale ? ça n’a pas été pensé et pour moi, c’est une vraie catastrophe.

4. La liberté de choix

Le coût du logement, en fonction du taux d’effort qu’il représente, influence la liberté de choix des répondantes, tant en termes de travail, de régime de travail, d’épargne, de dépenses ménagères, y compris les énergies. D’un côté, nous trouvons Flora qui a besoin d’un tiers de son salaire pour vivre dignement avec sa fille dans leur Tiny House, le reste partant en épargne tandis qu’à l’opposé, il y a Inès qui consacre 50% de ses revenus pour son loyer, ce qui lui laisse une liberté de choix presque nulle. Flora vit en habitat léger, avec très peu de charges de logement. Elle consomme un stère de bois en hiver pour se chauffer. Inès vit en dans une maison (LT). Elle a un système de chauffage au mazout et par rapport à son budget, le bilan est simple : elle ne peut pas chauffer trop car elle n’en a pas les moyens.

5. La sécurité

Ce concept est omniprésent et transversal. Tous les répondants, sans exception, en parlent. A tous les niveaux.

Tous les indicateurs peuvent être considérés comme vecteurs de sécurité (ou d’insécurité).

La propriété ou la location. Pour certains répondants, la propriété est un facteur de sécurité alors que, pour d’autres, c’est la location. Les avis divergent en raison de deux éléments : la liberté et la mobilité.

- *“Quand tu es propriétaire, il y a cette histoire de dettes d’abord, où il faut rembourser et tu es obligé d’y aller. Si ton bien est très mal situé, pour une raison ou l’autre, c’est difficile de bouger alors que si tu es locataire, c’est plus facile. Maintenant, quand tu es locataire, je trouve que ce n’est pas toujours facile. On a cherché quelque chose à louer avant d’avoir la yourte et on ne trouvait rien à louer, de correct, dans le coin. Donc, ce n’est pas non plus très mobile de louer. Mais ça l’est un peu.” Flora*

- *Vanessa : “Location ou achat ? Et pourquoi ?”*

Dolorès : “Location. J’ai l’impression que ça me laisse une forme de liberté que si j’achète, j’ai l’impression d’être liée à un truc et que je suis partie sur des années alors que la location permet de louer à un moment donné, d’être là et d’être autre part à un autre. Que je peux plus rompre un contrat sous forme de location que sous forme d’achat.”

Vanessa : “Tu te sens plus en sécurité dans quelle option ?”

Dolorès : “Je n’ai pas besoin d’avoir un truc sur du long terme pour me sentir en sécurité. Moi, ça me va très bien comme ça, même si j’aspire, sur du long terme, à un achat groupé. Oui, c’est vrai, il y a quand même quelque chose de l’ordre du projet de vie en fait. Avoir quelque chose qui m’appartient avec d’autres gens et je suis libre d’en faire ce que je veux, de le transformer comme j’en ai envie et de pouvoir expérimenter. Pas toute seule, j’aime bien la collectivité. Et je n’aurai jamais les moyens d’acheter toute seule.”

- *Vanessa : “Location ou achat ? Expliques ton choix.”*

Paula : “Achat. Parce que la location c’est de l’argent qui est laissé pour rien finalement. Et puis je veux laisser un truc à mes enfants, je veux être libre. Pour moi, être propriétaire, c’est au départ être libre. Ça ne dépend que de moi, si je ne paie pas la maison, je ne serai plus libre d’y rester mais un locataire, si le propriétaire le décide, il doit partir. En fait, on ne sait pas s’investir. Quand on est propriétaire, on a envie de s’investir. Moi, j’adore mon jardin, il ne me viendrait jamais à l’idée d’aller planter et de travailler dans un jardin en y mettant toute mon énergie que je loue. Et en me disant que l’année prochaine, je ne serai peut-être plus là et ne pas avoir l’occasion de voir pousser ce que j’ai mis en place.”

6. Conclusion

Si, en première lecture, les concepts de fonctionnement fertile et de sécurité semblent ressortir, une seconde lecture plus en profondeur fait émerger l’importance et les impacts des autres concepts. Grâce aux indicateurs du logement, nous avons compris que les concepts sont

étroitement liés entre eux. Ce n'est pas tant l'exhaustivité des réponses, mais plutôt la portée de leur contenu qui nous donne une clef de lecture. Nous pouvons aussi affirmer que l'indicateur "coût" est un vecteur puissant sur les autres indicateurs car il les influence. Le "coût" est révélateur du poids financier du logement et de ses impacts négatifs et positifs. Nous nous trouvons face à des cas opposés et paradoxaux : d'un côté, en LA, le coût est un fonctionnement fertile car la charge est moindre. Certaines résidentes ont les moyens d'épargner et possèdent une grande liberté de choix dans les autres aspects de leur vie (travail, ...). Peu de choix tragiques en découlent, hormis ceux liés aux statuts des habitats pour quelques habitantes (infraction urbanistique ou au plan de secteur). Il y a une certaine légèreté économique, puisque l'argent ne consomme pas une grande partie de leurs revenus. Cela leur procure un sentiment de sécurité. De l'autre côté, en AL et en LT, le taux d'effort peut être si élevé qu'il n'y a presque pas de liberté économique, épargner n'est pas facile et la liberté de choix est restreinte, ce qui peut provoquer des choix tragiques pour certaines. Une insécurité économique est présente. En LA, *"Peu importe ce qui arrive, je saurai toujours payer mon prêt."* Camélia

C. Comparaison entre AL et LA

L'habitat alternatif est un kaléidoscope de modes d'habiter, sous formes de logements alternatifs et d'alternatives au logement. Nous avons pointé au cours de l'analyse plusieurs différences entre le LA et les AL. La frontière entre les deux n'est pas toujours visible. Ce flou provient de deux éléments : la vision initiale du projet et le cadre dans lequel il s'inscrit. La définition de l'HA donnée par la représentante d'Habitat et Participation résume très bien cela :

"L'HA. Par alternative, on peut entendre trois choses différentes :

- 1) *d'abord, une alternative par rapport à un modèle dominant et, en général, parce que je ressens une insatisfaction par rapport à ce modèle dominant, j'ai envie de montrer qu'il y a des choses qu'on peut faire. Donc, je veux prouver quelque chose. Il y a cette idée de "j'apporte la preuve qu'un autre monde est possible, un autre modèle est possible. Je développe des formes, quelles qu'elles soient : dans le vivre ensemble, dans les formes d'habitat, n'importe quoi, je veux montrer qu'autre chose est possible." Celui qui, quelque part, vit tout seul sur ces 5 ha dans une maison tout à fait classique, mais de manière autarcique, où il ne va plus au magasin pour acheter de la nourriture ni pour ses vêtements, il montre qu'un autre monde est possible. Et pourtant, de l'extérieur, on ne verra absolument rien de particulier.*
- 2) *des alternatives par rapport aux matériaux, aux processus de construction. C'est généralement le plus visible en termes d'HA : une maison en rondins, en bois, en ballots de paille, ... Ce qui ne veut pas dire que ces gens ne vivent pas comme vous et moi, classiquement, dans ce*

monde. C'est vraiment le mode de construction et les matériaux qui sont alternatifs.

- 3) des réflexions par rapport à l'alternatif, je ne veux pas démontrer qu'un autre monde est possible, mais je veux vivre au quotidien, de manière rapprochée, d'autres relations à mon voisinage. Par exemple, c'est le cas de H&P : quand on promeut de l'habitat groupé, solidaire ou kangourou, de l'extérieur, ça ne veut pas dire que ces bâtiments sont très différents, ni que ces gens ont décidé de changer le monde, Ça veut simplement dire qu'ils veulent changer leur monde, à leur échelle, dans les relations qu'ils ont entre eux et avec leur voisinage, voire leur quartier." HP

Ainsi, il y a des différences qui apparaissent et sont liées à des éléments précis, à savoir : l'inscription ou non dans un collectif, le type de logement (chalet, caravane, roulotte, ...), la façon dont le collectif fonctionne. Ajoutez à cela, la hiérarchisation des logements et la stigmatisation dont ils sont l'objet : vivre dans un chalet situé dans un camping ou dans un logement social ce n'est pas la même chose que d'habiter dans un HG, dans un CLT, en habitat kangourou dans une jolie maison. Globalement, on remarque de la hiérarchie au sein de chaque groupe spécifique (LA et AL). L'AL s'apparente, tel que nous l'avons défini, plus à l'habitat traditionnel ainsi qu'aux mécanismes et contraintes qui le caractérisent.

D. Hypothèses : les réponses

Nous allons à présent revenir aux hypothèses de recherche. En effet, au terme de ce processus d'analyse, que pouvons-nous finalement dégager des hypothèses que nous avons formulées pour répondre à la question de recherche.

Dans un premier temps, nous allons tester la validité des hypothèses, ce qui nous permettra, dans un second temps, d'infirmer ou de confirmer notre question de départ "L'habitat alternatif réduit-il les inégalités d'accès au logement pour les femmes ?"

1) Les femmes disposent d'un capital de capacités plus grand dans l'habitat alternatif que dans l'habitat traditionnel, notamment en raison d'une plus grande autonomie et d'une liberté de choix réelle qui prédominent dans l'habitat alternatif.

Effectivement, l'analyse des données collectées montre que le nombre de capacités est plus important dans l'alternatif. Il y a davantage de liberté de choix et ce, plus dans les LA que dans les AL en raison du taux d'effort très peu élevé. Le coût du logement est un vecteur de capacités. Nous pouvons même dire qu'il inversement proportionnel au nombre de capacités effectives. Vu le statut économique de la femme, cette particularité financière du "peu coûteux" propre à

l'HA est prépondérante. Du point de vue de l'autonomie, davantage de libertés donne plus d'autonomie.

Néanmoins, nous avons décelé deux éléments très notables qui jouent un rôle déterminant pour la réussite du projet alternatif : certains types de logement dans l'alternatif sont plus propices que d'autres à véhiculer ou garantir des capacités et la personnalité de la femme.

2) L'habitat alternatif produit des situations qui peuvent être défavorable aux femmes.

Nous avons constaté que l'HA introduit de nouvelles barrières qui peuvent être défavorables aux femmes.

L'accessibilité : lorsqu'il y a cooptation par les habitants d'un HG, par exemple. Les critères d'attribution ne sont pas objectifs puisqu'ils dépendent des positions individuelles de chacun(e).

- *Vanessa : "Les conditions d'octroi ici, pour être acceptée. Combien de temps cela a pris entre le moment où l'on t'a dit qu'il y avait une roulotte de libre et celui où tu as été acceptée par la communauté ? Ces conditions pour toi étaient vraiment pesantes ou pas ?"*

Lisa : "Non. Ce n'était pas évident, mais c'était tout à fait correct."

Vanessa : "Pas évident pourquoi ?"

Lisa : "Parce que le fonctionnement d'un groupe, c'est toujours incertain. Les décisions prennent du temps et ce n'est pas la même dynamique, je pense, quand on est seule à décider. Voilà, mais ça été assez rapide... Deux-trois mois. Quatre mois."

La construction ou la rénovation. Le fait de devoir construire son habitat. Même si cela part d'une volonté individuelle, les répondantes correspondant à ce profil de constructrice soulignent plusieurs difficultés rencontrées en tant que femme : être prise au sérieux dans le milieu de la construction où les représentations sociales sont sexuées ; tenir compte de contraintes physiques (le poids des matériaux ou un travail très lourd) ; l'inexpérience dans le domaine.

Le statut de mère. Plusieurs intervenantes spécifient que tous les HA ne conviennent pas pour élever un enfant, comme le squat. Vivre dans des conditions très dures et inconfortables également, surtout en hiver.

Le cumul des rôles : être mère (avec toutes les implications qui en découlent) et constructrice de son logement (voir plus haut) sont deux rôles difficilement cumulables pour certaines femmes en raison des difficultés propres à chaque rôle.

Une zone d'incertitude résidentielle : oser passer le cap vers un HA. Les femmes pensent généralement en "NOUS" et à plus forte raison lorsqu'il y a des enfants. La stigmatisation et la méconnaissance des HA est un frein pour les femmes qui n'osent pas s'aventurer en terrain inconnu.

3) Les femmes accèdent plus facilement à l'habitat alternatif, car il est financièrement plus abordable, tant en termes d'achat et d'entretien qu'en termes de location.

Tout dépend du genre d'HA. Nous avons souligné à plusieurs reprises au cours de ce travail la hiérarchisation des logements au sein de l'HA. Globalement, l'HA est plus accessible, à partir du moment où l'on n'entre pas dans un habitat groupé du type "ferme en carré bobo" ou de la belle maison hyper écologique dans un bois privé de 5 hectares, par exemple. De plus, ces habitats entrent généralement dans le modèle classique d'acquisition sur le marché privé, défavorable aux femmes puisqu'elles sont financièrement inégales aux hommes. On en revient donc à la genèse et aux motivations du projet alternatif. L'analyse a montré que le LA est financièrement accessible, que le taux d'effort est très faible voire inexistant. Ce qui n'est pas vraiment le cas pour les AL, hormis le squat, la colocation, l'hébergement, puisqu'ils s'appuient sur le modèle traditionnel.

La réponse à cette hypothèse est en partie affirmative. Certains HA sont financièrement accessibles aux femmes, d'autres pas.

4) L'habitat alternatif réduit les inégalités d'accès au logement pour les femmes, car ce n'est pas un produit de consommation soumis aux règles du marché capitaliste. De ce fait, les critères d'attribution ou d'accès ne sont pas soumis à l'analyse du seul profil socioéconomique du ménage, mais relèvent plutôt de ses spécificités personnelles.

D'une part, tous les HA alternatifs ne sont pas (encore) des produits de consommation. Tout dépend de quelle sorte d'HA il s'agit et de quelle sphère (privée ou publique) il dépend, comme nous l'avons déjà mentionné dans la première partie de ce travail. Certains entrepreneurs se sont déjà emparés de quelques niches résidentielles alternatives. Parmi eux, il y a Be Yurt¹⁴², P'tit Nid House¹⁴³, Tiny Home.be¹⁴⁴, Inclusio¹⁴⁵, la société d'investissement immobilier à vocation sociale. Il va sans dire que l'achat d'une Tiny House, d'une roulotte, d'une yourte, ... ou l'autoconstruction sont peu coûteux, ainsi que leur entretien. Les femmes accèdent donc plus

¹⁴² Be Yurt. En ligne : <http://beyurt.be/>

¹⁴³ P'tit Nid House. En ligne : <http://tinyhouse-belgique.be/index.php>

¹⁴⁴ Tiny Home.be. En ligne : <http://www.tiny-home.be/>

¹⁴⁵ Inclusio. En Ligne : <http://www.inclusio.be/>

facilement à ces biens. Par ailleurs, la colocation, le squat, l'habitat intergénérationnel sont meilleur marché, malgré des coûts d'aménagement parfois conséquents. La création d'un logement dans un habitat traditionnel en habitat groupé devient moins accessible, puisqu'il s'agit du traditionnel réinvesti.

D'autre part, comme nous l'avons stipulé dans la réponse à notre deuxième hypothèse, les critères d'attribution sont subjectifs.

Nous avons rencontré une autre résidente de cet HG où Lisa vit. Elle a attendu un an avant d'être acceptée, alors que beaucoup de logements étaient libres (ce qui n'était plus le cas quand Lisa est arrivée) et qui a failli être "recalée" par un membre du groupe :

Frida : "Par exemple, un jeune voisin sans enfant à l'époque m'a dit que s'il avait été présent lors de la réunion, je n'aurai pas eu ma maison ! "

Vanessa : "Réaction ?"

Frida : "J'étais soufflée parce que c'était vraiment... J'étais attristée. Il y a de la méconnaissance et je crois qu'il ne sait pas que j'avais eu des problèmes de santé. Maintenant, il a des enfants. Mais il m'a dit ça il y peu de temps, deux ans ! Il était en voyage à l'époque de mon chantier et donc, il n'a dit "Si j'avais été là, c'était niet". "

Par conséquent, notre réponse est nuancée : c'est en partie accessible financièrement pour les femmes. Et l'attribution ou l'accès se fait, lorsqu'une dynamique de groupe porte le projet, sur des critères personnels.

5. L'habitat alternatif réduit les inégalités d'accès au logement pour tous les profils familiaux.

Non, il ne réduit pas les inégalités d'accès pour tous les profils familiaux. Plusieurs des intervenantes nous ont fait part des difficultés rencontrées à ce sujet. Dans un premier temps, nous avons constaté que l'HA ne convient pas à tout le monde car, comme l'a souligné une intervenante, c'est d'abord un mode de vie avant d'être un logement. Dans un second temps, tout dépend du type de logement dont on parle. L'HA et les conditions qui peuvent être (très) rudes ou moins stables ne sont pas favorables à certains ménages, particulièrement aux ménages avec enfant.

Lisa : "Et j'avais une caravane à ce moment-là et je me suis posée dans le jardin d'un ami, avec ma caravane et qui, finalement, m'a accueillie dans une partie de sa maison pour l'hiver. Et

donc, j'étais avec mon enfant là, mais ce n'était pas...

Vanessa : "Elle avait quel âge ?"

Lisa : "Six ans. Et j'ai vécu ça et je me suis dit "Waw, c'est quand même compliqué d'élever un enfant dans ces conditions-là" et au final, je suis retournée dans l'appartement et c'est le papa qui est parti de l'appartement. Et donc, lui a bougé. Donc, pour moi, c'était bien de revenir dans quelque chose de plus stable. Pour élever ma fille."

"Car une coloc, quand tu es seul(e), c'est quelque chose, mais quand tu as des gosses, c'est autre chose ! Tu penses au bien-être de tes enfants, tu n'as pas envie d'expérimenter, d'essayer autre chose, mais plutôt rester dans ce qui existe, dans ce qu'on te dit qui est possible qu'il existe."

Dolorès

"Moi, dans mon parcours, tu vois, je te disais qu'à un moment donné, j'étais dans une caravane et que je me disais "Allez, je vais être en recherche de comment vivre autrement, comment habiter autrement ?" et je l'ai fait, en solo, cette recherche-là. Et peut-être là, l'inégalité, je ne sais pas si elle est là, mais j'étais une nana, avec un enfant. Et une caravane. Waw, c'était en fait compliqué. De trouver un terrain, comme ça. Je pense que, si j'avais été un mec tout seul, peut-être que j'aurais été moins préoccupée d'un certain confort pour mon enfant. Oui, clairement. Ou une nana toute seule, sans enfant. Je pense que j'aurais été plus rentre- dedans. C'est pas grave, je peux aller dans un squat, et faire cette expérience et me faire mon nid dans le squat. Mais c'est des choses auxquelles j'ai eu accès et je me suis dit "Non, je vais pas aller vers ça parce que j'ai un enfant et que j'ai envie d'avoir une stabilité." Lisa

"D'office, ça offre plus de choix, mais des femmes sont bien aussi dans le traditionnel. Maintenant, il faut que les conditions soient bonnes et, quand elles ne le sont pas, en général, ça donne envie à beaucoup de femmes, mais elles n'arrivent pas à passer le cap, à pouvoir s'offrir cet habitat alternatif. Car les outils ne sont pas là." Flora

La capacité de la santé du corps n'est pas pleinement remplie et on peut même affirmer que certaines résidences alternatives sont un désavantage corrosif et/ou un choix tragique.

"Vivre avec des enfants dans une roulotte, quand ils sont petits, ça va. Mais les enfants ont grandi et là, ce n'était plus possible. On a quitté la roulotte et on a loué une maison au village. Et c'est beaucoup mieux comme ça. C'est plus pratique, surtout avec des enfants." Une ex-habitante d'un HG.

Tous les HA ne conviennent donc pas à tous les profils familiaux.

9. CONCLUSION D'ANALYSE

L'analyse des entretiens a permis de faire émerger des liens de causalité entre les structures et les mécanismes de l'HA et l'accès au logement pour les femmes, sur base des concepts capabilistes appliqués au logement et aux indicateurs construits.

Nous attirons l'attention sur les limites de notre analyse. Bien que nous ayons étudié une quinzaine de situations de logement, cet échantillonnage ne représente qu'une partie de ce qui existe. Cependant, les lignes directrices ont été tracées et peuvent être appliquées, moyennant la manipulation d'autres variables spécifiques, à toutes les sortes de configurations résidentielles.

Ainsi donc, au terme de cette analyse, nous serons en mesure de dresser un premier constat sur la possibilité pour les femmes d'accéder à un logement dans l'HA sur des bases (plus) égalitaires que dans le logement traditionnel.

Nous avons testé la validité de nos hypothèses. Cela nous permettra de répondre à la question de recherche de ce travail qui est de savoir si l'habitat alternatif réduit les inégalités d'accès au logement pour les femmes.

Les tableaux récapitulatifs suivants nous donnent une vue d'ensemble des résultats d'analyse.

Tableau 6

Intitulés des Hypothèses	Réponses	Réduction des inégalités d'accès au logement pour les femmes ? Argument(s)
1. Les femmes disposent d'un capital de capacités plus grand dans l'habitat alternatif que dans l'habitat traditionnel, notamment en raison d'une plus grande autonomie et d'une liberté de choix réelle qui prédominent dans l'habitat alternatif.	Oui	Oui
2. L'habitat alternatif produit des situations qui peuvent être défavorables aux femmes.	Oui	Non
3. Les femmes accèdent plus facilement à l'habitat alternatif, car il est financièrement plus abordable, tant en termes d'achat et d'entretien qu'en termes de location.	Oui en partie	Oui / Non Réduction pour certains types d'habitats alternatifs
4. L'habitat alternatif réduit les inégalités d'accès au logement pour tous les profils familiaux.	Non	Non. Tout dépend du profil familial (avec ou sans enfant)
5. L'habitat alternatif réduit les inégalités d'accès au logement pour les femmes, car ce n'est pas un produit de consommation soumis aux règles du marché capitaliste.	Oui en partie	Certains HA sont des produits de consommation, mais encore accessibles financièrement. Oui / Non
De ce fait, les critères d'attribution ou d'accès ne sont pas soumis à l'analyse du seul profil socio-économique du ménage, mais relèvent plutôt de ses spécificités personnelles.	Oui	Inégalités possibles. Non

Ce tableau reprend l'intitulé des hypothèses, les réponses à ces hypothèses et la corrélation avec notre question de recherche (colonne trois). Le tableau 7 reprend toutes ces données de façon synthétique pour nous offrir une meilleure lisibilité.

Tableau 7

	Hypothèse 1	Hypothèse 2	Hypothèse 3	Hypothèse 4	Hypothèse 5
Réponse	OUI	OUI	OUI NON	OUI	NON / NON
Réduction des inégalités d'accès au logement pour les femmes?					
Réponse	OUI	NON	OUI / NON	NON	OUI / NON NON

Les éléments collectés et l'analyse qui en a découlé aboutissent aux résultats de ce tableau.

On constate rapidement une majorité de résultats négatifs : 2 réponses fermes et deux réponses nuancées (40% de non et 40% oui/non).

Les résultats obtenus tendent à prouver que, globalement, l'HA ne réduit pas les inégalités d'accès au logement pour les femmes. On peut imputer ces résultats à différents mécanismes et facteurs propres à l'HA justement. Ces éléments ayant déjà été consignés dans ce travail, nous les rappelons brièvement dans les tableaux 8 et 9.

Tableau 8

Vecteurs d'inégalités	Précisions	Types d'habitats
Mode d'attribution	Cooptation des autres habitants -> à la "tête de la cliente" ?	Collectif
Critères d'attribution	Spécificités personnelles et pas socio-économiques -> subjectivité	Collectif
Types d'HA : AL ou LA	Certains HA sont devenus des produits de consommations ; ils entrent dans le "moule traditionnel" du secteur de l'immobilier et de ces caractéristiques, entre autres financières.	Collectif Individuel
Cumul des rôles/tâches	Etre mère, constructrice ou rénovatrice de son logement + travailleuse + ...	Collectif Individuel
Profil familial	Ménage avec ou sans enfant ? Certains HA ne conviennent pas	Collectif Individuel
Contraintes physiques et techniques (construction)	Ne pas être prise au sérieux par rapport à la rénovation ou la construction de son logement, limites physiques pour les travaux lourds	Collectif Individuel

Ces différents éléments sont autant de facteurs pouvant être une source d'inégalités pour les femmes.

Tableau 9

Vecteurs d'inégalités dans l'HABITAT ALTERNATIF	Vecteurs d'inégalités dans l'HABITAT TRADITIONNEL
Mode d'attribution	Accès au crédit - capacité d'emprunt
Critères d'attribution	Profil familial - Composition familiale
Type d'HA : AL ou LA	Prix du marché + coûts liés à l'achat
Cumul des rôles/tâches	Stéréotypes liés au sexe
Profil familial	Cumul des inégalités
Contraintes physiques et techniques (construction)	Statut socio-économique

Ce tableau compare les critères d'inégalités dans le traditionnel et dans l'alternatif.

Les deux types d'habitat présentent autant de facteurs d'inégalités pour les femmes. Ils sont "justes" particuliers et différents en fonction de l'habitat.

Ce travail n'aurait pas pu voir le jour sans la collaboration de ces femmes et de ces hommes qui ont accepté de partager leur expérience de logement avec nous. Les résultats obtenus sont issus de l'analyse thématique de leur discours parfois implicite, inconscient ou explicite. Nous avons également choisi "d'écouter leur voix" sous un autre angle, celui du discours direct et de comparer les réponses recueillies.

Le tableau suivant correspond à leurs réponses et arguments lorsque nous leur avons demandé directement si l'HA réduisait les inégalités d'accès au logement pour les femmes.

Tableau 10

Vit en	Répondant-e	Réponse à la question de recherche	Argument(s)
AL	Paula	Oui	Réduit pour les hommes aussi
AL	Dolorès	Non	Pas tel qu'il existe
AL	Rosalie	Oui	Solution pour les femmes seules
LA	Flora	Oui	Quand il est autorisé, car beaucoup moins cher et plus flexible
LA	Camélia	Oui	Propose des solutions
LA	Paloma	Envie de dire oui	Ouvre d'autres possibilités + financier
LA	Frida	Oui	Convaincue à 100%
LA	Lisa	Pfft	Pas convaincue. Rôles multiples, limites physiques
LT	Inès	Oui	Financièrement, c'est une solution
LT	Vicky	Femmes pas techniquement outillées	+ cumuls de tâches/rôles
LT	CLH	Oui	Mais par rapport aux femmes ? ...
LT	HP	Oui	Dans une certaine mesure et quand il est moins cher
LT	VF	Il pourrait	HA= réponse au problème financier ; ça dépend (qu'est-ce qu'on considère comme HA?)
LT	CPAS	Pense que oui	Dans tous les choix, il est le meilleur, le plus porteur

Les résultats obtenus ne correspondent pas aux tableaux 1 et 2 : 57% de oui (contre 20%), 7% de non (contre 40%) et 35% oui/non (contre 40%).

Que pouvons-nous conclure ? L'analyse des discours laisse apparaître des éléments et des positions implicites plus détaillés et moins tranchés qu'une réponse explicite à la question. Peut-être que la pression sociale induit un type de réponse ? Ou que les représentations sociales véhiculent un certain fantasme de l'HA, mais que les réalités du terrain sont tout autres ?

On peut également penser que, pour les répondant-e-s, énoncer clairement des éléments ou des situations assimilées à des inégalités, c'est remettre en question leur perception de leur mode de vie, leur place dans la communauté ou leur environnement ? Car dire les choses, c'est reconnaître leur existence.

10. CONCLUSION GÉNÉRALE

Penser l'accès au logement en termes de capacités a mobilisé plusieurs champs.

D'abord le champ résidentiel. Le logement est un pilier central pour chaque personne. Il favorise et stabilise les autres aspects de la vie. Car l'individu est un être singulier qui existe et s'inscrit au sein d'une communauté, dans la sphère publique et privée. Si ce pilier central est solide et bon, les bases de l'individu seront les conditions idéales vers la réussite et l'épanouissement. Nous pouvons par conséquent dire que le logement est bien un fonctionnement fertile.

Ensuite, le champ sémantique du logement, de l'habitat, de l'habitant. Prenons le temps de revenir sur la question. Dans la première partie de ce travail, nous avons fait état d'un certain nombre de définitions : logement, habitat, foyer, habitat alternatif, alternative au logement, logement alternatif, ... Nous avons fait deux constatations. La première concerne une évolution dans notre définition de l'habitat alternatif, évolution qui s'est produite au cours de notre recherche, de manière imperceptible. Les éléments qui y ont contribué proviennent des sources consultées (littérature, entretiens de recherche) et qui, insidieusement, nous ont fait envisager l'habitat alternatif sous un autre angle. Ce phénomène nous a amenée à nous interroger sur nos propres représentations et la perméabilité de celles-ci. Ce qui nous amène à la seconde constatation : une pluralité de définition. Cela nous a motivée à interroger les répondants sur leur définition de l'habitat alternatif. Ce qu'il en ressort, c'est une pléiade de significations : chaque intervenant a sa propre définition.

Puis, le champ thématique, à partir de la théorie de la justice sociale de Martha Nussbaum. On pourrait définir les capacités comme la somme des piliers centraux nécessaires à chaque individu et qui lui permettent de s'épanouir et de vivre une vie humainement digne, en incluant la liberté et l'égalité. Des concepts capabilistes étayaient cette théorie : le fonctionnement fertile, le désavantage corrosif, la liberté de choix, le choix tragique et la sécurité. Ce sont des éléments centraux qui nous ont permis d'évaluer l'impact du logement et des inégalités liées à son accès par les femmes. Appliqués à l'habitat alternatif, ils nous ont permis de découvrir ses mécanismes et ses composantes.

Nous avons également touché, légèrement certes, le champ politique, par le biais des normes. Tout au long de notre recherche, nous avons constaté un nombre élevé de freins provenant des seules normes en matière d'habitat, d'affectation des sols, de non-individualisation des droits. Le constat est tragique, car cela remet en question la liberté individuelle et la reconnaissance et la légitimité des initiatives citoyennes. La société est en mouvance vers d'autres structures

résidentielles et les pouvoirs publics s'accrochent au modèle traditionnel dominant. Tant que le politique et les citoyens n'accepteront pas cette évolution, ils produiront des situations tragiques et inégales.

Enfin, le champ analytique. Sur base des indicateurs du logement que nous avons construits et des concepts capabilistes appliqués au logement, nous avons détecté les mécanismes et facteurs véhiculant des inégalités. Les réponses aux hypothèses formulées sont venues compléter, puis entériner les premiers résultats d'analyse.

Par conséquent, à la question de savoir si l'habitat alternatif réduit les inégalités d'accès au logement pour les femmes, la réponse est non.

Dès les prémices de ce travail, nous avions une intuition, celle que l'habitat alternatif est peut-être une possibilité pour les femmes d'accéder plus facilement à un logement. Nous avons dès lors pensé et construit cette recherche sur base de ce postulat. Durant les entretiens, des répondant-e-s ont bien exprimé certaines réserves, mais nous étions cependant loin d'imaginer la réponse négative et aussi peu nuancée à notre question de recherche.

C'est vrai, nous pouvons quand même nuancer le propos en ce sens que si, globalement, l'HA ne réduit pas ces inégalités, ce sont surtout certains modes d'habiter ou leur fonctionnement qui les produisent. A contrario, nous avons relevé chez toutes les habitantes de LA un bien-être et un épanouissement très marqué, résultat d'une philosophie de vie étroitement liée à leur habitat.

Ce résultat n'est pas anodin. Il traduit réellement tout le bénéfice pour certaines d'investir autre chose, malgré les inégalités dont elles sont l'objet (dans d'autres dimensions qu'en habitat traditionnel). Il traduit d'autres possibles efficaces et épanouissants. Fertiles.

11. PROPOSITIONS Ou comment laisser la place à la voix citoyenne

Comme stipulé plus haut, ce mémoire n'aurait jamais vu le jour sans ces femmes et ces hommes qui nous ont ouvert les portes de leur logement, au propre comme au figuré. C'est un duo de voix qui s'expriment à travers ces lignes, la leur et la nôtre.

Leur parole, c'est une voix personnelle, mais aussi une voix citoyenne. C'est la promesse de ces possibles qui sont latents et que nous pourrions faire exister. Et pour certains, c'est le seul endroit où ils osent ou peuvent s'exprimer. Ensemble, partageons cette raison pratique, ce contrôle sur son environnement politique.

Comme des pianistes qui jouent à quatre mains, nous allons parler à deux voix.

Proposition 1

“Je m'adresse au Ministre de l'Aménagement du Territoire et je lui dis : ”Autorisez l'HP en zone de loisirs. C'est vraiment plus simple qu'à inventer plein de règlements, de changements au plan de secteur, et tout ça. Il suffirait d'autoriser et mettre un peu de travail social, dans les situations où il y a plus de précarité et de difficultés et franchement, ça serait bien.”

Proposition 2

“Je m'adresse, avec une très grande naïveté, à l'ensemble des pouvoirs politiques et je vais parler même encore plus communal ou régional que fédéral. Qu'il y ait des vraies discussions de fond sur l'accès au logement et qu'il puisse y avoir des vrais plans d'action sur des bilans parce que si je parle avec des personnes, au sens large du terme, politique ou pas, je pense que tout le monde s'accordera pour dire que le logement et la santé, c'est vraiment les deux choses déterminantes, quelles que soit la situation d'une personne. Et donc, là, on ne parle même pas de statut, d'état civil ou autre, d'orientation sexuelle, non. Je pense que tout le monde s'accorde là-dessus, qu'il y a un vrai problème pour le logement et je n'entends nulle part que l'on en fait une priorité politique. Nulle part. Dans aucune commune. Si, dans les discours, on peut entendre ça de temps en temps. Mais je n'entends nulle part des personnes monter au créneau en disant : “ Dans notre pouvoir décisionnel, on va en faire un véritable cheval de bataille. Oui, on va mettre des moyens là-dedans.” Alors, évidemment, moi je travaille dans le logement, c'est plus facile de tenir ce discours-là. (...) Je trouve que, si on dresse un constat qui peut être partagé par tout le monde, globalement, je trouve ça effarant que rien ne soit mis en place, vraiment. Qu'on ne dégage pas des moyens par rapport à ça. Ça veut dire que derrière, ça fait l'intérêt de certains, on ne va pas se mentir. Mais je pense justement qu'à des échelles communales, on est des fois dans d'autres

niveaux de pouvoirs avec des gens qui pourraient réagir ...”

Proposition 3

“D’un point de vue général, on devrait avoir plus d’opportunités de choix par rapport à nos logements dans le sens où je trouve que le système exerce un contrôle qui maintient la précarisation de tout un groupe de personnes qui sont souvent les mêmes, malheureusement, sous forme de couverture de contrôle social ou à la fraude sociale aussi. Je trouve que c’est injuste. Dans un idéal, il faudrait vraiment plus d’écoute sur les nœuds et les freins qui font que des personnes n’arrivent pas à se loger, à des moments et ce qu’on fait pour y répondre. Je trouve à l’heure actuelle que c’est trop insatisfaisant, qu’il y a plein de gens qui se retrouvent du jour au lendemain à la rue ou dans des situations complètement alarmantes. Et que ça ne dérange pas grand monde. Et justement, qu’il ne devrait pas y avoir des freins quand on cohabite. Qu’au contraire, on devrait avoir des aides, parce que ce sont des alternatives pour éviter la rue à des personnes, à des familles et qu’en fait, ça va devenir de plus en plus vital parce qu’être propriétaire seul, ce n’est plus possible. Par rapport à ce qu’on gagne et à nos réalités, ce n’est plus possible. De moins en moins. Et les gens ont le droit à ne pas aussi aspirer à ça, en termes de liberté et d’épanouissement personnel.”

Proposition 4

“J’ai envie de dire “Réunissons-nous, rencontrons-nous et échangeons sur nos réalités par rapport au logement et faisons bouger les choses. ET foutez-nous la paix quand j’ai envie de mettre un velux dans mon toit, sans permis de bâtir et sans me dire “Oh mon Dieu, ils vont débarquer chez moi et augmenter mon RC, qui est sous-évalué depuis des années et qu’est-ce qui va payer toutes leurs conneries.” Et pour les instances politiques : qu’on tranche aussi, ça fait des années que la question de l’habitat léger est sur la table et qu’on ne tranche pas, on ne dit pas soit oui ou soit non, soit oui mais dans quelles conditions !”

Proposition 5

“Aussi, je trouve qu’il faut avoir confiance en la vie car, quand on veut quelque chose, les choses se mettent même si ça nous semble complètement impossible. Et cette confiance permet d’avancer et tout le monde devrait apprendre ça n’importe où. Et si les femmes ont confiance, ça va leur permettre, ou qui que ce soit qui a un souci, ça va leur permettre de trouver des solutions. Mais les pouvoirs publics devraient avoir confiance pour aller de l’avant plutôt que de se méfier et de stagner complètement. Cette notion de confiance pour évoluer, me semble nécessaire, n’est pas toujours entretenue par le monde actuel où il y a beaucoup de peur. C’est quelque chose qui

devrait être mis en avant, que j'ai vu, encore une fois, avec cet habitat, ce logement et que j'ai vu dans plein d'autres milieux de ma vie. Je suis contente de pouvoir le partager."

Proposition 6

"J'espère que le logement alternatif pourra se développer. Mais il faudra quand même un changement de mentalité et ça passera par nos politiques. Et c'est eux qui doivent changer ça et non pas toujours vouloir répondre à ce que leurs électeurs ont voulu."

Proposition 7

"Je m'adresse à tout le monde, autant aux politiques qu'aux citoyens. Et je dirais que l'expérience qu'on vit ici est à reproduire absolument parce qu'elle est intéressante à tous niveaux : sociologique, politique, humaine, ... Et je pense vraiment que c'est une piste pour l'avenir. Si tant est qu'on veuille bien encore s'intéresser à l'humain."

Proposition 8

"Soi-disant pour leur bien, quand on empêche les gens de se loger, je pense aux habitats de vacances style terrain de camping où plein de gens ont trouvé refuge là-dedans, je pense que ce n'est pas anodin non plus. Les gens qui sont là, ce n'est pas uniquement pour des raisons de rupture sociale ou économique, il y a peut-être aussi le besoin de se sentir un peu en marge. Les raisons qui amènent là-bas sont multiples, mais empêcher les gens d'accéder à ça, ça veut dire qu'on préfère qu'ils soient dans la rue ! Dehors ! Et ça, c'est inacceptable et intolérable."

Proposition 9

"Ça me donne envie de partager l'idée que c'est intéressant les expériences et que ça vaut le coup de chercher ce qui nous convient. Et qu'il y a encore plein de choses à trouver et qu'il y a encore à chercher en tout cas. Parce qu'il faut mettre en place des nouvelles idées."

Proposition 10

"J'ai envie de dire aux citoyens simplement et pour que chacun se pose la question de "Qu'est-ce qui fait que je me sentirais bien ou que je vis bien dans mon logement ?" Parce que je crois qu'on est aussi dans une société où il en faut toujours plus et donc, à un moment donné, si on voit qu'il y a effectivement des dérives au niveau des normes, il y a aussi des dérives au niveau des citoyens qui pensent qu'il faut et cinq chambres et trois garages, deux² voitures, un grand jardin, et ceci et cela pour être bien. Et donc, se poser des questions simples, de se dire "C'est quoi qui à un moment fait que je serais bien dans mon habitat ?""

Proposition 11

“Il y a des choses à faire au niveau public. Il faudrait commencer par là. Et il y a tellement de choses à faire. Le logement alternatif devient quand même une mode, ça va devenir quelque chose d’usuel.

Avec le peu de terrains qu’il reste, on est obligé maintenant de faire des maisons mitoyennes. Ce n’est pas alternatif, mais des choses se mettent en place, comme les maisons kangourous. On accepte ça alors qu’avant non, mais on se rend bien compte qu’il y a de plus en plus de gens et de moins en moins de logements. Il n’y a pas de place dans les homes, on crée des lotissements pour personnes âgées. C’est du logement alternatif.”

Proposition 12

“Être en réflexion pour le moment sur ce que ça représente l’habitat, l’habiter et l’habiter avec d’autres et l’habitat léger. De sentir les mots et qu’est-ce qu’on met derrière. Ça dépasse l’enjeu (pour moi, l’habitat touche à plein d’autres choses) que juste le toit. Et c’est vraiment essentiel pour pouvoir trouver l’épanouissement. Dans, par exemple, toutes ces capacités, on a l’impression que c’est une base essentielle. Et du coup, j’espère que ça pourra évoluer sur la possibilité pour chacun de trouver son toit et de pouvoir répondre à ce besoin-là. Chacun, chacune.”

Proposition 13

“Être plus juste, faire des logements avec les maisons vides. Aider les gens pour le logement et les aider à avancer aussi. Il y a beaucoup de gens qui sont dans le besoin, qui sont perdus et on ne les aide pas. Tu es drogué ? Tu n’es rien ! Mais ce n’est pas vrai, il faut aller voir plus (loin) et les comprendre. Quelle vie il a eue ? Son parcours, qui l’a aidé ? Moi, j’aiderais plus des gens comme ça. Parfois, une parole fait avancer, ça fait beaucoup ! “

Proposition 14

“C’est un constat qui est partagé par beaucoup de gens, la problématique du logement. Et que ce serait intéressant de mettre des choses en place pour que ça change.”

Proposition 15

Cette proposition vient en complément des quatorze premières.

L’accès au logement pour les femmes se fait selon deux angles. La question des inégalités envers les femmes et celle du statut du logement.

La femme ne jouit pas de l'égalité de fait. Elle n'a donc pas accès au logement et à la possession immobilière sur base égalitaire. L'accès à un logement ne se fait pas sur base égalitaire non plus.

La femme est donc doublement pénalisée.

Avant toute chose, il s'agit de faire évoluer les mentalités pour parvenir à une société plus juste et égalitaire.

C'est la première étape dans le processus d'épanouissement et de bien-être. Puis, vient le logement.

L'habitat alternatif, on ne l'a pas inventé ! Il existe depuis toujours, sous des formes, des appellations, des structures différentes. Est-ce un retour en arrière ou un retour aux sources (des vraies valeurs ?) ou encore une façon de se sentir vivant ? Est-ce vivre sans dignité ou dans de mauvaises conditions de vie ?

Voici une liste partielle des habitats (types - structures - matériaux) qui existent ou ont existé

<u>Traditionnel (en Belgique) :</u> Chambre / kot / studio Maison – Appartement - Bateau – Hôtel
<u>Autres (en Belgique) :</u> Chalet - Caravane - Tiny house - Roulotte - Bulle - Igloo - Tente -Yourte - Maison sur pilotis - Kerterre - Tipi - Container - Grotte - Sphère - Camion aménagé - Bateau logement - Péniche - Abri souterrain - Hobbit House - Maison en kit - Pension de famille - Motel - Voiture - la rue – Abri – Mobil Home, ...

La société mute en fonction de l'évolution de ses us et coutumes. Elle n'est pas si éloignée l'époque où les jeunes femmes allaient vivre dans des pensions de jeunes filles pour garantir leur "réputation". Le statut des femmes a certes évolué et nous n'avons plus besoin de chaperon. Ainsi, les pensions pour jeunes filles n'ont plus lieu d'exister, puisqu'il n'y a plus de raison sociale ni morale. Mais pourquoi pas ? Pourquoi ne pas réinstaurer ce mode d'habiter réactualisé² ?

Il y a deux freins majeurs : les normes et la non-individualisation des droits.

Le logement est là, sous toutes ses formes possibles et parfois inimaginables.

Il y a un problème de logement et des solutions existent. Seulement, il faut les laisser émerger et exister, en les soutenant et les encadrant, plutôt que de les étouffer et de provoquer une situation pire encore.

On ne peut plus empêcher ce changement dans notre façon d'habiter, il faut aller de l'avant, s'organiser, s'adapter aux nouveaux besoins et à la nouvelle société. L'évolution est en marche et, quoi qu'il arrive, elle ne s'arrêtera pas.

BIBLIOGRAPHIE

Monographie

FIJALKOW Y., *Sociologie du logement*, Paris, La Découverte, 2011.

LE BOUILLONEC J.-Y., *Logement : le bien premier*, Fondation Jean Jaurès, 2010, (Les Essais).

LA GRANGE C., *Habitat Groupé*, Terre Vivante, 2008.

NUSSBAUM M., *Women and Human development. The capabilities approach*, Cambridge University Press, 2000.

NUSSBAUM M., *Capabilités. Comment créer les conditions d'un monde plus juste*, Paris, Editions Flammarion, 2012, (Climats).

PAILLÉ P., MUCCHIELLI A., *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Armand Colin, Paris, 2005.

SEN A., *Commodities and Capabilities*, Oxford, Elsenier Science Publisher, 1985.

VIE FÉMININE, *Au féminin précaire. Comment les femmes vivent-elles la précarité aujourd'hui ?* Bruxelles, Vie féminine. 2006.

WOLFF J., DE-SHALIT A., *Disadvantage*, Oxford, Oxford University Press, 2007.

Articles

AVERLANT Ph., SABATIER R, « Habiter, habitant, habitat », in *VST - Vie sociale et traitements*, 1/2008, n° 97.

BERNARD N., “Les femmes et le mal-logement, un lien fatal à dénouer”, in *Courrier hebdomadaire du Crisp*, n°1970.

COLLECTIF CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES ET L'EXCLUSION, « L'habitat, une question de genre ? », in *Femmes, violence et logement*, Liège, janvier 2008.

COLLECTIF CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES ET L'EXCLUSION, “Accès au logement, capacités et empowerment pour les femmes victimes de violence conjugale : la démarche de l'équipe ‘pré-post-hébergement’ ”, in *Terrains d'entente*, décembre 2013.

POIROT J., “La construction d'indicateurs du développement durable urbain dans l'optique des capacités”, in *Colloque international sous le patronage de l'Unesco GEMDEV* in La mesure du développement, Paris, février 2012.

PRAILE D., "L'habitat permanent en camping et parcs résidentiels en Wallonie. Question

sociale, enjeux sociaux, rapport à l'habitat", 2005, in BERNARD N. et MERTENS C., *Le logement dans sa multidimensionnalité : une grande cause régionale*, Namur, Publications de la région wallonne ; Stassen J.-F., op cit, 1999.

VASSART S., "Habiter", in *Pensée plurielle*, 2006, numéro 12.

Mémoires

LEROY T., *Les Community Land Trust. Un outil innovant pour concrétiser le droit à un logement décent ?*, mémoire de master, Louvain-la-Neuve, UCL- Faculté de droit et de criminologie, 2014.

Sites internet

L'Autre lieu, L'habitat autrement. En ligne :

http://www.autrelieu.be/Documents/Biblio/Ecrits/HABITAT_contenu_campagne.pdf. Consulté le 10/05/2015.

Be Yurt. En ligne : <http://beyurt.be/>

BERNARD N., "Il manque des logements", in *Espace Citoyen*. En ligne : <http://www.espace-citoyen.be/article/783-il-manque-des-logements/>. Consulté le 10 mai 2015.

BERNARD N., "Situation du logement à Bruxelles : vers une ville duale ?", Fédération Inter-Environnement Wallonie. En ligne :

http://www.iewonline.be/IMG/pdf/Texte_Nicolas_Bernard.pdf

CENTRE D'ETUDES EN HABITAT DURABLE, *Chiffres-Clefs du logement en Wallonie*, décembre 2015. En ligne : <http://www.cehd.be/> . Consulté le 4/01/ 2015

DE KEERSMAEKER M.-L., " Enquête 2010", in *Observatoire des loyers de la Région de Bruxelles-Capitale*, Bruxelles, 2011. Consulté le 01/05/ 2015

FEMMES PRÉVOYANTES SOCIALISTES, Un toit mon droit. Douze femmes en colère, 2017. <http://www.femmesprevoyantes.be/2017/09/06/etude-2017-un-toit-mon-droit-douze-femmes-en-colere/>

INCLUSIO. En Ligne : <http://www.inclusio.be/>

INTRUM JUSTICIA. En ligne : <https://www.intrum.com/fr/fr/a-propos-dIntrum/newsroom/les-francais-restent-en-couple-pour-largent/> . Consulté le 30/07/2016.

HABITAT ET PARTICIPATION. En ligne : <https://www.habitat-participation.be/>

LIVING TOGETHER APART. En ligne : <http://livingtogetherapart.eu/> . Consulté le 30/07/2016.

NOTAIRE.BE, *Le baromètre des notaires*. En ligne :

<https://www.notaire.be/nouveautes/barometre-des-notaires> Consulté le 09/10/2017.

NOTAIRE.BE, *Le baromètre des notaires. 4^{ème} trimestre 2016*. En ligne :

<https://www.notaire.be/nouveautes/barometre-des-notaires>

OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL DE BRUXELLES-CAPITALE, *Baromètre social 2013*, p. 65-66. En ligne : <http://www.observatbru.be/documents/> Consulté le 6/011/2016.

P'tit Nid House. En ligne : <http://tinyhouse-belgique.be/index.php>

RÉSEAU BRUXELLOIS POUR LE DROIT À L'HABITAT. EN ligne : <http://www.rbdh-bbrow.be/?lang=fr/>

SERVICE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, LA PRÉCARITÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE, "Droit au logement". In *Le logement en Belgique*. En ligne : www.luttrepauvreté.be. Consulté le 09/03/2016.

SPF Économie - Statistics Belgium, *Le parc des bâtiments en 2016*. En ligne: <http://statbel.fgov.be> Consulté le 10/06/2018.

SERVICE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, LA PRÉCARITÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE, *Le logement en Belgique*. En ligne : www.luttrepauvreté.be. Consulté le 24/06/2017.

SPF Economie - Statistics Belgium, *Eu-Silc 2015*. En ligne : <http://statbel.fgov.be> Consulté le 12/12/2017.

SOCIÉTÉ WALLONNE DU LOGEMENT, *Rapport d'activité 2012, 2013*. En ligne :

<http://www.swl.be/images/ra15WEB.pdf> Consulté le 14/06/2017.

SOCIÉTÉ WALLONNE DU LOGEMENT, *Rapport d'activité 2015, 2016*. En ligne :

<http://www.swl.be/images/ra15WEB.pdf> Consulté le 24/07/2017.

Tiny Home. Be. En ligne: <http://www.tiny-home.be/>

TRENDS TENDANCES, "Johan Van Overtveldt plaide pour une évaluation globale du financement immobilier." En ligne : <http://trends.levif.be/economie/immo/johan-van-overtveldt-plaide-pour-une-evaluation-globale-du-financement-immobilier/article-normal-650453.html>.

Consulté le 24/04/2017.

VLANDEREN, *VRIND 2013. Vlaamse Regionale Indicatoren*. En ligne :

<https://www.vlaanderen.be/nl/publicaties/detail/vrind-2013-vlaamse-regionale-indicatoren-1>

Consulté le 24/04/2017.

DIOP M., "L'approche par les capacités comme instrument d'analyse de la pauvreté une application sur des données au Sénégal", in *Innovations sociales, innovations économiques. XXIV^e journée de l'Association d'Economie sociale*, in *Cahier du Cirtes*, hors-série #4, Grenoble, septembre 2014, p. 180-189.

<https://books.google.be/books?hl=fr&lr=&id=c4wSBwAAQBAJ&oi=fnd&pg=PA1&dq=innov>

[ations+sociales,+innovations+%C3%A9conomiques:+XXXIVe+journ%C3%A9+de+l%27association&ots=s_HfhbuCaY&sig=u9DjpNQD95b_ZkVZsrHg1y6oPQs#v=onepage&q=innovations%20sociales%2C%20innovations%20%C3%A9conomiques%3A%20XXXIVe%20journ%C3%A9%20de%20l%27association&f=false](https://www.romanpais.be/getattachment/f56d7a04-1ef0-48c2-92b0-4a55d7d2d05f/Types-de-logements-et-les-conditions-d%E2%80%99acces.aspx) . Consulté le 11/08/2017.

<http://www.romanpais.be/getattachment/f56d7a04-1ef0-48c2-92b0-4a55d7d2d05f/Types-de-logements-et-les-conditions-d%E2%80%99acces.aspx> . Consulté le 16/09/2017

Zomes : <http://www.zomes-concept.com/> Consulté le 03/10/2017.

Fonds du logement de Wallonie, <https://www.flw.be/les-organismes-a-finalite-sociale-ofs/les-associations-de-promotion-du-logement-apl/carte-des-associations-de-promotion-du-logement/>. Consulté le 12 août 2018.

Vidéos

Alors on change ! *L'habitat léger* (29), 22032017. En ligne :

<https://www.youtube.com/watch?v=G7aWbSS2Wno>

Textes politiques

GOUVERNEMENT WALLON, *Déclaration de politique régionale wallonne 2009-2014. Une énergie partagée pour une société durable, humaine et solidaire*, 2009.

SAMENWERKING WONEN-WELZIJN. Cabinet du ministre flamand de l'énergie, du logement, des villes et de l'économie sociale et cabinet du ministre flamand du bien-être, de la santé publique et de la famille, *Afsprakenkader samenwerking wonen-welzijn*, Bruxelles, 04 juin 2010.

Mission parlementaire Habitat permanent, rapport au gouvernement wallon, 2017, p. 42.

Colloques

STASSEN J.-F., "Les fonctions subjectives du logement face à l'épreuve de l'exclusion. Quelques jalons sur la route d'un logement alternatif", in *Actes du colloque Du logement en marge au logement alternatif*, mai 1999.

POIROT J., "La construction d'indicateurs du développement durable urbain dans l'optique des capacités", in *La mesure du développement*, in Colloque international sous le patronage de l'Unesco GEMDEV, Paris, février 2012.

ANNEXES :

1. Tableau de distribution des ménages selon leur type en Wallonie, en Flandre et en région Bruxelles-Capitale au 01/01/2011.

Source : Censur 2011 - Calcul : CEHD

Champ : ensemhle des ménages privés belges au 01/01/2011.

Type de ménage	Région wallonne	Région flamande	Région de Bruxelles-Capitale	Belgique
Isolé	35,1%	30,3%	49,0%	34,0%
* Isolée				
Couples sans enfants	22,9%	29,0%	15,2%	25,5%
Couples avec enfants	27,1%	29,6%	20,5%	27,7%
Monoparental (père)	2,1%	1,7%	1,8%	1,8%
*Monoparental (mère)	10,3%	6,6%	9,8%	8,1%
Autres ménages	2,7%	2,7%	3,8%	2,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

cf. tableau 4 p. 18 CEHD

2. Tableau 2 : Les statuts d'occupation en Belgique.

Source : Centre d'Etudes en Habitat durable, Chiffres-clefs du logement en Wallonie, C.E.H.D., 12/2015

	Wallonie	Flandre	Région Bruxelles-Capitale	Belgique
Logements occupés par propriétaire	64,5%	70,1%	37,6%	57,4%
Logements loués	33,8%	29,1%	61,3%	41,4%
Autres unités d'habitation	1,7%	0,8%	1,1%	1,2%
Propriétaires ¹⁴⁶	70%	74,4%	41,3%	
Locataires	24,1%	30%	58,7%	

¹⁴⁶ Source : droit au logement, p. 11.

3. Listing des sociétés agréées pour les crédits sociaux en Belgique¹⁴⁷

Organisations de coordination de sociétés de crédit agréées pour les prêts sociaux

asbl Association du Logement Social

asbl Crédit Logement Social

Région de Bruxelles-Capitale

Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale

Région wallonne

Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie (FLFNW)

Société Wallonne du Crédit Social (SWCS)

Région flamande

Vlaams Woningfonds

ADRESSES

Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB)

Rue Jourdan 45-55

1060 Bruxelles

Vlaamse Maatschappij voor Sociaal Wonen (VMSW)

Koloniënstraat 40

1000 Brussels

Société Wallonne du Logement (SWL)

Rue de l'Écluse 21

6000 Charleroi

Association du Logement Social asbl

Boulevard Léopold II 56

1080 Bruxelles

Vlaams Woningfonds

Ieperlaan 41

1000 Brussels

Fonds du Logement de la Région de Bruxelles Capitale

Rue de l'Été 73

1050 Brussels

¹⁴⁷ Belgium.be, “Prêt social”. En ligne : https://www.belgium.be/fr/logement/logement_social/prest_social. Consulté le 28/06/2017.

Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie (FLFNW)

Rue de Brabant 1

6000 Charleroi

Société Wallonne du Crédit Social (SWCS)

Rue de l'Écluse 10

6000 Charleroi

Crédit Logement Social

12 bte 1 Rue Cesar Van Malderen

1731 Zellik

4. Conditions d'octroi d'un crédit social en Wallonie en 2017.

1. Il doit s'agir d'un logement situé en Wallonie.
2. Les membres du ménage ne peuvent pas être déjà propriétaires d'un autre logement à la signature de l'acte.
3. Ils doivent occuper le logement à titre principal pendant toute la durée du prêt.
4. Les revenus globalement imposables de l'année n-2 du ménage ne peuvent pas dépasser 51.300 €. Ces revenus se trouvent sur le dernier avertissement extrait de rôle que l'administration fiscale envoie chaque année. Ces revenus sont majorés de 5.000 € pour chacun des deux premiers enfants à charge.
5. La mensualité de remboursement du crédit hypothécaire ne peut pas être supérieure à un tiers des revenus nets mensuels actuels.
6. La valeur vénale du logement ne peut pas dépasser 205.000 €. Elle peut atteindre 276.000 € si le bien se situe en zone de pression immobilière.
7. Il est possible d'emprunter 110% de la valeur vénale du logement, hors assurance-vie, pour financer par exemple, les frais de notaire, d'enregistrement et y ajouter des travaux.
8. Le ménage ne peut pas louer le logement.
9. La durée du prêt est échelonnée entre 10 et 30 ans et le prêt doit être remboursé avant la 75ème année.
10. L'octroi du prêt dépendra des revenus du ménage et de sa capacité financière. Pour ce faire, la SWCS fera le point sur l'ensemble des crédits en cours et consultera la Centrale des Crédits aux Particuliers. En outre, toutes charges et crédits en cours déduits (y compris le prêt hypothécaire sollicité), le ménage devra encore disposer d'au moins 740 € ou de 950 € par mois (en fonction du plan financier : frais de notaire à financer ou non).

Source : <http://www.romanpais.be/getattachment/f56d7a04-1ef0-48c2-92b0->



4a55d7d2d05f/Types-de-logements-et-les-conditions-d%E2%80%99acces.aspx ; consulté le 15 septembre 2017

6. Liste des dix capacités centrales de Martha Nussbaum

1. *La vie*. De pouvoir vivre sa vie jusqu'à la fin d'une vie d'une durée normale ...
2. *La santé du corps*. Être capable d'être en bonne santé (santé reproductive y compris) ; être convenablement nourri ; avoir un abri décent.
3. *L'intégrité du corps*. Être capable de se déplacer librement de lieu en lieu ; d'être protégé contre une attaque violente, agression sexuelle et violence domestique comprise ; avoir des possibilités de satisfaction sexuelle et de choix en matière de reproduction.
4. *Sens, imagination et pensée*. De pouvoir user de ses sens, de pouvoir imaginer, penser et raisonner – et de pouvoir faire tout cela d'une « façon humaine », de pouvoir être ? informé et éduqué ... en rapport avec des expériences et des productions religieuses, littéraires, musicales, etc., être protégé par une garantie de liberté d'expression. Être capable d'utiliser l'imagination et de penser en lien avec l'expérience et la production d'œuvres et d'événements de son propre choix, religieux, littéraires, musicaux, etc. Être capable d'utiliser son esprit en étant protégé par les garanties de la liberté d'expression, tant pour le discours politique et artistique, que pour la liberté de culte. être capable d'avoir des expériences qui procurent du plaisir et d'éviter les peines inutiles.
5. *Émotions*. Attachement à des choses et des personnes ; amour pour ceux qui nous aiment et nous entourent et nous soignent ... Le droit à un développement émotionnel dénué de peur et d'angoisse ...
6. *Raison pratique*. La possibilité de concevoir une conception du bien et d'engager une réflexion critique sur l'organisation de sa propre vie (cela suppose la protection de la liberté de conscience et de la liberté religieuse).
7. *Affiliation*
 - a) La possibilité de vivre avec et pour les autres ..., de reconnaître et de montrer de l'empathie pour les autres êtres humains, de prendre part à différents types d'interactions sociales ; être capable d'imaginer la situation d'autrui. (La protection de cette capacité implique la protection d'institutions qui offrent et développent ces formes d'affiliation et aussi, protéger la liberté d'assemblée et de discours politique.)
 - b) Le droit d'avoir une base sociale de respect de soi et une protection contre l'humiliation ; le droit d'être traité comme être digne dont la valeur est égale à celle des autres. Cela suppose des dispositions pour interdire les discriminations fondées sur la race, le genre, les orientations sexuelles, l'appartenance ethnique, la caste, la religion, l'origine nationale.

8. *Autres espèces*. Le droit de vivre avec respect pour et en relation avec des animaux et des plantes et l'ensemble du monde de la nature.

9. *Jeu*. Être capable de rire, jouer, de jouir de loisirs.

10. *Le contrôle sur son propre environnement*.

a) Politique. Être capable de participer efficacement au choix politique qui gouverne sa vie, avoir le droit de participation politique, la protection du libre discours et de la libre association.

b) Matériel. Être capable de posséder (terres et biens meubles) et de jouir de droits de propriété sur une base égalitaire avec les autres ; avoir le droit de chercher un emploi sur une base égale avec les autres ; être protégé contre les perquisitions et arrestations arbitraires. Dans son travail, être capable de travailler comme un être humain, d'exercer ses raisons pratiques et d'entrer dans une relation sensée de reconnaissance mutuelle avec les autres travailleurs.

7. Guides d'entretien

Guide d'entretien destiné à un interlocuteur privé (niveau micro)

1. Association de mots /images sur
 - i. ☐ Logement
 - ii. ☐ Habitat alternatif
 - iii. ☐ Définition du logement alternatif vs logement.
2. Qu'est-ce que le logement représente pour toi/vous ?
3. Tableau création
4. L'habitat alternatif réduit-il les inégalités d'accès au logement pour les femmes ?" Quel est ton/votre avis sur cette question ?
5. Veux-tu/Voulez-vous bien m'expliquer ton/votre parcours personnel en termes de logement ?
6. Comment définirais-tu ton logement actuel ?
7. Tableau 1 (indicateurs)
8. Quels ont été les outils ou les stratégies que tu as mis en place pour accéder à ton logement actuel ?
9. As-tu/ Avez-vous mis en place des outils ou stratégies pour avoir un logement ou y rester ?
10. Location ou achat ? Explique/ Expliquez ton/votre choix. Dans quelle option penses-tu/pensez-vous qu'on soit plus en sécurité ?
11. Penses-tu/Pensez-vous que l'État mène une politique de logement adéquate face à la crise du logement dans notre pays et dans notre région ?

12. En ce qui concerne l'habitat alternatif, quel est ton/votre avis au sujet des positions des pouvoirs publics sur ces types de logement ?
13. Penses-tu/Pensez-vous que ton/votre logement a un impact sur ta/votre vie et ses différents aspects ?
14. Tableau 2 (capabilités/impact du logement)
15. Les femmes vivent-elles avec le seuil minimal défendu par Martha Nussbaum pour vivre une vie dignement humaine ?
16. Dans quelles mesures l'accès au logement permet-il de réduire la distance entre ce seuil idéal et la réalité ?
17. Et dans quelle mesure l'habitat et les modes d'acquisition alternatifs sont-ils une réponse ou un levier pour atteindre ce seuil, particulièrement pour les femmes ?
18. Les femmes disposent d'un capital de capabilités plus grand dans l'alternatif, notamment en raison d'une plus grande liberté de choix réelle qui prédomine dans l'habitat alternatif : vrai ou faux ?
19. L'habitat alternatif est un fonctionnement fertile qui répond à la pénurie de logements publics et aux dérives potentielles du marché libéral dans le privé. Le remettre en cause, c'est finalement mettre en danger les capabilités, la liberté et la dignité des individus. Votre avis ?
20. La propriété favorise les capabilités et comporte moins de risques et de choix tragiques que la location.
21. Les femmes propriétaires atteignent et/ ou conservent plus facilement le seuil de capabilités et sont soumise à moins de choix tragiques que les femmes locataires.
22. Quelles seraient les actions /les politiques à mener en matière d'accès au logement pour répondre à la pénurie de logements publics et aux contraintes du marché privé ultralibéral ?
23. En ce qui concerne l'habitat alternatif, quel est votre avis sur les positions des pouvoirs publics sur ces types de logement ? Plan habitat permanent, CoDT, critères de logement, ...
24. L'habitat alternatif, est-ce un mode d'habiter différent ou bien une manière d'habiter parmi d'autres ?
25. Comment imagines-tu/ imaginez-vous tes/vos lendemains en termes de logements et/ou de capabilités ?
26. Le mot de la fin. Souhaitez-vous aborder un sujet ou ajouter quelque chose ? Une idée, une réflexion, une proposition, un souhait ? Si oui, à qui cela s'adresse-t-il ?

Guide d'entretien destiné à une organisation ou une institution (niveau méso ou macro)

1. Association de mots /images sur
 - i. Logement
 - ii. Habitat alternatif
 - iii. Définition du logement alternatif vs logement.
2. Tableau création
3. Expliquez-moi votre mission en matière de logement. Quel public rencontrez-vous ?
4. Pensez-vous que cela soit nécessaire de mettre une politique d'égalité d'accès ?
5. L'habitat alternatif réduit-il les inégalités d'accès au logement pour les femmes ? Vrai ou faux ?
6. Parlez-moi des personnes qui viennent ici, au collectif, pour un logement ?
7. Qu'est-ce que le logement représente pour les femmes qui viennent vous trouver ?
8. Tableau 1 (indicateurs)
9. Qu'est-ce qui amène les femmes à faire le choix de l'habitat alternatif ?
10. Dans quelles mesures y sont-elles accèes et avec quels outils ?
11. Pensez-vous que les femmes développent des outils, stratégies, voies spécifiques pour accéder ou se maintenir dans un logement ? Si oui, lesquels ? Est-ce que leurs projets se concrétisent ?
12. Location ou achat ?
13. Dans quelle option pensez-vous qu'on soit le plus en sécurité ?
14. Les femmes vivent-elles avec le seuil minimal défendu par Martha Nussbaum pour vivre une vie digne humaine ?
15. Dans quelle mesure l'accès au logement permet-il de réduire la distance entre ce seuil idéal et la réalité ?
16. Et dans quelle mesure l'habitat et les modes d'acquisition alternatifs sont-ils une réponse, ou un levier, pour atteindre ce seuil, particulièrement pour les femmes ?
17. Les femmes disposent d'un capital de capacités plus grand dans l'alternatif, notamment en raison d'une plus grande liberté de choix réelle qui prédomine dans l'habitat alternatif : vrai ou faux ?
18. L'habitat alternatif est un fonctionnement fertile qui répond à la pénurie de logements publics et aux dérives potentielles du marché libéral dans le privé. Le remettre en cause, c'est finalement mettre en danger les capacités, la liberté et la dignité des individus. Votre avis ?
19. La propriété favorise les capacités et comporte moins de risques et de choix tragiques que la location.
20. Les femmes propriétaires atteignent et/ou conservent plus facilement le seuil de capacités et sont soumises à moins de choix tragiques que les femmes locataires.
21. Quelles seraient les actions / les politiques à mener en matière d'accès au logement pour répondre à la pénurie de logements publics et aux contraintes du marché privé ultralibéral ?
22. En ce qui concerne l'habitat alternatif, quel est votre avis sur les positions des pouvoirs publics sur ces types de logement ? Plan habitat permanent, CoDT, critères de logement, ...
23. Tableau 2 (capacités/impact du logement)
24. L'habitat alternatif, est-ce un mode d'habiter différent ou bien une manière d'habiter

parmi d'autres ?

25. Mot de la fin ? Si oui, à qui cela s'adresse-t-il ?

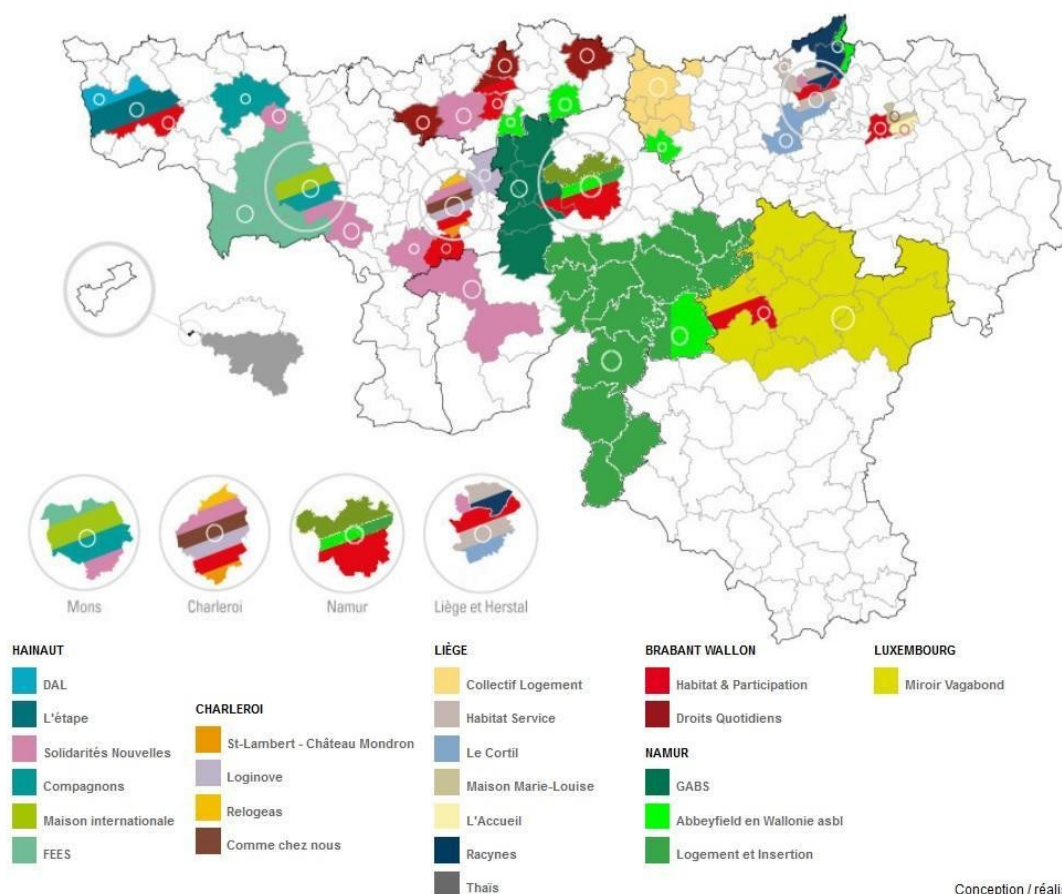
Tableau 1 du guide d'entretien (indicateurs du logement et concepts capabilistes)

Indicateurs Concepts	Coût	Qualité	Possibilités de choix	Mobilité	Conditions d'octroi ou de maintien
FF Fonctionnement fertile					
DC Désavantage corrosif					
CT Choix tragique					
LC Liberté de choix					
Sécurité					

Tableau 2 du guide d'entretien (capabilités/impact du logement)

Les capabilités	Le logement	Interviewé-e
La vie	Pilier essentiel pour tous les aspects de la vie	
La santé du corps	Avoir un abri décent	
L'intégrité physique	Protection contre les agressions intimité	
Les sens, l'imagination, la pensée	Pilier essentiel pour tous les aspects de la vie	
Les émotions	Foyer, sentiments dans l'intimité du chez soi et de l'extérieur	
La raison pratique	Pilier essentiel pour tous les aspects de la vie	
L'affiliation	Relations sociales, interaction estime de soi, dignité, égalité	
Les autres espèces	Interaction avec les animaux, les plantes, la nature dans son habitat	
Le jeu	Pilier essentiel pour tous les aspects de la vie : rire, jouer, loisirs	
Le contrôle sur son environnement	Participation politique Droit de propriété pilier essentiel pour tous les aspects de la vie	

8. Cartographie des APL wallonnes



Source : <https://www.flw.be/wp-content/uploads/carteAPL/index.html>

9. Droit de superficie en Belgique :

Le droit de superficie est le droit d'avoir des bâtiments, ouvrages ou plantations sur le fonds d'autrui." Il s'agit là de la définition donnée au droit de superficie après modernisation de la formulation archaïque de la Loi sur le droit de superficie de 1824.

Concrètement, le titulaire du droit de superficie a la possibilité d'ériger des 'bâtiments, ouvrages ou plantations' sur un fonds dont il n'est pas lui-même propriétaire, mais qui appartient à autrui.

Le superficiaire devient alors propriétaire des bâtiments érigés sur le fonds d'autrui, sans toutefois devenir propriétaire du fonds sous-jacent. Ce fonds appartient en effet toujours au propriétaire foncier qui a autorisé le superficiaire à ériger un bâtiment sur son fonds.

Il en résulte une scission de la propriété entre :

- le propriétaire foncier, d'une part,

- le propriétaire des bâtiments ou superficière, d'autre part.

La loi dispose qu'une telle scission de la propriété est autorisée pendant au maximum 50 ans, avec possibilité de renouvellement du terme après 50 ans.

Source :

http://berquinnotarissenbe.webhosting.be/public/pdf/nieuwsbrief_fr/2014_12_FR_FINAL.pdf

10. Tableau récapitulatif sur les associations et définitions du logement et de le HA par les répondant-e-s

Qui?	Association sur le LOGEMENT	Association sur l'HA	Définition Logement	Définition HA	Définition du Logement actuel
APL	Rempart (premier, essentiel) Facteur d'émancipation (incontournable)	1 solution pour résoudre les problèmes de logement - Vecteur solidarité - Pas pour tt le monde - Fantasmes Ça part dans tous les sens	Nuance logement – habitat Tente = 1 forme d'habitat Individualisation droits = problème central au logement	Individualisation droits = problème central du logement Blocages sur les pistes à explorer Matériaux Débat	
HP	<i>Logement</i> = trop réducteur -> habitat ! Logement : brique, cadre réglementaire y compris code wallon du logement et de l'habitat durable <i>Habitat</i> : Lieu où je peux - me retirer du monde - me (re)construire - me redéployer au monde	- alternative au modèle dominant - alternative aux matériaux et processus construction - réflexions sur les alternatives	<i>Logement</i> = trop réducteur -> habitat ! Logement : brique, cadre réglementaire y compris code wallon du logement et de l'habitat durable <i>Habitat</i> : Lieu où je peux - me retirer du monde - me (re)construire - me redéployer au monde		
CPAS		Vie en communauté Ça vaut dire tout et rien Différents types habitats Colocation	Préjugés sur type ménage (monoparental, homme seul) Clichés Logements sociaux = ghettos = CT Propriété = problème Isolement Miroir de vie des pers = clé compréhension pour autrui Dénonciation Protection-mensonge	Ne sais pas Types ≠ habitations HA -> ne sais pas ce que j'entends par là Non-individualisation droits -> jurisprudence Stigmatisation Changement de mentalité nécessaire Gens pas habitués Vie en communauté Solution pour la mixité sociale Difficile avec une population précarisée (colocation, ...)	
VF	Peut être compliqué Minimum vital Cocon Parfois très bien	Proximité sociale + importante Méconnu Peu médiatisé	Facteur de précarité Stéréotypes femmes-enfants	Mode d'habiter peu connu et peu exploité Sous plusieurs formes > définition et perception	

	Plein de formes Péniche, tente, maison, bateau 1 partie de son identité Thématique pas assez abordée Parfois, impression de pénurie.	Yourte Colocation pour seniors Projet + de convivialité Pas fixe Peut bouger	Problème de mobilité hors villes Non-respect des lois Sécurité du cocon Paradoxe	Alternatif = quoi??	
Lisa	Nid Le fait de se poser Logement/habitat	Quelque chose de mobile, en mouvement Une réflexion Qui peut faire évoluer les normes		Ce qu'il apporte le +, c'est le – Lié collectif Choix lié au statut familial (enfant ou non) Vie rude	Nid Habitat
Frida	Sécurité Accueil Foyer Famille Abri Toit Poêle à bois (chauffage) chaleur	Je parlais déjà de l'HA! Accessible Humain Environnement famille Appartenance Différences Compromis Négociations			Sécurité de famille, Sécurité psychique pour les problèmes de santé et de fin de vie.
Qui?	<i>Association sur le LOGEMENT</i>	<i>Association sur l'HA</i>	<i>Définition Logement</i>	<i>Définition HA</i>	<i>Définition du Logement actuel</i>
Paula	Sécurité Confortabilité Jardin Propriétaire	Insécurité Locataire Communauté Pas envie d'y rester Quand même gai de vivre avec les autres Pas trop mon choix		Log précaire, d'attente Maisons du CPAS Location Caravane Chambres hôtes	Investissement Chez moi Mon nid
Flora	1 chambre 1 endroit où manger Où on a chaud En sécurité Lieu où se reposer	1 solution à des problèmes spécifiques Quelque chose de différent Parfois incompris Innovateur Permet de se libérer	Mais, appartement, achat/location ; Connu par tous ; pierre, bois, ancré au sol, brique. Grand car pas prévu d'être petit niveau aménagement	Moyen de se loger, pas reconnu par beaucoup de gens, très (in)confortable, solution au problème de logement, plein de facettes, souvent mobile	Être en famille, en sécurité, Besoins primaires, se poser, manger, notions de confort x reposer

Palo ma	Nid Cocon Terre Bois Nature	Je parlais déjà de l'HA! Créativité Ouverture Nature lien		Choix de son habitation, Réflexion	Idée de partir du lieu pour ériger son habitat niveau matériaux.
Camé lia	Cocon Vie	Cocon Nature Convivialité Imagination Communauté		Réouverture des limites ; Façon d'habiter différentes de normes existantes niveau institutionnel	Capacité, Endroit où recevoir famille et amis Logement idéal Droit Endroit chaud et sec, Toit (abri contre intempéries)
Dolor ès	Difficulté Argent Sécurité Collectif insalubrité	Soulagement Collectivité Sécurité solution		1 moyen de répondre à son Besoin sécurité, de se loger sans que l' aspect financier = difficulté	Besoins primaires Différentes formes possibles Besoin sécurité Base dans la vie
Inès	Nid Cocon Confort Bien-être Tremplin	Communauté (vues et projets) Nature + respectueux Quelque chose d'enthousiasment		Toute possibilité non classique d'habitat Niveau matériaux Niveau organisation Niveau implantation	Sécurité Lieu ressourcement Être soi-même Lieu de création Choix Survivance d'1 vie salariée et aisée Reflet de soi
Vicky	Toit Nid où se réfugier Contre les intempéries Contre la pluie	Roulotte Caravane Cabane Auto construction Construire soi-même Maison communautaire	Maison Cocon Chez soi	Ne sais pas	Choix pragmatique (achat) Petit nid TROP PETIT

	Où vivre avec les Enfants Cocon	Squat Maison en bois Hors normes et hors règles			
Rosali e	Ta maison Ton cocon	Je ne sais pas	Maison Cocon Chez soi	Ne sais pas	Tout

